

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION

Rapport d'activité 2007

Juin 2008

TABLE DES MATIERES

	<u>pages</u>
<u>I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES</u>	1
1. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)	1
2. La Grande Région	2
3. Le Benelux	2
4. L'Union européenne	3
A. Développements en 2007	3
B. La politique d'élargissement	6
C. Transposition des directives communautaires	9
D. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)	10
E. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)	10
F. Non-prolifération et désarmement	12
5. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)	15
6. Le Conseil de l'Europe	16
7. Les organismes de sécurité	17
A. L'OTAN	17
B. L'OSCE	18
8. Les Nations Unies	20
A. Les travaux à New York	21
B. Les travaux à Genève	24
C. Les travaux à Vienne	26
9. L'Organisation mondiale du Commerce (OMC)	27
10. Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	28

**II. LE LUXEMBOURG EN TANT QUE SIEGE DES INSTITUTIONS
EUROPEENNES ET AUTRES INSTANCES** 30

**III. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS
DU MONDE** 32

1. Les Balkans occidentaux	32
2. L'Europe orientale, le Caucase du sud et l'Asie centrale	34
3. La Méditerranée et le Moyen-Orient	38
A. La région méditerranéenne	38
B. La Turquie	40
C. Le processus de paix au Proche-Orient	40
D. Les pays du Moyen-Orient	41
4. L'Amérique du Nord	42
5. L'Amérique Latine	43
6. L'Afrique	45
7. L'Asie	48

IV. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPAUX DOSSIERS

	<u>pages</u>
<u>THEMATIQUES</u>	52
1. Lutte contre le terrorisme	52
2. Droits de l'homme	52
A. Dans l'Union européenne	52
B. Aux Nations Unies	53
C. Au Conseil de l'Europe	56
3. La coopération au développement et l'action humanitaire	57
4. L'immigration	66
A. Activités de la Direction	66
B. Principales données statistiques	67
5. La défense	72
A. Introduction	72
B. Réforme de l'armée	72
C. Recrutement et formation des volontaires	74
6. Les relations culturelles internationales	75
A. Relations culturelles bilatérales	75
B. Relations culturelles multilatérales	77
7. Protocole et Chancellerie	78
A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger	79
B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger	79
C. Le Service des visas	81
D. Le Service des légalisations	82

ANNEXES

I. Immigration	83
II. Visites et manifestations à Luxembourg en 2007	86
III. Visites à l'étranger	90
IV. Déjeuners de départ en l'honneur des Ambassadeurs accrédités et résidents à Luxembourg	91
V. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration	92
VI. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration	94
VII. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Défense	96
VIII. Relevé des Traités	98
IX. Activités du service des passeports, visas et légalisations du 01.01.2007 au 31.12.2007	99

I. LE LUXEMBOURG ET LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

1. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

Les sommets semestriels

La coopération belgo-luxembourgeoise, lancée par le Sommet de la Gaïchel en 2004, a perdu de son élan en 2007 en raison des élections législatives belges du 10 juin 2007 et des négociations menant à la formation d'un gouvernement.

Il y a lieu de noter cependant que la visite d'Etat de nos Souverains en Belgique, du 20 au 22 mars 2007, a été l'occasion de mettre en exergue les profonds et nombreux liens qui unissent la Belgique et le Luxembourg.

Négociation d'accords de promotion et de protection des investissements

En 2007, deux accords ont été négociés et paraphés, à savoir avec le Qatar (16 janvier 2007) et le Monténégro (17 septembre 2007). Deux autres accords ont été signés avec le Rwanda (16 avril 2007) et le Qatar (6 novembre 2007)¹.

Dix accords ont été ratifiés par le Luxembourg en 2007 par la loi d'approbation du 21 décembre 2007 (Mémorial 2007, A, no 243 du 28 décembre 2007). Il s'agit du troisième paquet de ratification des accords de ce type : la République d'Azerbaïdjan, la République du Belarus, la République du Botswana, la République du Madagascar, la République de Maurice, la République du Mozambique, la République de l'Ouganda, la République islamique du Pakistan, la République du Pérou et la République du Soudan.

Comme le partenaire belge n'a pas mené à terme ses procédures de ratification concernant le Soudan, le Botswana, le Belarus et le Mozambique, le Ministère des Affaires étrangères n'a pas transmis les instruments de ratification relatifs à ces accords.

Quatre accords sont entrés en vigueur : Serbie-Monténégro (12 août 2007), Bénin (30 août 2007)², Emirats Arabes Unis (22 novembre 2007), Libye (8 décembre 2007).

¹ L'accord avec le Qatar n'a pas encore été signé par le Luxembourg. Le texte de l'accord sera transmis au Luxembourg pour signature dans les semaines à venir.

² L'accord avec le Bénin est bien entré en vigueur le 30 août 2007 mais le Luxembourg n'a pas été notifié. Les Affaires étrangères belges se chargent de clarifier cet état des choses.

2. LA GRANDE RÉGION

La Grande Région, qui couvre un territoire de 65.401 de km² avec une population de 11,2 millions d'habitants, se compose des entités suivantes : la Sarre, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat, la Région wallonne avec la Communauté française de Belgique et la Communauté germanophone de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Notons le succès de l'année culturelle 2007 sous le signe du Cerf Bleu. La programmation de «Luxembourg et Grande Région: capitale européenne de la culture 2007» a englobé au total 500 projets dans toute la Grande Région. Parmi ces projets, 130 ont été transfrontaliers impliquant au moins deux partenaires de nationalité différente.

3. LE BENELUX

Les négociations visant à renouveler le Traité instituant l'Union économique Benelux, signé à La Haye, le 3 février 1958, ont été formellement lancées sous Présidence luxembourgeoise en 2007 et ont progressé de manière prometteuse. Le but de ces négociations était double : Il s'agissait d'adapter la coopération Benelux aux progrès enregistrés au niveau de la coopération européenne tout en préservant la viabilité à long-terme des coopérations Benelux qui ont toujours et encore leur raison d'être. Il y avait lieu également d'adapter le Benelux aux évolutions constitutionnelles belges, la Belgique étant devenue un Etat fédéral connaissant une large dévolution de compétences aux Régions et aux Communautés.

La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont marqué leur détermination à préserver les acquis du Benelux, dont notamment sa fonction de laboratoire européen ainsi que la coordination en matière de politique européenne. Les partenaires du Benelux s'approprient à modifier le Traité de 1958 dans ce sens. La renégociation du Traité de 1958 était de toute façon devenue une nécessité car il expirera le 31 octobre 2010, 50 ans après son entrée en vigueur.

Afin de rendre la coopération Benelux plus opérationnelle, les partenaires ont convenu d'élaborer un programme de travail pluriannuel qui traduira les objectifs, que le nouveau Benelux se fixera dans le Traité, en réalités. Ce programme concernera le perfectionnement de coopérations existantes (sur le plan du marché intérieur, de l'Union économique, de la cohésion sociale et ainsi de suite) aussi bien que le développement de nouvelles coopérations dans d'autres domaines. Ce programme de travail sera sujet à un examen politique régulier et à des adaptations conséquentes.

Outre cette dynamisation de la coopération Benelux, les trois partenaires se sont également mis d'accord sur le principe de l'extension de la coopération transfrontalière du Benelux à d'autres acteurs, telles des régions avoisinantes. Le Benelux entretient déjà des relations privilégiées avec les pays de Visegrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie) ainsi qu'avec les Etats baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) qui s'inscrivent dans le contexte d'une harmonisation des positions au sein de l'Union européenne.

Pour ce qu'il y a du fonctionnement de la coopération BENELUX en 2007, il y a lieu de noter que la concertation Senningen et coopération policière transfrontalière continuent à s'intensifier à travers l'adoption d'un programme global pour 2007 et 2008. Au cours du premier trimestre 2007, les ministres ont signé une deuxième déclaration d'intention concernant la coopération renforcée entre officiers de liaison.

Il y a lieu de signaler encore qu'à côté de plusieurs activités communes entre les forces de l'ordre des trois pays, les responsables des centres de crise des trois pays ont signé, le 9 mai 2007, un arrangement relatif à la population en situation d'urgence. Il s'agit de la première application du mémorandum Benelux du 1^{er} juin 2006.

Le 22 mars 2007, le nouvel arrangement administratif relatif à Euro Contrôle Route a été signé par les ministres en charge des transports de 13 pays resserrant ainsi davantage les liens de la coopération. La Pologne, l'Italie, l'Irlande, l'Espagne, la Belgique, la France, la Roumanie, la Bulgarie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, le Luxembourg et le Royaume-Uni ont pérennisé ainsi les engagements de l'arrangement administratif initial (1999) et affiné leur coopération.

Les trois Etats membres ont transposé par la procédure accélérée prévue dans la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle la directive européenne relative au respect des droits de propriété intellectuelle. Le Conseil d'Administration de l'Office Benelux pour la Propriété intellectuelle (OBPI) a usé pour la première fois de sa compétence à proposer des modifications à apporter à ladite Convention.

La coopération Benelux en matière de politique énergétique a été renforcée et élargie notamment en matière de sécurité de l'approvisionnement et d'intégration du marché de l'électricité par le forum pentalatéral, dont le Benelux assure le secrétariat, et qui regroupe, outre le Benelux, la France et l'Allemagne.

Enfin, les 5 ministres ont invité l'Autriche à participer en tant qu'observateur aux discussions du Pentalateral Energy Forum et ont approuvé un programme de travail pour un « Gas Forum ».

4. L'UNION EUROPÉENNE

A. Développements en 2007

Cinquantenaire de la signature des traités de Rome

En mars 2007, l'UE a commémoré le cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome en 1957. A cette occasion, les présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission ont adopté le 25 mars la déclaration dite «*déclaration de Berlin*».

Ce texte solennel rappelle que l'unification européenne a apporté la paix et la prospérité et qu'elle a créé un sentiment d'appartenance commune et permis de surmonter les antagonismes. Le texte proclame l'attachement de l'Union à un ensemble de valeurs partagées, telles que les droits

fondamentaux, la paix et la liberté, la démocratie et l'État de droit, la justice et la solidarité. Il met en évidence les grandes réalisations de l'Union européenne, comme le marché unique et l'euro, qui permettent à l'Union de mieux relever les grands défis internationaux. Il souligne également l'importance de la croissance économique, de l'emploi et de la cohésion sociale ainsi que d'autres domaines dans lesquels l'UE est active, tels que la lutte contre le terrorisme et la criminalité, le règlement pacifique des conflits, l'appui au développement dans le monde et la politique énergétique et la protection du climat. Le texte affirme la volonté des signataires d'assoir l'Union sur des bases communes rénovées d'ici aux élections du Parlement européen de 2009.

Le Traité de Lisbonne

Si, en 2007, l'Union européenne s'est tournée vers le passé en commémorant l'anniversaire des traités de Rome, elle a aussi fait un pas important vers l'avenir en jetant les bases pour un nouveau traité.

Le Conseil européen de juin 2007 a examiné le rapport soumis par la Présidence allemande conformément aux conclusions du Conseil européen des 15 et 16 juin 2006. Il a décidé de convoquer une Conférence intergouvernementale (CIG) et a adopté un mandat détaillé pour la CIG. Il a été convenu en outre que la CIG achève ses travaux le plus rapidement possible afin de laisser suffisamment de temps pour que le traité qui en sera issu puisse entrer en vigueur bien avant les élections au Parlement européen de juin 2009.

La première réunion de la CIG s'est tenue le 23 juillet 2007 à Bruxelles au niveau des ministres des Affaires étrangères. A l'occasion de cette réunion, la Présidence a présenté le projet de traité modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne. Ce projet de traité a par la suite été examiné au niveau technique afin d'assurer la conformité du texte du traité proposé par la Présidence portugaise avec le mandat. Les ministres des Affaires étrangères ont fait le point sur les travaux lors de leur réunion informelle à Viana do Castelo les 8 et 9 septembre 2007. La CIG s'est réunie à nouveau au niveau des ministres des Affaires étrangères le 15 octobre 2007 pour examiner le projet de traité. Lors de la réunion de la CIG en marge du Sommet informel à Lisbonne les 18 et 19 octobre 2007, la Présidence portugaise a pu constater un accord sur le projet de texte du Traité de Lisbonne.

Le projet de traité, tel qu'agréé par les chefs d'Etat et de gouvernement, a été signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne. L'article 6 du Traité de Lisbonne dispose que ce dernier entrera en vigueur le 1er janvier 2009, à condition que l'ensemble des instruments de ratification aient été déposés avant cette date. La Hongrie a été d'ailleurs le premier Etat membre à ratifier le traité quelques jours seulement après sa signature. Au Luxembourg, le Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007 a approuvé le texte du projet de loi portant approbation du traité de Lisbonne.

Le nouveau traité est un traité modificatif. Dès lors, il ne procède pas à une consolidation des traités et articles en vigueur mais se borne à modifier les articles des traités existants, à savoir le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, intitulé désormais Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Les innovations de la CIG de 2004, figurant

respectivement à la Partie I et à la Partie III du Traité constitutionnel, sont par conséquent introduites, pour leur grande majorité, dans ces deux traités existants et aux endroits appropriés.

Sans reprendre les aspects constitutionnels du précédent projet élaboré en 2004, le traité de Lisbonne vise à mettre en place un cadre institutionnel plus performant dans le contexte d'une Union à vingt-sept et d'une légitimité démocratique renforcée. Les principales innovations du traité sont le renforcement du rôle du Parlement européen dans la procédure législative et budgétaire, le renforcement du rôle des parlements nationaux en matière de contrôle du principe de subsidiarité, l'augmentation du nombre de domaines couverts par le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, l'intégration d'une charte des droits fondamentaux juridiquement contraignante, la création d'un poste de Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que l'élection du président du Conseil européen pour un mandat de deux ans et demi renouvelable.

Changement climatique et énergie

Après la publication en mars 2006 de son « Livre vert », la Commission a présenté le 10 janvier 2007 plusieurs communications par lesquelles elle propose un paquet intégré de mesures dans le domaine de l'énergie et du changement climatique qui ont pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la sécurité énergétique et la compétitivité de l'Union. Ainsi, les communications contenaient des propositions pour des objectifs spécifiques sur les énergies renouvelables (20% d'ici 2020), les biocarburants (10% dans les transports d'ici 2020) et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (20% d'ici 2020).

Le Conseil européen des 8 et 9 mars 2007 a convenu de l'adoption d'une stratégie intégrée de la politique en matière de climat et de politique énergétique afin d'atteindre l'objectif stratégique consistant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2°C au maximum par rapport à l'époque préindustrielle. Le Conseil européen a identifié trois objectifs que la politique énergétique pour l'Europe devra poursuivre dans cette optique : accroître la sécurité de l'approvisionnement ; assurer la compétitivité des économies européennes et la disponibilité d'une énergie abordable ; et promouvoir la viabilité environnementale et lutter contre le changement climatique. Le Conseil européen a convenu d'un plan d'action de deux ans destiné à lancer une politique énergétique commune.

Dans le cadre de cette approche intégrée, la Commission a présenté en septembre 2007 le troisième paquet législatif visant à achever la libéralisation des marchés européens de l'électricité et du gaz.

Elargissements de la zone euro et l'espace Schengen

Au 1^{er} janvier 2007, la Slovénie est entrée dans la zone euro. Elle est ainsi le treizième pays membre où la monnaie unique est en circulation et le premier des pays ayant rejoint l'UE en 2004 qui a franchi cette étape. Par ailleurs, les préparatifs en vue de l'entrée de Chypre et de Malte ont été menés à bien au cours de l'année 2007 permettant ainsi à ces deux pays de rejoindre la zone euro à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'espace Schengen a également été élargi au cours de l'année 2007. Le 21 décembre, neuf nouveaux Etats, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, ont rejoint cette zone sans frontières internes, portant à vingt-deux le nombre des pays de l'Union participant à l'espace Schengen.

La gouvernance économique en Europe

Après la relance de la stratégie de Lisbonne en 2005 sous Présidence luxembourgeoise, les Etats membres ont présenté en 2007 leurs premiers rapports d'activité sur la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de réforme.

Le Conseil européen des 8 et 9 mars a constaté que la stratégie de Lisbonne commençait à porter ses fruits et qu'il fallait tirer parti de la relance de l'économie européenne pour renforcer l'élan réformateur.

Sur base d'une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée publiée le 3 octobre par la Commission et suite aux discussions du Conseil européen informel des 18 et 19 octobre, la Commission européenne a présenté en décembre des orientations et proposé un programme pour un nouveau cycle couvrant la période 2008-2010 afin de préparer le lancement du nouveau cycle de la stratégie au printemps 2008.

B. La politique d'élargissement

Stratégie pour l'élargissement

A la suite de l'entrée en vigueur du traité relatif à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, ces deux pays sont devenus membres de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le 6 novembre 2007, la Commission européenne a présenté un document stratégique pour l'élargissement, qui couvre les pays des Balkans occidentaux et la Turquie et fait le point sur la mise en œuvre de l'approche adoptée par le Conseil européen de décembre 2006, fondée sur la consolidation, la conditionnalité et la communication à l'égard des pays candidats, et sur la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres.

Sur la base du document stratégique pour l'élargissement et des rapports de suivi préparés par la Commission, le Conseil Affaires générales et Relations extérieures du 10 décembre 2007 a adopté des conclusions sur la stratégie pour l'élargissement de l'UE de décembre 2006.

Pays candidats

Les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie, lancées en octobre 2005, se sont poursuivies en 2007. Sur base des résultats de l'examen analytique, la Commission a recommandé l'ouverture des négociations d'adhésion de plusieurs chapitres de l'acquis communautaire avec la Croatie et avec la Turquie.

Les négociations d'adhésion avec la Turquie restent soumises en 2007 aux conditions particulières décidées par le Conseil Affaires générales et Relations extérieures de décembre 2006. A la fin 2007, l'UE et la Turquie avaient ouvert six chapitres de négociations (des 35 chapitres en total), dont un a été fermé provisoirement. Le Conseil Affaires générales et Relations extérieures du 10 décembre 2007 a salué la résolution de la crise politique et constitutionnelle, mais a regretté les progrès limités réalisés dans certains domaines clés par la Turquie en 2007 tels le processus des réformes et les libertés fondamentaux. Le Conseil constate également l'absence de progrès en matière de mise en œuvre du Protocole additionnel à l'accord d'Ankara portant Union douanière.

Les négociations d'adhésion avec la Croatie ont progressé à un rythme plus élevé. Depuis juin 2006, l'UE et la Croatie ont ouvert les négociations de seize chapitres dont deux ont été clos provisoirement. Selon l'Union, des efforts sont encore nécessaires dans certains domaines, dont les réformes du système judiciaire et de l'administration publique, la lutte contre la corruption, les réformes économiques, les droits des minorités, le retour des réfugiés, la poursuite des crimes de guerre et les relations de bon voisinage.

Le Conseil européen de décembre 2005 avait octroyé à l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) le statut de pays candidat. Il avait précisé que les négociations d'adhésion s'ouvriront dès lors qu'un niveau suffisant de conformité avec les critères d'adhésion aura été atteint. Le sujet d'une ouverture des négociations d'adhésion n'a pas été abordé en 2007.

Processus de stabilisation et d'association

En 2007, la politique de l'UE envers les Balkans occidentaux s'est inscrite dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda de Thessalonique, adopté par le Sommet UE-Balkans occidentaux de Thessalonique du 21 juin 2003. Le Conseil Affaires générales et Relations extérieures du 10 décembre 2007 a réaffirmé que l'avenir des Balkans occidentaux est au sein de l'UE

Il convient de rappeler que le processus de stabilisation et d'association (PSA) demeure le cadre global de la politique de l'UE envers les pays des Balkans occidentaux jusqu'à leur adhésion.

Dans son document stratégique pour l'élargissement du 8 novembre 2007, la Commission estime que les pays des Balkans doivent intensifier leurs efforts en matière de réforme judiciaire, lutte contre la corruption et le crime organisé et améliorer leur capacité administrative. La Commission annonce qu'elle entend continuer à soutenir les pays des Balkans occidentaux en fonction de leur progrès suivant la feuille de route établie en 2005 et propose à cette fin des mesures destinées à promouvoir le développement de la société civile et le dialogue, ainsi qu'une coordination renforcée entre les bailleurs de fonds.

Le 18 septembre, l'UE a conclu des accords simplifiant les procédures d'obtention des visas pour certaines catégories de voyageurs en provenance de la Bosnie-Herzégovine, de l'ARYM, du Monténégro, de la Serbie et de l'Albanie, les rendent moins coûteuses sans pour autant abolir l'obligation des visas.

La Commission a aussi annoncé son intention de lancer un dialogue avec les pays des Balkans occidentaux afin de préparer des feuilles de routes individuelles pour chacun d'entre eux.

L'Albanie a signé en juin 2006 un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE et sera ainsi le 3^{ième} des pays de Balkans occidentaux, après l'ARYM et la Croatie, à contractualiser ses relations avec l'UE dans le cadre du Processus de stabilisation et d'association.

Avant d'entrer en vigueur, l'ASA devra être ratifié par l'Albanie, par tous les Etats membres de l'UE et par le Parlement européen. Jusqu'à la fin 2007, l'Albanie, le Parlement européen ainsi que quatorze Etats membres, dont le Luxembourg, ont notifié la conclusion de la procédure de ratification.

La mise en œuvre de l'ASA (de même que la mise en œuvre anticipée des dispositions commerciales) permettra à l'Albanie de faire preuve de sa détermination et de sa capacité de se rapprocher de l'UE. En vertu des conclusions du Conseil européen de décembre 2006, la mise en œuvre proprement dite de l'accord permettra à l'UE d'apprécier si un pays est prêt à passer aux étapes suivantes du processus d'intégration européenne (au statut de candidat et, ensuite, aux négociations d'adhésion). Ainsi, afin d'assurer la mise en œuvre exacte de l'accord, l'Albanie devra donc poursuivre le processus des réformes, en particulier en matière de consolidation de l'Etat de droit et de lutte contre la corruption et le crime organisé.

Pour ce qui est de la Bosnie et Herzégovine, et suite à sa nomination par le Conseil de l'UE du 18 juin 2007, M. Miroslav Lajčák a pris au 1^{er} juillet 2007 la relève du Haut Représentant/RSUE sortant, M. Christian Schwarz-Schilling. En novembre, le Conseil a prolongé le mandat de la mission de police de l'Union européenne (MPUE) jusqu'à la fin de 2009.

Malgré un ralentissement du processus de réformes en Bosnie-Herzégovine, les négociations techniques sur l'accord de stabilisation et d'association (ASA), qui avaient commencé le 25 novembre 2005, ont été conclues d'un point de vue technique en mai 2007. Considérant que les autorités bosniaques ont fait preuve d'assez de progrès en matière de réforme de police, le Commissaire Rehn a paraphé l'ASA avec la BiH au début décembre 2007. La signature de l'ASA, qui devra être décidée à l'unanimité des Etats membres, ne pourra toutefois intervenir en principe qu'une fois la BiH se conforme aux conditions posées par l'UE.

L'UE avait repris les négociations en vue de la conclusion d'un ASA avec le Monténégro le 26 septembre 2006 en tenant compte des résultats accomplis dans le cadre des négociations précédemment menées avec l'Union étatique. Après le paraphage de l'ASA le 15 mars 2007 par le Premier ministre Sturanovic et le Commissaire Rehn, l'ASA a été signé en marge du CAGRE du 15 octobre 2007 au Luxembourg.

Un accord intérimaire a été signé en parallèle entre la Communauté européenne et le Monténégro. Par cet accord, les parties permettent aux dispositions communautaires, dont notamment les dispositions commerciales, de l'ASA d'entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008, en attendant l'entrée en vigueur de l'ASA lui-même.

L'accord est en train d'être ratifié par l'UE, les Etats membres et le Monténégro. Le Monténégro lui-même a notifié sa ratification le 14 novembre dernier, suivi de l'Estonie le 22 novembre. Le Parlement européen a rendu son avis conforme en date du 13 décembre 2007. Au Luxembourg, la procédure de ratification a été lancée et le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration avait préparé un avant-projet de loi y afférent qui a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en février 2008.

Après la suspension des négociations avec la Serbie-et-Monténégro en mai 2006 en raison du non-respect de l'engagement pris par le pays de coopérer pleinement avec le TPIY, la Commission européenne a décidé de reprendre les négociations en juin 2007 suite à un rapport positif de la part du procureur du TPIY, Madame Carla Del Ponte.

Le 10 septembre 2007, la Commission européenne et la Serbie ont annoncé avoir atteint un « accord technique » sur l'ASA. Après une nouvelle évaluation positive de Mme Del Ponte des efforts de coopération des autorités serbes avec le TPIY, le Commissaire Rehn a décidé de parapher l'accord le 7 novembre 2007. La signature de l'accord – qui sera décidée à l'unanimité des Etats membres - reste en principe subordonnée au respect de la conditionnalité, dont en premier lieu la coopération avec le TPIY.

Le Conseil européen de décembre 2007 a réaffirmé qu'il continuerait à soutenir la Serbie dans son cheminement européen et a encouragé les autorités serbes à accélérer leurs efforts en vue de satisfaire aux conditions nécessaires, dont notamment une coopération pleine et entière avec le TPIY.

Conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies de juin 1999, la province du Kosovo se trouve toujours sous administration internationale de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Néanmoins, le Kosovo est couvert par les divers éléments de base du PSA (préférences commerciales, assistance communautaire et dialogue sur les réformes).

Dans le contexte des discussions sur le statut final du Kosovo, les relations de l'UE avec la province se sont intensifiées au cours de l'année. Une équipe de planification de l'opération de gestion de crise de l'UE en matière de police et d'état de droit de l'UE (EPUE Kosovo), mise en place en avril 2006, et un groupe de coordination, composé de représentants des organismes internationaux sur place (MINUK, OSCE, OTAN, EUPT), ont travaillé pour assurer la cohérence entre les efforts de préparation respectifs pour la situation post-statut.

C. Transposition des directives communautaires

A la date du 2 mai 2007, la Chambre des députés a été saisie du premier rapport sur la mise en œuvre de la transposition des directives communautaires au Luxembourg. Ce rapport se livrait à une analyse exhaustive de l'évolution luxembourgeoise en matière de transposition correspondant à la période de fin 1999 au 15 avril 2007.

Au tableau d'affichage fin 2007, le déficit du Luxembourg s'élève à 2.8 %, ce qui lui valait l'avant-dernière place au classement EU 27. Ce déficit était dû à 45 directives «marché intérieur» dont le délai de transposition était venu à échéance avant le 1^{er} novembre 2007 (sur un total de 1630 directives en vigueur au 31 octobre 2007), comparé à 42 directives «marché intérieur» une année plus tôt.

Le défi consistera à intensifier les efforts pour atteindre progressivement les objectifs fixés au niveau européen. La décision prise lors du Conseil européen du 8 et 9 mars 2007 d'abaisser l'objectif européen de 1,5 % à 1% de déficit de transposition pour 2009 pose un défi de taille pour le Luxembourg.

D. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)

En 2007, la Commission européenne a introduit vingt nouveaux recours en manquement contre le Luxembourg pour mauvaise application du droit communautaire ou pour non transposition de directives dans les délais prescrits, soit huit de moins qu'en 2006.

Pendant l'année 2007, dix-huit affaires intéressant le Luxembourg ont pu être réglées. Dans douze cas, soit sept de moins qu'en 2006, la Cour a constaté le manquement du Luxembourg à ses obligations. Dans quatre cas, soit dix de moins qu'en 2006, la Commission s'est désistée de son recours en cours d'instance. Deux autres affaires concernaient des questions préjudicielles intéressant directement le Luxembourg.

E. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

Opérations de gestion de crises

Opérations civiles

Sur le plan des opérations de gestion civile de crises, l'année 2007 a été très chargée pour l'UE. Lancées en 2005, les missions dans les Territoires palestiniens (Mission de surveillance de la frontière entre Gaza et l'Egypte EUBAM Rafah et Mission d'assistance policière EUPOL COPPS) tout comme la mission en faveur de l'Irak (Mission intégrée d'Etat de droit EUJUST Lex) ont toutes été prolongées jusqu'en 2008.

Après avoir étudié la possibilité de renforcer le rôle de l'UE dans le domaine de l'Etat de droit en Afghanistan, une mission de police a été lancée en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) par le Conseil en juin 2007. Le but de la mission est de conseiller et de former la police afghane au sein du Ministère de l'intérieur, mais aussi dans les régions et les provinces. La mission a été établie pour une durée minimum de trois ans.

Le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS) a continué d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la Mission de police MPUE en Bosnie-Herzégovine. Au Darfour, l'UE continue à fournir une assistance à la Mission AMIS de l'Union africaine, qui comporte un volet militaire (fourniture d'équipements et de moyens, aide à la planification, assistance technique à

tous les niveaux de commandement d'AMIS, observateurs militaires) et un volet civil (assistance policière).

L'équipe de planification de l'UE a poursuivi ses travaux dans la perspective de l'opération de gestion de crises que l'UE pourrait mener au Kosovo dans le domaine de l'Etat de droit et dans d'autres domaines qui pourraient être définis par le Conseil dans le contexte du processus de détermination du statut futur du Kosovo.

Le COPS et le Comité chargé des aspects civils de la gestion de crises (CIVCOM) ont été les organes de l'UE qui ont assuré la mise en place et la gestion de ces missions. Le Luxembourg a contribué aux travaux de préparation en amont des missions et y participe moyennant des contributions en ressources humaines ou financières. Le Luxembourg a ainsi pris part à la Mission MPUE en Bosnie-Herzégovine par le détachement de deux membres de la police grand-ducale. Dans le cadre de la Mission intégrée d'Etat de droit EUJUST Lex en faveur de l'Irak, le Luxembourg a, avec ses partenaires du Benelux, organisé un cours de formation pour des juges irakiens en novembre 2007.

Opérations à caractère militaire

Le Luxembourg participe depuis 2006 à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui a comme but de garantir le cessez-le feu, le retrait des forces armées israéliennes et des groupes armés et la prise de responsabilités des forces gouvernementales libanaises. Un officier et un sous-officier luxembourgeois sont intégrés dans le contingent belge basé à Tibnine, au Sud-Liban.

En 2007, l'UE a achevé la transformation du dispositif de l'opération ALTHEA (de 6000 à 2500 militaires). Le Luxembourg continue de participer à l'opération avec un sous-officier affecté à l'état-major à Sarajevo.

Lancée en 2005, la Mission d'assistance et de conseil en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, EUSEC RD Congo, s'est poursuivie en 2007. La Mission EUPOL RD CONGO vise à soutenir et assister les autorités congolaises dans la réforme du secteur de sécurité (RSS) dans le domaine de la police et de son interaction avec la justice. Depuis janvier 2006, la Mission comprend également un projet d'assistance technique visant à améliorer la chaîne de paiement des salaires au sein de l'armée congolaise. Le Luxembourg y est représenté depuis avril 2006 avec un sous-officier basé à Kinshasa, qui s'occupe du soutien logistique de la Mission.

En septembre 2007, le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé la mise en place d'une mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et a autorisé l'Union européenne à déployer ses forces, pour une durée d'un an à partir du moment où celle-ci aura déclaré sa capacité opérationnelle initiale. EUFOR TCHAD/RCA est une opération militaire de transition qui va travailler en étroite coordination avec la présence multidimensionnelle des Nations Unies dans l'Est du Tchad et dans le Nord-Est de la République centrafricaine afin d'améliorer la sécurité dans ces régions. Le Luxembourg participe depuis avril 2008 à cette nouvelle mission PESD.

Développement des capacités

Capacités civiles

L'événement principal dans ce domaine a été l'adoption, en novembre 2007, de l'Objectif global 2010 afin de développer les capacités civiles de l'UE. La demande de missions civiles dans le cadre de la PESD continuant à augmenter, le Conseil a attaché une grande importance aux efforts continus déployés dans ce contexte.

Capacités militaires

Les groupements tactiques (« battle groups ») ont été déclarés pleinement opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2007. L'UE est maintenant en mesure d'entreprendre deux opérations de réaction rapide mettant en œuvre des forces de la taille d'un groupement tactique (1500 soldats). Cela inclut la capacité de lancer deux opérations de ce type presque simultanément. Le Luxembourg a confirmé son engagement dans un groupement tactique au second semestre 2008 aux côtés de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Espagne.

Evolution conceptuelle et institutionnelles de la PESD

Le domaine de la gestion civile des crises s'est développé substantiellement ces dernières années.

Afin d'accommoder ces tendances, et en accord avec la décision du Conseil de juin 2007, les Ministres de l'UE ont adopté le « Civilian Headline Goal 2008 » le 19 novembre 2007. Outre l'adoption du CHG 2010, les Ministres ont pavé le chemin pour améliorer tout le domaine de la gestion des crises d'ici 2010, notamment en assignant la préparation de lignes conductrices pour le recrutement de participants et la planification. La mise en œuvre des « Civilian Response Teams (CRT) » a continué en 2007, notamment en améliorant leurs procédures de déploiement.

Le centre d'opération de l'UE est devenu opérationnel en 2007 et a été mis à l'épreuve par l'exercice militaire MILEX 07.

Coopération avec les organisations internationales et les pays tiers

Sous la conduite du COPS, l'UE a poursuivi sa coopération en matière de gestion de crises avec un certain nombre d'organisations internationales, en particulier l'OTAN, l'ONU, l'Union africaine et l'OSCE.

F. Non-prolifération et désarmement

La non-prolifération des armes de destruction massive

Conformément à la stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive de l'UE, dont l'objectif est la mise en œuvre effective des traités, leur universalisation et le renforcement des organisations internationales, le Luxembourg a soutenu le long de 2007 les

travaux des groupes de contrôle à l'exportation, qui visent à empêcher que certains Etats ou des acteurs non-étatiques ne parviennent à obtenir des armes de destruction massive et leurs moyens de délivrance. Le Luxembourg soutient de même des initiatives de coopération interétatiques qui poursuivent cet objectif, comme par exemple l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération.

En matière de non-prolifération nucléaire, les dossiers iranien et nord-coréen continuent à dominer l'actualité.

Désarmement

En réponse à la demande du Conseil de gouvernement et à la motion de la Chambre des Députés, le Luxembourg a poursuivi son engagement pour en arriver à un instrument international juridiquement contraignant pour résoudre les problèmes posés par les bombes à sous-munitions. Sur un plan interne, le Conseil de gouvernement a envoyé un projet de loi visant l'interdiction de la fabrication, de la vente, de l'acquisition, du stockage, du transport et de l'utilisation des armes à sous-munitions (BASM) sur le chemin législatif en novembre 2007.

Le Ministère des Affaires étrangères a participé en 2007 aux différentes initiatives engagées au niveau international, notamment au « processus d'Oslo » visant à mettre au point un instrument juridiquement contraignant en 2008 et aux travaux au niveau de la Convention sur certaines armes classiques (CCW) relatifs à la réglementation des armes à sous-munitions et à leur impact humanitaire. Les travaux y relatifs se poursuivront en 2008.

Contrôles à l'exportation et régimes de non-prolifération

Le 9ème rapport annuel sur le fonctionnement du Code de conduite de l'UE en matière d'exportations d'armes fait état d'environ 37.500 licences délivrées dans l'Union européenne, pour un montant de plus de 13 milliards d'euro, les réalisations (exportations effectives) étant de presque 9 milliards. Les Etats membres ont notifié 356 refus.

La liste commune des équipements militaires (« ML ») a été actualisée et publiée en mars 2007 au Journal Officiel des CE.

En 2007, différentes mesures d'embargo ou de sanctions ont été prises ou renouvelées par l'UE :

- les listes des personnes ou entités liées à Bin Laden, au réseau Al-Qaida et aux Talibans (mesures restrictives spécifiques) ont été renouvelées ou mises à jour plusieurs fois au cours de l'année, ainsi que celles des personnes ou entités visées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- renouvellement (pour 12 mois) des mesures prises à l'encontre de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Zimbabwe, de la Somalie, de l'Iran, de l'Ouzbékistan, de Myanmar, des dirigeants de la région transnistrienne de la République de Moldova ;
- les listes des personnes visées par les mesures à l'encontre de la République démocratique du Congo, de l'ARYM, de la Côte d'Ivoire, du Belarus, ont été mises à jour ;

Une nouvelle liste des biens à double usage (Annexe I du règlement (CE) n° 1334/2000), mise à jour d'après les décisions des différents régimes de non-prolifération, a été publiée en septembre 2007.

Suite aux résultats et conclusions de la « *peer review* » en 2004-2005 et de l'enquête effectuée en 2006 par une firme de consultants, la Commission a soumis en fin d'année une proposition de refonte du règlement 1334/2000. Les principales innovations de cette proposition, dont l'examen vient de commencer au niveau du groupe de travail pertinent, sont les contrôles étendus au transit des biens à double usage et au courtage de ces produits. Le groupe de travail sur les biens à double usage, sous les présidences allemande et portugaise, a analysé les propos de la Commission qui se poursuivront sous présidence slovène.

En 2007, le Luxembourg a présidé le groupe de travail général (General Working Group) de l'Arrangement de Wassenaar qui est le principal régime de contrôle en matière d'exportation d'armes et de biens à double usage. Le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises en 2007 afin de préparer une réunion ministérielle portant révision des mécanismes de l'Arrangement de Wassenaar et ce notamment dans les domaines suivants : contacts avec les pays tiers, les autres régimes de contrôle, les organisations internationales et l'industrie; transparence sur les exportations vers les pays tiers et échanges d'informations préalables et ex-post sur ces exportations; réexportations d'armes; transport des armes par voie maritime ou aérienne. La réunion plénière de l'Arrangement de Wassenaar de décembre 2007 a pu aboutir sur certains de ces sujets à la mise en place de mécanismes innovants. Dans d'autres cas, la Présidence belge de la réunion plénière n'a pu aboutir en raison d'un contexte général peu propice lié notamment aux dossiers du bouclier antimissile et au Traité sur les forces conventionnelles en Europe.

La plénière de l'Australia Group, qui compte maintenant 40 pays membres, a eu lieu à Paris en juin 2007. Les travaux étaient axés sur les mesures à prendre afin de répondre aux nouvelles menaces de prolifération, y compris les transferts de technologie intangible, les activités de courtage et le terrorisme. Plusieurs produits du secteur de la biotechnologie ont été ajoutés sur la liste de contrôle.

Le Groupe continuera les discussions en ce qui concerne le problème posé par les courtiers et les distributeurs. La possibilité du marquage des équipements contrôlés est étudiée afin de pouvoir exercer des contrôles accrus sur les transferts d'équipements « d'occasion ».

Les visites d'information aux pays non membres ont eu comme conséquence positive qu'un certain nombre se sont engagés à introduire dans leur réglementation les produits contrôlés par l'AG (de même que ceux des autres régimes de non-prolifération).

Le régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR) compte actuellement 34 membres. A la plénière de 2007, qui a eu lieu à Athènes, aucun des pays candidats (dont sept Etats membres de l'UE) n'a été admis. Les travaux de cette session étaient surtout axés sur l'évolution de la prolifération balistique en Asie du Nord-Est, en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Les résolutions 1718 (Corée du Nord) et 1696 respectivement 1737 et 1747 (Iran) du Conseil de sécurité des

Nations Unies établissent d'ailleurs un lien direct avec les contrôles instaurés par le régime en ce qu'elles se réfèrent aux listes de matériel et de technologies conçues par le MTCR. La plénière du MTCR a accepté la proposition faite par l'UE d'une « watchlist on Iran » qui a comme but d'augmenter la vigilance dans les exportations vers ce pays.

Les visites informatives effectuées par la présidence du MTCR dans certains pays non membres ont eu pour but de les tenir informés des activités du régime et de fournir de l'assistance pour mettre en œuvre des contrôles à l'exportation efficaces afin de combattre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Le Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) est un groupe de contrôle aux exportations nucléaires, qui comprend 45 gouvernements participants, dont tous les Etats membres de l'UE, la Commission européenne détenant un statut d'observateur.

La réunion plénière du Groupe a eu lieu en avril 2007 au Cap. La question de l'inclusion du Protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA en tant que condition de fourniture du NSG a été discutée, mais les avis sont restés partagés.

5. L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (OCDE)

En mai 2007, le Conseil des Ministres de l'OCDE, après des négociations difficiles, a décidé d'ouvrir des discussions avec la Russie, le Chili, Israël, l'Estonie et la Slovénie en vue de leur adhésion à l'OCDE. Depuis, le Royaume-Uni s'est opposé au calendrier d'adhésion proposé pour la Russie, notamment parce que ce pays ne remplirait plus le critère de communauté de vues (like mindedness).

La visibilité de l'OCDE au niveau mondial a également évolué avec l'entrée en fonction du nouveau Secrétaire général qui est très présent sur le terrain politique mondial pour représenter l'Organisation. L'OCDE est devenue en quelque sorte le sous-secrétariat du G8 et ses experts participent à d'innombrables forums et conférences internationaux.

A travers ses nombreuses études, l'OCDE contribue largement à l'analyse de l'économie mondialisée.

Le Luxembourg est avec l'Islande le plus petit pays de l'Organisation mais avec droit de décision identique aux autres partenaires à travers le principe du consensus. Cet acquis impose des obligations: participation à tous les Conseils et comités politiques (Comité exécutif, Comité des relations extérieures et Comité budgétaire), participation aux groupes techniques etc.

La plupart des Ministères disposent aujourd'hui d'un correspondant responsable pour l'OCDE et le taux de participation au niveau des réunions à Paris a augmenté. Il s'est doublé ces cinq dernières années de 15 à quelque 30 % et il est de pratiquement 100 % pour le Conseil et les 3 comités politiques émergés plus haut.

6. LE CONSEIL DE L'EUROPE

Campagne européenne jeunesse « Tous différents – tous égaux »

Le Luxembourg a pris une part très active à cette campagne pluriannuelle tout au long de sa durée. Il est rappelé que la campagne avait été lancée officiellement à Luxembourg en avril 2007. Outre l'organisation d'une grande manifestation nationale, notre pays a contribué, dans le cadre du Benelux, à un grand symposium sur la diversité et la participation sous le titre « la participation dans tous ses états ». Ce séminaire s'est tenu à Schengen du 25 au 29 avril 2007 sous le sigle CdE-Benelux et a réuni environ 120 jeunes de la très grande majorité des pays du Conseil de l'Europe.

Présidences de Saint-Marin et de la Serbie

Pendant la période sous rubrique, la présidence du Comité des Ministres a d'abord été assumée par Saint-Marin (15 novembre 2006 au 11 mai 2007), qui a réussi à conclure le Mémorandum d'Accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et ensuite par la Serbie (11 mai 2007 au 12 novembre 2007).

Sous présidence serbe a été proclamée, après de difficiles négociations, la Journée européenne contre la peine de mort, et adoptée une importante convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. La décision d'observer le déroulement des élections au Kosovo a également été prise sous cette présidence.

Mémorandum d'Accord entre le Conseil de l'Europe et l'UE

Ce texte fut signé, pour le Conseil de l'Europe, lors de la ministérielle le 11 mai 2007 à Strasbourg par le Président du Comité des Ministres, le Ministre de Saint-Marin Fiorenzo Stolfi et le Secrétaire Général Gerry Davies et, pour l'UE, le 23 mai 2007, par le Président du Conseil de l'UE et la Commissaire Ferrero-Waldner. De par le calendrier de négociation, le Mémorandum d'Accord a été fortement influencé par les intenses discussions à Strasbourg du rapport Juncker. Certaines recommandations y faites se retrouvent d'ailleurs en partie dans le Mémorandum qui, à raison, peut être considéré comme un début de mise en œuvre du rapport Juncker. La concertation et le dialogue à tous les niveaux entre les représentants des deux organisations constituent le fil rouge de ce document. Un premier bilan de la mise en œuvre sera fait lors de la ministérielle de mai 2008.

Les Présidences serbe du Comité des Ministres et portugaise de l'UE, ont de nouveau pu mener à bien une quadripartite qui s'est tenue à Strasbourg le 23 octobre 2007. En substance, les conclusions confirment la volonté de consultation inscrite dans le Mémorandum d'Accord, y compris à un haut niveau politique, et plus particulièrement au niveau du Comité politique et de sécurité de l'UE et des Délégués des Ministres.

Renforcement de l'efficacité du système de la CEDH

Les efforts entrepris depuis plusieurs années pour renforcer le système et alléger le fardeau de la Cour se sont poursuivis, mais n'ont pas connu de percée significative. Le Protocole 14 n'a pas pu

entrer en vigueur à la date limite de juillet 2007, du fait du refus de la Douma russe de voter la loi d'approbation. La période sous rubrique a également été témoin d'un revers en matière de respect et de mise en œuvre des arrêts de la Cour.

La création de l'Agence européenne des droits fondamentaux avait suscité un moment des craintes quant à un dédoublement des activités du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Un accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe sur la coopération entre les deux organisations a cependant permis de dissiper ces préoccupations.

7. LES ORGANISMES DE SECURITE

A. L'OTAN

En vue du Sommet de Bucarest

L'année 2007 a constitué une année de transition entre le Sommet de Riga de novembre 2006 et le Sommet de Bucarest d'avril 2008.

Les sujets dominants ont été le Kosovo et l'Afghanistan. Les Alliés ont réaffirmé leur détermination à se donner les moyens pour stabiliser l'Afghanistan et pour aider le Gouvernement Karzai à asseoir son autorité sur tout le territoire. Les efforts ont continué sur l'approche globale pour mieux coordonner les travaux des différentes organisations internationales sur le terrain. L'accent a aussi été mis sur la formation de l'Armée nationale afghane (ANA) pour qu'elle puisse jouer un rôle accru dans la lutte contre les Talibans. Les travaux sur le plan stratégique politico-militaire pour l'Afghanistan ont été lancés en vue d'une adoption à Bucarest. Le but du plan est de générer une vision d'ensemble et une feuille de route pour l'action de l'OTAN en Afghanistan ainsi que de clarifier comment l'OTAN pourra mieux atteindre ses objectifs. Le plan devrait aussi clarifier ce qui est à faire pendant la phase de transition vers une pleine responsabilité afghane en établissant un calendrier pour la reprise par l'armée afghane des opérations de sécurité.

Pour ce qui est du Kosovo, les Alliés ont confirmé qu'ils soutiennent les efforts de l'Envoyé spécial des Nations Unies, Martti Ahtisaari, et se déclarent prêts à jouer leur rôle dans l'application des dispositions de sécurité du règlement de statut. Une planification militaire prudente a été entamée afin de pouvoir faire face à différents scénarios en anticipation d'une décision sur le statut du Kosovo. Les Alliés ont réitéré que, quel que soit le scénario, ils resteront au Kosovo afin de maintenir un environnement sûr et stable.

Pour ce qui est du processus d'élargissement de l'Alliance, les Alliés ont confirmé qu'ils sont prêts à inviter, lors du Sommet de 2008, les pays qui satisferont aux critères. Les Alliés se sont prononcés pour la politique de la porte ouverte de l'OTAN.

Les relations entre les Alliés et la Russie au sein du Conseil OTAN-Russie (NRC) ont été particulièrement difficiles, malgré le 10^{ème} anniversaire du NRC. Les dossiers contentieux dans ce contexte ont été notamment le Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe (FCE), dont la

Russie a suspendu la mise en œuvre en décembre 2007, les projets américains en matière de défense anti-missile ainsi que le statut du Kosovo.

Les opérations

Au niveau opérationnel, l'OTAN a continué, tout au long de 2007, à être fortement engagée au Kosovo et en Afghanistan.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas enregistré d'incidents majeurs de violence à caractère ethnique au Kosovo. Cependant les soldats de la KFOR restent bien présents en particulier au Nord du pays où vivent plus de 50 % de Serbes, afin de dissuader tout affrontement entre les deux communautés. La situation pourrait bien évoluer dans le cadre du règlement du statut du Kosovo. Un soutien de l'OTAN à la mise en place de l'architecture sécuritaire au Kosovo « post statut », en coordination avec l'UE, restera cependant nécessaire. L'Armée luxembourgeoise est engagée au sein de la KFOR depuis l'an 2000.

En matière d'opérations, c'est certainement l'Afghanistan qui a dominé les débats en 2007. Car, contrairement au Kosovo et six ans après la chute des talibans, la stabilité de l'Afghanistan reste fragile. En 2007, il y a eu une augmentation significative des attentats par engin explosif improvisé et par suicide.

Dès octobre 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé d'étendre le mandat de la Force Internationale d'assistance à la Sécurité (FIAS) à l'ensemble du territoire afghan alors que son mandat prévoyait au départ qu'elle devait assurer la sécurité à Kaboul et dans ses environs. Ce processus d'extension a été accompli avec un déploiement vers l'est de l'Afghanistan. Outre l'extension de la zone d'opération de l'OTAN, le plan opérationnel révisé a aussi ouvert la voie à un accroissement du rôle de la FIAS en tant que force de sécurité. Le Luxembourg est engagé depuis 2003 dans la FIAS, notamment à travers un détachement de 9 militaires, dont la mission est de participer au sein d'une unité belge à la garde et le cas échéant la défense de l'aéroport international de Kaboul.

B. L'OSCE

Sur invitation de M. le Ministre des Affaires étrangères, le Secrétaire général de l'OSCE, M. Marc Perrin de Brichambaut, a effectué une visite à Luxembourg le 19 septembre 2007. Il s'agissait de la première visite de travail d'un Secrétaire général de l'Organisation à Luxembourg depuis la création de ce poste le 15 juin 1993. A cette occasion, les perspectives en vue du Conseil ministériel de l'OSCE de fin novembre ainsi que le rôle que l'OSCE joue dans les Balkans occidentaux et dans la résolution des conflits dits gelés ont notamment été discutés.

Du 11 au 15 juin 2007, le Luxembourg a présidé la Conférence extraordinaire convoquée, à la demande de la Russie, au titre de l'article XXI du Traité FCE. En 2007, le Luxembourg a également présidé la réunion du NATO Caucus du 5 décembre 2007 ainsi que 2 réunions du Groupe consultatif commun (Joint consultative group/JCG) dans sa composition OTAN (JCG-T), institué par le Traité FCE.

Contribution du Luxembourg aux activités de l'OSCE en 2007

En application des clés de contribution adoptées en 2005, le Luxembourg a contribué 0,47% au budget du Secrétariat et des institutions ainsi que 0,25% (0,26% en 2006) au budget des missions. La somme de ces contributions s'est élevée à 530.327 €.

Le Luxembourg a participé à chaque fois avec 5 observateurs à court terme aux missions d'observation électorale du BIDDH en Serbie (21 janvier), Albanie (18 février), Arménie (12 mai) et Ukraine (30 septembre).

A l'ordre du jour de l'OSCE en 2007

Conseil ministériel de Madrid

La 15^e réunion ministérielle de l'OSCE s'est déroulée dans un contexte difficile pour l'Organisation : incertitude quant à l'avenir du statut du Kosovo et de la mission de l'OSCE, suspension imminente de l'application du traité FCE par la Russie et décision du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de renoncer à observer les élections parlementaires en Russie.

Un résultat important de la réunion a été l'adoption d'une décision sur les futures Présidences en exercice de l'OSCE (2009-2011) ainsi qu'une décision sur l'engagement de l'OSCE en Afghanistan. M. le Ministre Asselborn a salué cette décision qui devrait permettre à l'OSCE d'« apporter une réponse appropriée aux nouvelles menaces à la sécurité, tel le trafic des stupéfiants aux proportions alarmantes, qui se posent aux frontières de l'Afghanistan avec trois Etats participants. Cette nouvelle initiative devra tirer pleinement profit de l'expertise et de l'expérience dont dispose l'OSCE, notamment dans les domaines de la police et du renforcement de la sécurité aux frontières ».

Il est toutefois regrettable qu'il n'y ait pas eu d'accord pour adopter le projet de « Convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE » et que, comme par le passé, les Etats participants n'aient pas réussi à adopter une déclaration ministérielle générale.

Missions sur le terrain

Dans le contexte d'incertitude quant au statut futur du Kosovo, la prorogation de la Mission de l'OSCE au Kosovo a fait l'objet de négociations ardues. Le Conseil Permanent a adopté le 21 décembre 2007 une décision qui prévoit une extension de la mission jusqu'au 31 janvier 2008. La mission est reconduite tacitement de mois en mois sauf si un Etat participant formule une objection par écrit au Président du Conseil permanent.

Le Conseil permanent a adopté le même jour une décision mettant fin à la Mission de l'OSCE en Croatie et mettant simultanément en place un Bureau de l'OSCE à Zagreb. Ce Bureau sera

principalement chargé de surveiller le déroulement des procès pour crimes de guerre et, accessoirement, il pourra aussi faire rapport sur les aspects résiduels des volets retour des réfugiés et processus de Sarajevo.

Le mandat du Centre de l'OSCE à Douchanbé a été prorogé jusqu'au 30 juin 2008 à la demande du gouvernement du Tadjikistan. Pareillement, le mandat du Coordonnateur de projets en Ukraine n'a été reconduit que pour une durée de 6 mois, conformément à ce que prévoit la décision initiale établissant cette mission. Les mandats des autres Missions de l'OSCE ont été prorogés pour la durée d'une année, jusqu'au 31 décembre 2008.

La situation des conflits dits « gelés »

Lors du Conseil ministériel de Madrid, le Ministre Asselborn a regretté que « la persistance de ces conflits met à mal la crédibilité de l'OSCE » et que « depuis la dernière réunion ministérielle à Bruxelles, il y a eu certes des mouvements mais pas d'avancée ni de véritable progrès en vue d'une solution ». Le Conseil ministériel de Madrid a pu se mettre d'accord sur une déclaration succincte sur le règlement du conflit du Haut-Karabagh.

Aspects politico-militaires

La controverse autour de la mise en œuvre des engagements d'Istanbul a été ravivée avec la déclaration du Président Poutine le 26 avril 2007 devant la Douma que la Russie envisageait de suspendre la mise en œuvre du Traité FCE. La Conférence extraordinaire demandée par la Russie conformément à l'Article XXI du Traité, au motif qu'elle voyait ses intérêts sécuritaires en danger, a eu lieu du 11 au 15 juin à Vienne, sous Présidence luxembourgeoise. Suite au résultat négatif de la Conférence extraordinaire, la Russie a notifié les Etats parties le 14 juillet 2007, qu'elle allait suspendre avec effet au 12 décembre 2007 la mise en œuvre du Traité FCE.

8. LES NATIONS UNIES

Réforme des Nations Unies

En matière de réforme des Nations Unies, peu de progrès ont pu être réalisés en 2007.

Le nouveau Conseil des droits de l'homme a achevé sa mise en place et a trouvé un certain rythme de croisière à compter de la deuxième moitié de 2007.

La Commission de consolidation de la paix (CCP) est sortie de sa phase de mise en place et s'est voulue de plus en plus opérationnelle. Avec l'adoption de la stratégie pour le Burundi et pour la Sierra Leone, la CCP a fait un premier pas significatif. Le défi principal consiste à mettre en œuvre concrètement les engagements auxquels ont souscrit toutes les parties.

Le renforcement de l'ECOSOC a montré que le défi reste de taille et les discussions quant à la mise en œuvre concrète de la revitalisation se poursuivront au-delà de 2007.

En ce qui concerne la réforme de la gestion du Secrétariat général, il faut relever le réalignement du Secrétariat en matière de maintien de la paix.

Les efforts pour revitaliser l'Assemblée générale se sont poursuivis mais sans grand résultat.

Dans le domaine du terrorisme, et malgré l'adoption de la stratégie globale contre le terrorisme, qui en réalité constitue davantage un effort mobilisateur qu'innovateur, l'absence de progrès sur la Convention globale contre le terrorisme international est resté patent.

Enfin, en ce qui concerne le Conseil de sécurité, d'importants efforts ont été accomplis puisque pas moins de sept Ambassadeurs ont reçu la lourde tâche de co-faciliter le travail de la Présidente de l'AGNU en organisant des consultations informelles avec les Etats membres. De ce vaste chantier sont nés deux rapports qui traitent des différents aspects de la réforme du CSNU (catégories de membres, droit de veto, représentation régionale, nombre de membres du CSNU à composition élargie, méthodes de travail du CSNU et relations entre le CSNU et l'Assemblée générale), et dont l'on propose d'approfondir davantage le concept de « solution transitoire ». La mise en place d'une telle solution transitoire entraînerait cependant la création d'une catégorie de membres qui n'est actuellement pas prévue par la Charte. Un consensus s'est dégagé pour débiter les négociations intergouvernementales lors de la 62^{ème} session de l'AGNU qui a débuté fin septembre 2007.

A. Les travaux à New York

Tout au long de l'année 2007, le Luxembourg a continué de s'impliquer activement dans les travaux de l'ONU. Le Luxembourg a été élu membre du Comité économique et social (ECOSOC) pour la période 2007-2009 en date du 2 novembre 2006, et ce en tête du Groupe occidental (WEOG) en recueillant 185 sur les 186 votes exprimés.

En tant que membre de l'ECOSOC, le Luxembourg a également eu l'opportunité de postuler et d'être élu au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (CCP, *Peacebuilding Commission* en anglais). Lors d'un déplacement à New York le 14 juin 2007, le Ministre Jean Asselborn a saisi l'occasion pour rencontrer la Sous-secrétaire générale du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Mme Carolyn McAskie. Celle-ci a remercié le Luxembourg pour son important soutien dans les travaux de la CCP, tant par son apport concret au travail quotidien de la CCP, que par son apport financier et par la mise à disposition d'un *Junior Professional Officer* luxembourgeois au bureau de soutien de la CCP.

Celle-ci a trouvé un certain rythme de croisière au cours de sa première année de fonctionnement en portant son attention sur la situation au Burundi et en Sierra Leone. Les travaux se sont accélérés depuis le lancement du Fonds de soutien à la consolidation de la paix. L'objectif est d'avoir le plus grand impact possible sur le terrain de façon à ce que le système de consolidation de la paix devienne un véritable outil de collaboration internationale au service des pays qui sortent d'un conflit.

En date du 25 mai 2007, la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le Représentant Permanent du Luxembourg auprès des Nations Unies, ainsi que le Représentant Permanent de la Barbade, « co-présidents » (facilitateurs) du processus intergouvernemental devant mener à un renforcement de la cohérence du système onusien (« system-wide coherence », SWC). Cette mission reposait sur les travaux du Panel de haut niveau institué en 2006 par l'ancien SGNU Kofi Annan à la suite de l'invitation qu'il avait reçue par le Sommet mondial de 2005 de lancer des consultations en vue de soumettre des recommandations visant à améliorer la cohérence et l'efficacité des travaux menés par le système des Nations Unies à travers le monde, dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. Ce panel a rendu son rapport *« Delivering as one »* en novembre 2006. Le nouveau SGNU, M. Ban Ki-moon, a publié début 2007 ses propres commentaires et suggestions. Ces deux documents ont formé alors la base de l'exercice lancé par les deux facilitateurs qui ont remis leurs recommandations début octobre 2007. A noter également que début janvier 2007, et à leur demande, huit pays-pilote ont été sélectionnés pour participer aux projets du SWC : Albanie, Rwanda, Cap Vert, Tanzanie, Mozambique, Uruguay, Pakistan et Vietnam.

Le 14 juin 2007, le Ministre Jean Asselborn a fait le déplacement à New York pour rencontrer le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. Ce dernier s'est félicité de la participation active et continue du Luxembourg aux Nations Unies et de l'engagement en matière de développement dont témoignait son aide publique au développement, qu'il a qualifiée d'exemplaire. Les deux interlocuteurs ont également discuté de la situation en Afghanistan, au Darfour et au Kosovo.

La 62^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Le nouveau Président de l'AGNU, M. Srgjan Kerim, a identifié cinq priorités qui marqueraient cette 62^{ème} session : le changement climatique, le financement pour le développement, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la lutte contre le terrorisme, et enfin la réforme des Nations Unies.

La semaine ministérielle de l'AGNU a été introduite par la tenue, le 24 septembre 2007, de l'événement de haut niveau, organisé par M. Ban Ki-moon, sur le thème *« L'avenir entre nos mains. Les changements climatiques : un défi à relever pour nos dirigeants »*. Plus de 80 Chefs d'Etat et de gouvernement et plus de 150 pays ont participé à ces débats. Le Luxembourg a été représenté par M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, qui a prononcé un discours dans le cadre de la séance plénière thématique consacrée aux questions de financement.

M. Jean Asselborn est également intervenu devant l'AGNU, le 28 septembre 2007, pour insister notamment sur la nécessité d'une prise en compte simultanée des dimensions de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'état de droit et du développement socio-économique, et d'une recherche de solutions communes aux grands défis mondiaux. Le Ministre a par ailleurs évoqué le Kosovo, les événements en Birmanie/Myanmar et le dossier nucléaire iranien en lançant un appel à l'Iran pour se mettre en conformité avec les trois résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de suspendre toute activité liée à l'enrichissement.

Le débat général s'est terminé le 3 octobre 2007. Dans son propos conclusif, le Président de l'AGNU, M. Kerim, a lancé quelques idées pour la suite des travaux de la session : l'idée d'une feuille de route pour coordonner l'action des Nations Unies sur le changement climatique ; la proposition d'un sommet sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement au cours de la session en cours ; le nécessaire progrès dans la négociation de la Convention globale sur le terrorisme ; le renforcement de la Commission de consolidation de la paix ; la conclusion d'un traité sur le commerce des armes ; et enfin des progrès en matière de réforme des Nations Unies (l'approche « One UN », l'architecture en faveur des questions de genre...), y compris en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité.

Réuni le 26 septembre 2007 sous l'égide de M. Jorge Sampaio, Haut Représentant du Secrétaire général, le Groupe des amis de l'Alliance des Civilisations (dont fait partie le Luxembourg) a procédé à un premier bilan et a dégagé les axes de travail pour les mois suivants, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de son plan d'action dans les quatre domaines prioritaires que sont l'éducation, la jeunesse, les migrations et les médias. Dans son intervention, M. Asselborn a plaidé pour une action concrète, sur le terrain, en tenant compte des moyens d'intervention qu'offrent d'une part les politiques de développement, et d'autre part, les instruments du multilatéralisme.

Organisée le 27 septembre à l'initiative de la Pologne et des Pays-Bas, la commémoration du 10^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention pour l'interdiction des armes chimiques, a vu une large participation ministérielle, dont celle de M. Asselborn, et une déclaration commune a pu être adoptée.

A relever encore les autres événements qui se sont tenus en marge de la semaine ministérielle de l'AGNU : la table ronde « santé et diplomatie », la réunion sur l'abolition de la peine de mort présidée conjointement par la présidence portugaise de l'UE et par l'Italie et à laquelle a participé M. le Ministre Asselborn, la réunion ministérielle pour promouvoir les « *Engagements et principes de Paris sur la libération des enfants associés aux groupes et forces armés* », la réunion préparatoire de la Communauté des démocraties et enfin le lancement du « *partenariat pour la gouvernance démocratique* ».

En marge de la session de l'AGNU, M. Asselborn a notamment eu des contacts diplomatiques avec les Premiers Ministres de l'Albanie et du Monténégro, ainsi qu'avec ses homologues d'Afghanistan, de la Bosnie-Herzégovine, du Costa Rica, de l'Egypte, de l'Indonésie, de l'Iran, de la Namibie, du Niger, de la Serbie, de Singapour, de l'Ukraine et de la Turquie. Il a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec le Président de l'AGNU, M. Kerim.

A noter enfin que, soucieux de compléter le réseau de ses relations diplomatiques officielles, le Luxembourg a pris l'initiative de proposer à une vingtaine de pays concernés de procéder à l'établissement de relations diplomatiques dans les semaines et mois suivants. Le Ministre Jean Asselborn a ainsi pu signer à la « Maison du Luxembourg » à New York, les actes officiels avec Antigua et Barbuda le 26 septembre 2007, avec St-Vincent et Grenadines le même jour, avec Timor Leste le lendemain, et enfin avec les Bahamas le 28 septembre 2007.

Candidature du Luxembourg à un siège non-permanent du Conseil de sécurité

Après la décision, prise par le gouvernement luxembourgeois en mars 2001, de présenter la candidature du Luxembourg à un siège non-permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014 (les élections auront lieu en automne 2012), les efforts de promotion de cette candidature se sont poursuivis tout au long de l'année 2007.

La réaction des pays membres de l'ONU à la candidature luxembourgeoise peut être qualifiée de positive, honorant la participation active du Luxembourg à la coopération multilatérale, tant au niveau régional qu'international, et que notre pays témoigne de son engagement pour l'ONU, ses buts et ses principes en remplissant non seulement ses obligations financières en vertu de la Charte, mais en contribuant également au financement volontaire des Fonds et Programmes des Nations Unies, en participant aux opérations de maintien de la paix et en poursuivant une politique active de coopération au développement. Le Luxembourg est déterminé à assumer la charge conférée au Conseil de sécurité de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en pleine transparence et dans le respect de l'égalité souveraine des Etats, tel que défini dans la Charte des Nations Unies.

B. Les travaux à Genève

Le Conseil économique et social (ECOSOC)

La session de fond de l'ECOSOC s'est tenue à Genève du 2 au 27 juillet 2007. Elle s'est terminée par l'adoption d'une déclaration ministérielle à l'issue du segment à haut niveau ainsi que d'un nombre important de résolutions et de décisions, la plupart par consensus, comme celles sur le HIV/Sida, les pays les moins avancés et Haïti. C'est à la suite d'un vote qu'ont été adoptées les résolutions en particulier sur la situation dans les territoires occupés et des décisions sur l'adhésion de nouvelles ONG. Suite à la résolution 61/16 adoptée en novembre 2006, l'ECOSOC renforcé a mis en œuvre pour la première fois deux des mesures novatrices les plus marquantes de cette résolution : l'examen ministériel annuel (AMR) dont le discours d'ouverture a été prononcé par Monsieur le Ministre Jean-Louis Schiltz, et le Forum pour la coopération en matière de développement (DCF).

Le Luxembourg a pris part aux travaux en tant que membre de ce Comité. Les 2 et 3 juillet, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, a représenté le Luxembourg au segment à haut niveau qui a porté sur la question de la pauvreté et du développement sous différents aspects. Le Ministre est intervenu comme principal orateur de la table ronde organisée le deuxième jour sur le thème du « Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial ». Au cours de son intervention, le Ministre a lancé un appel au respect des engagements pris en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement et a exprimé son inquiétude devant le constat que l'Afrique subsaharienne ne participe pas au progrès vers la réalisation des ces Objectifs.

Le Ministre a eu, en marge de cette session, des entretiens avec le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Directeur général de l'OMS, Dr Margareth Chan, le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy et le Haut-Commissaire aux Réfugiés, M. Antonio Guterres.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

La 60^{ème} Assemblée mondiale de la Santé (AMS) s'est déroulée du 14 au 23 mai 2007 à Genève. Parmi les points saillants inscrits à l'ordre du jour figuraient notamment la grippe aviaire, l'application du règlement sanitaire international qui devait entrer en vigueur en juin 2007, l'éradication de la variole et la destruction des stocks de virus variolique, le paludisme et l'instauration d'une Journée mondiale du paludisme, la lutte contre la tuberculose et contre les maladies non transmissibles, l'amélioration des médicaments destinés aux enfants et les progrès en matière d'usage rationnel des médicaments. Le bilan de cette session est globalement positif en considérant que son programme de travail comportait 20 points techniques et que l'AMS a été invitée à entériner le programme de budget 2008-2009 ainsi que le plan stratégique à moyen terme.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'immigration, M. Jean Asselborn, a rencontré M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail en marge de la 4^{ème} session du Conseil des droits de l'homme à Genève, le 12 mars 2007. Une deuxième entrevue a eu lieu à l'occasion de la visite officielle de M. Somavia à Luxembourg, le 15 octobre 2007, visite au cours de laquelle M. Somavia a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. M. Somavia a eu une entrevue avec le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, une rencontre avec les députés membres des Commissions de travail et des affaires étrangères, un dialogue avec les partenaires sociaux ainsi qu'une conférence publique au Conseil économique et social sur le sujet des effets des politiques financières internationales sur le travail décent. Il a été convenu de renforcer la coopération entre le Luxembourg et l'OIT.

Plus de 3000 représentants de gouvernement, travailleurs et employeurs se sont réunis à Genève du 30 mai au 15 juin 2007 pour la Conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Luxembourg était représenté par une délégation tripartite menée par le Ministre du Travail François Biltgen, qui a participé au débat du 11 au 14 juin 2007. M. le Ministre est intervenu à la plénière le 12 juin et a eu des entrevues bilatérales avec notamment le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, ainsi qu'avec Mme Dumbia-Henri, Directrice des Normes à l'OIT. Le programme de la Conférence annuelle a porté sur le travail décent et le développement, le travail des enfants dans l'agriculture, le travail dans le secteur de la pêche, l'égalité au travail, le travail forcé, et la promotion d'entreprises durables. La Conférence s'est conclue par l'adoption d'un nouveau dispositif de normes sur le travail dans le secteur de la pêche visant à garantir aux travailleurs de ce secteur de meilleures conditions sanitaires et de sécurité au travail, des soins médicaux en mer et à quai, ainsi que des temps de repos suffisants.

Le Comité International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR)

La 30^{ème} Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est tenue à Genève du 26 au 30 novembre 2007 et a concentré ces débats sur quatre grands défis humanitaires que sont la dégradation environnementale et le changement climatique, les migrations internationales, la violence en particulier en milieu urbain et enfin les maladies émergentes et récurrentes et autres défis de santé publique. A l'issue de la 30^{ème} Conférence, les 1500 représentants du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des Etats parties aux Conventions de Genève se sont solennellement engagés à renforcer leur collaboration dans le domaine humanitaire. Les délégués ont convenu qu'une action collective était indispensable pour répondre aux conséquences humanitaires de ces quatre grands défis de notre temps, chacun d'eux excédant les capacités individuelles de tout gouvernement ou organisation.

C. Les travaux à Vienne

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)

Au cours de la 51^{ème} session de la Conférence générale, qui s'est tenue à l'Austria Center à Vienne du 17 au 21 septembre 2007, l'AIEA a célébré le 50^{ème} anniversaire de sa création. La délégation luxembourgeoise était conduite par le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn qui a pris part à la session d'ouverture de la conférence et au concert organisé au Konzerthaus à Vienne à l'occasion de ce 50^{ème} jubilé.

M. Mouïn Hamzé, Secrétaire général du Conseil national de la recherche scientifique du Liban a pris la relève de M. Abdul Samad Minty, en tant que Président de la Conférence générale de l'AIEA, pour la durée d'un an.

Si le sujet dominant de la conférence a été la situation au Proche-Orient, le dossier nucléaire iranien n'a en revanche pas figuré officiellement à l'ordre du jour.

La 50^{ème} session de la Conférence Générale a aussi été l'occasion de donner un aperçu sur le rôle futur de l'AIEA, notamment dans la perspective d'une multilatéralisation du cycle du nucléaire. Le TNP reconnaît le droit à chaque Etat de développer une industrie nucléaire civile et de ce fait à procéder lui-même à l'enrichissement de l'uranium. Or, la maîtrise du cycle du combustible nucléaire est un élément tant du développement du nucléaire civil que du nucléaire militaire. Le Directeur général ElBaradei a dès lors proposé de « multilatéraliser » l'accès à l'uranium enrichi aux fins du développement d'une filière nucléaire civile afin d'éviter une multiplication des centres d'enrichissement, avec pour certains pays, la tentation d'utiliser la maîtrise des technologies à des fins militaires. Ce dossier devrait occuper l'AIEA pendant quelques années tant il est complexe.

La Conférence a également examiné et adopté un certain nombre de résolutions et de décisions, dont notamment le renforcement de la coopération internationale dans la sécurité des transports et de la gestion des déchets, des mesures contre le terrorisme nucléaire, la coopération technique et les activités de l'agence dans le domaine de la science de la technologie et les applications nucléaires.

L'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)

Deux sessions de la Commission d'examen (PrepCom) du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ont eu lieu à Vienne en l'année 2007. Les Etats parties ont salué la ratification du traité par le Palau et la République dominicaine, portant le nombre de pays qui ont ratifié le TICE à 144. Pour rappel, 44 pays de ladite « annexe 2 » doivent ratifier le TICE pour qu'il puisse entrer en vigueur et seulement 35 l'ont ratifié jusqu'à présent. Tous ont promis leur coopération en vue d'une entrée en vigueur du traité dans les meilleurs délais. La Commission d'examen a élu l'Ambassadeur Hans Lundborg, Représentant permanent de la Suède, en tant que nouveau Président pour l'année 2008.

9. L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

L'année 2007 a été, comme les années précédentes, dominée par les négociations du cycle de développement de DOHA lancé en 2001. A l'instar de l'année précédente, elle a aussi été marquée par la fixation des échéances sans cesse reportées.

Fin janvier une ministérielle en marge du Forum Economique de Davos s'efforçait de redonner un momentum aux négociations suspendues depuis juillet 2006. Faute de compromis au sein du G6 (UE, Etats-Unis, Japon, Brésil, Australie et Inde) sur le volet agricole des négociations, la reprise officielle des négociations ne fût décidée que lors du Conseil général de l'OMC du 7 février 2007.

En 2007 cependant aucune avancée notable n'intervint. Du fait d'un blocage persistant, Monsieur Falconer, Président du Groupe de négociation agricole était amené à présenter un document d'options pour débloquer les négociations agricoles. Une réunion ministérielle entre l'Union Européenne, le Brésil et l'Inde ne fut pas en mesure de dégager un compromis sur cette base, pas plus qu'une deuxième réunion qui se tint à Potsdam fin juin sur une base révisée. Les divergences demeuraient bien entendu en matière de commerce agricole, mais se révélèrent au moins aussi importantes voire plus importantes en matière de libéralisation du commerce de marchandises.

Après quelques semaines consacrées à des consultations bilatérales, les présidents du groupe de négociation agricole, M. Crawford Falconer et celui du groupe de négociation sur le commerce des marchandises, M. Don Stephenson, tablaient le 17 juillet leurs premiers projets de compromis détaillé pour les modalités de libéralisation du commerce des marchandises et produits agricoles. Une semaine plus tard, les membres de l'OMC ont bon gré, mal gré accepté ces deux textes comme base de discussion, tout en faisant part de fortes réticences sur de nombreuses questions de détail.

Après une longue pause estivale, les négociations reprirent fin septembre par des consultations en format restreint, de nouveau sans aucun progrès tangible. Plusieurs tentatives même au plus haut niveau politique ne permirent pas d'avancer assez pour que les présidents des groupes de négociations puisse réviser leurs projets d'accords jusqu'à la fin de l'année.

2007 avait donc permis de rapprocher quelque peu les positions des 151 membres de l'OMC sur certains points des négociations agricoles tandis que dans les négociations sur le commerce des

marchandises, les positions inconciliables des uns et des autres restaient figées. Comme prévu, aucun progrès significatif ne fût enregistré sur la libéralisation du commerce des services. Le projet d'accord sur les Règles (antidumping etc.), sorti le 30 novembre, fût rejeté par 150 des 151 membres.

Le 18 décembre 2007, le Conseil général a donné le feu vert à l'accession du Cap-Vert à l'OMC après plus de 7 années de négociation. Le Cap Vert deviendra ainsi en 2008 le 152^e membre de l'OMC. Le Tonga a adhéré en juillet 2007.

Comme les années précédentes, le Luxembourg a continué à augmenter son assistance en matière d'aide au commerce pour les pays en développement, conformément aux engagements de l'UE en la matière. En 2007, le Luxembourg a fait une contribution de 500.000 euros au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement. Ce fonds sert à financer des programmes d'assistance technique et des activités de formation à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés en vue de les aider à mieux adapter leurs pratiques et leur législation aux règles et disciplines de l'OMC, à améliorer la mise en œuvre de leurs obligations et à mieux exercer leurs droits en tant que Membres. Lors de la conférence de Stockholm, le 25 septembre 2007, le Luxembourg a annoncé des contributions annuelles de l'ordre de 1.500.000 euros en faveur du cadre intégré renforcé. Le cadre intégré renforcé a été créé par l'OMC, la CNUCED, la Banque Mondiale, le FMI, le PNUD et l'ITC (International Trade Center). Son objectif principal est l'intégration des PMA dans le commerce mondial.

10. ASSISTANCE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE, ACTIONS HUMANITAIRES ET ACTIONS DE FORMATION SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le Ministère a disposé en 2007 d'une ligne budgétaire dotée de 2,85 millions d'euro permettant de financer des projets de formations, d'assistance technique ou d'assistance humanitaire. Le Ministère continue à mettre un accent particulier sur les projets de formation et d'assistance technique en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est, de la CEI et de l'Asie, et cherche à développer davantage de telles coopérations.

Une des priorités restent les projets en matière de renforcement des capacités administratives et judiciaires visant à soutenir les pays ayant vocation à se rapprocher de l'Union européenne, voire à adhérer à l'UE, à savoir les pays des Balkans occidentaux et la Turquie. Ainsi, le Ministère a financé un certain nombre de programmes de formation dans le cadre de la transposition de l'acquis communautaire et le rapprochement aux standards européens en matière d'administration et de réformes de la fonction publique en coopération notamment avec l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), spécialisée en matière de droit européen. Ainsi, le Luxembourg a pu offrir un large éventail de programmes d'assistance et de formation en fonction des besoins signalés par ces pays et de leurs perspectives d'adhésion à moyen et à long terme. La politique du Ministère traduit la volonté de soutenir des pays ayant vocation à rejoindre l'UE et de les aider dans leur processus d'intégration à l'Union européenne. La bonne exécution de ces programmes permet également d'accroître la visibilité au Luxembourg dans les futurs membres de l'Union européenne.

Au-delà des pays candidats, le MAEI soutient également les pays qui participent à la Politique européenne de voisinage auxquels l'UE offre une coopération étroite sans qu'ils ne bénéficient d'une perspective d'adhésion. Ainsi, le MAEI a lancé un programme pluriannuel de formation en matière de coopération judiciaire en faveur de l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie qui sera exécuté par l'Académie de Droit à Trèves.

En même temps, le Ministère, en collaboration avec l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF), a mis un accent particulier sur la formation dans les domaines bancaires et financiers en faveur notamment des pays de la CEI disposant d'un secteur bancaire en éclosion. Ainsi, à côté de projets ponctuels à caractère humanitaire dans ces pays tels que le financement d'orphelinats et de centres pour enfants malades, le Ministère y soutient principalement des projets visant à promouvoir le développement économique de ces pays.

Le Ministère a lancé en 2007 une coopération avec l'Université du Luxembourg. Il soutient le développement d'un réseau de partenariats stratégiques de l'Université avec d'autres universités sélectionnées à l'étranger en finançant des bourses d'études en faveur d'étudiants qui se rendent au Luxembourg dans le cadre d'un programme d'échange conclu entre l'Université du Luxembourg et l'université partenaire.

II. LE LUXEMBOURG EN TANT QUE SIEGE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET AUTRES INSTANCES

L'engagement en faveur d'une politique de siège dynamique et cohérente est essentiel pour la visibilité internationale, l'économie et la diversité culturelle de notre pays.

Les débats menés avec les institutions et les organismes européens et autres mettent en exergue les besoins croissants en matière d'infrastructures, et témoignent de la nécessité constante de garantir de bonnes conditions d'accueil, d'hébergement et de vie aux plus de 10.000 fonctionnaires européens et contractuels affectés au Luxembourg, dans le but d'améliorer l'attractivité de notre siège.

Parmi les dossiers saillants de l'exercice 2007 traités par le *Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens*, sous l'égide du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, il y a lieu de relever les éléments suivants :

Projets immobiliers :

- Parlement européen : suivi du contrat-cadre sur l'extension du bâtiment Konrad Adenauer (KAD 2).
- Commission européenne : négociation d'un mémorandum d'accord portant sur la mise à disposition d'un terrain au plateau du Kirchberg en vue de l'implantation d'un nouveau complexe de bureaux pour les besoins de la Commission européenne (dénommé Jean Monnet 2)
- Cour des Comptes : conclusion de l'accord-cadre sur la deuxième extension (achèvement prévu en 2012).
- Cour de Justice : suivi du projet de la 4^{ème} extension de la Cour de Justice des Communautés européennes.
- Foyer européen : modification du mode existant de soutien de l'Etat aux institutions européennes en vue de transformer le droit de bail dont elles disposent actuellement en droit de propriété.
- Adoption de la loi relative à la construction à Bertrange/Mamer d'une deuxième école européenne et d'un centre polyvalent de l'enfance. La mise à disposition de cette école permettra la scolarisation de quelque 3000 élèves européens et internationaux, condition préalable aussi bien pour relever les défis tant d'un Etat siège d'institutions européennes que d'un Etat soucieux de disposer d'un environnement économique attractif pour l'établissement de cadres internationaux avec leurs familles.

Présence des services de la Commission européenne et du Parlement européen à Luxembourg :

Si la présence des institutions européennes au Luxembourg est ancrée dans les traités communautaires et décisions successives y afférentes, une certaine vigilance reste de mise pour éviter d'éventuelles velléités d'érosion des institutions qui disposent de plusieurs lieux de travail pour un même service, notamment en ce qui concerne la Commission et le Parlement. Des efforts ont ainsi été déployés pour œuvrer en faveur de la consolidation, voire d'un renfort, des services

sur place, notamment au niveau qualitatif des ressources humaines, ou encore dans le but d'attirer à Luxembourg de nouvelles activités liées à la politique communautaire.

Il convient également de noter que le Vice-Président de la Commission de l'UE, M. Siim Kallas, en charge de la politique immobilière, s'est rendu le 28 juin et le 22 novembre 2007 au Luxembourg. Le Commissaire a pu visiter le site de la future Ecole européenne à Mamer/Bertrange, après une présentation détaillée du maître d'ouvrage de l'ensemble du projet. Un accent particulier a été mis sur la facilité d'accès de ce nouveau site.

Hors du cadre de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens, il y a lieu de retenir la tenue à Luxembourg de la Conférence diplomatique sur l'adoption d'un Protocole ferroviaire international (12-23 février 2007) et de la désignation du Grand-Duché de Luxembourg en tant que siège du registre ferroviaire international.

III. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE

1. LES BALKANS OCCIDENTAUX

Le Luxembourg a contribué à la mission d'observation électorale du BIDDH en Albanie par l'envoi de 5 observateurs à court terme.

Le 27 avril 2007, M. le Ministre délégué Nicolas Schmit a reçu Mme le Ministre de l'Intégration Majlinda Bregu en visite de travail à Luxembourg. Mme la Présidente du Parlement albanais Jozefina Coba Topalli s'est rendue le 15 mai 2007 en visite de travail à Luxembourg et a été reçue par M. le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn. Le 26 septembre 2007, ce dernier a eu un entretien avec son homologue albanais, M. Lulzim Basha, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Le 29 octobre 2007, M. Basha s'est rendu en visite de travail à Luxembourg et y a été reçu par M. Asselborn. Lors de ces rencontres bilatérales, les discussions ont porté notamment sur les relations bilatérales, les perspectives euro-atlantiques de l'Albanie ainsi que la situation générale dans les Balkans occidentaux.

Le premier objectif du gouvernement de l'ARYM reste l'intégration euro-atlantique. Les efforts macédoniens tendant à l'adhésion à l'OTAN ont été redoublés en vue du Sommet OTAN d'avril 2008 à Bucarest. Il s'est toutefois cristallisé qu'à défaut d'un compromis mettant un terme au différend avec la Grèce concernant la dénomination du pays, Athènes s'opposera à l'adhésion du pays à l'OTAN. En effet, malgré les encouragements de la communauté internationale et les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Matthew Nimetz, l'épineuse question du nom du pays n'a pas pu être résolue en 2007.

Les 23 et 24 octobre 2007, M. le Ministre délégué Nicolas Schmit s'est rendu en visite de travail à Skopje. Il a rencontré Mme le Vice-Premier Ministre en charge de l'Intégration européenne Gabriela Konevska-Trajkovska, ainsi que M. le Ministre des Affaires étrangères Antonio Milososki. Lors de sa visite de travail, M. Schmit a également rencontré M. le Vice-Ministre des Affaires étrangères Zoran Petrov, Mme la Présidente de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Flora Kadriu, ainsi que M. le Président de la Commission des Affaires européennes Tito Petovski. Lors de ces rencontres bilatérales, les discussions ont porté notamment sur les relations bilatérales, les perspectives euro-atlantiques de l'ancienne République yougoslave de Macédoine ainsi que la situation générale dans les Balkans occidentaux.

Si les élections d'octobre 2006 en Bosnie-Herzégovine ont été remportées par les partis « réformistes » au détriment des partis les plus nationalistes, la situation politique en Bosnie-Herzégovine est restée complexe et les réformes se sont vues freinées en raison des divergences entre dirigeants bosno-serbes et bosniaques, la rhétorique nationaliste pouvant renforcer les clivages communautaires. Le Premier ministre Nikola Špirić et son gouvernement central, malgré leur volonté de faire avancer les réformes, n'ont pas réussi à débloquer la réforme de la police, qui constitue l'une des dernières conditions à remplir avant la conclusion d'un Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE. Dans le dossier de la police, les Serbes de la RS, conduits par M.

Dodik, veulent que la RS garde un maximum de contrôle sur ses forces de police, tandis que les Croates, mais surtout les Bosniaques, recherchent une centralisation plus importante.

Dans le dossier de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'arrestation par les autorités de la RS, le 31 mai 2007, de Zdravko Tolimir, l'un des six principaux inculpés de génocide et de crimes contre l'humanité, pour sa participation aux massacres de Srebrenica, a été un pas positif. Néanmoins, les deux principaux criminels de guerre recherchés par le TPIY, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, tous les deux Serbes de Bosnie, n'ont pas été arrêtés et transférés à La Haye en 2007.

Le 2 juillet 2007, un nouveau Haut Représentant et Représentant Spécial de l'UE pour la Bosnie-Herzégovine, M. Miroslav Lajcak, est entré en fonctions, succédant à M. Christian Schwarz-Schilling.

Le 25 septembre 2007, M. le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration a eu une entrevue avec son homologue de Bosnie-Herzégovine, M. Sven Alkalaj, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

Le 11 mai 2007, le Monténégro est devenu le 47^{ème} État membre du Conseil de l'Europe.

Du 21 au 23 mai 2007, M. le Ministre délégué Nicolas Schmit a effectué une visite de travail au Monténégro, marquant la première visite officielle d'un membre du gouvernement luxembourgeois dans ce pays depuis son indépendance. A cette occasion, M. Schmit a rencontré M. le Ministre des Affaires étrangères Milan Rocen, M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Vladimir Radulovic et Mme la Secrétaire d'Etat à l'Intégration européenne Ana Vukadinovic. M. le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré M. le Premier Ministre Zeljko Sturanovic en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, le 27 septembre 2007. Ce dernier s'est rendu également en visite de travail à Luxembourg le 15 octobre 2007 et a été reçu à cette occasion par M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker.

En Serbie, le Parlement a formellement adopté une nouvelle Constitution le 8 novembre 2006, et a ainsi ouvert la voie à des élections législatives anticipées le 21 janvier 2007. Le Luxembourg a contribué à la mission d'observation électorale du BIDDH par l'envoi de 5 observateurs à court terme. Le 15 mai 2007, la coalition issue de ces élections a pris ses fonctions. Elle est composée du Parti démocrate (DS), de l'alliance du Parti démocrate de Serbie (DSS) avec le Parti Nouvelle Serbie (NS) ainsi que du parti G17Plus. M. Vojislav Kostunica a été reconduit dans sa fonction de Premier Ministre.

Le 13 mars 2007, en marge de la réunion du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, M. le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a eu une entrevue avec son homologue Vuk Draskovic.

Le 16 mai 2007, M. le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a rencontré le Président de la Serbie, Boris Tadic et le nouveau Ministre des Affaires étrangères serbe, Vuk Jeremic, en marge

d'une conférence sur les Balkans occidentaux du Parti socialiste européen à Belgrade. Le 26 septembre 2007, M. Asselborn a eu une entrevue avec son homologue serbe M. Vuk Jeremic en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

Le Conseil européen du 14 décembre 2007 a regretté l'échec des négociations sur le statut futur du Kosovo et a noté, à l'instar du Secrétaire général des Nations Unies, que le statu quo n'était pas tenable. Le Kosovo était un cas « sui generis ». Réaffirmant la perspective européenne du Kosovo, le Conseil européen a souligné que « l'UE est prête à jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la stabilité dans la région et dans la mise en œuvre d'un accord définissant le statut futur du Kosovo. Il a indiqué que l'UE est prête à aider le Kosovo à progresser vers une stabilité durable, y compris en envoyant une mission de la PESD et en apportant une contribution d'un bureau civil international, qui s'inscriraient dans le cadre des présences internationales ». La création d'une telle mission PESD est prévue dans la proposition de M. Ahtisaari.

Le 17 novembre 2007 ont eu lieu des élections parlementaires et municipales au Kosovo. Le Luxembourg a contribué à la mission d'observation électorale du Conseil de l'Europe par l'envoi de 4 observateurs à court terme. Le Parti Démocrate du Kosovo (PDK) a remporté les élections parlementaires avec 34,3% des voix, suivi par la Ligue Démocrate du Kosovo (LDK, 22,6%), l'Alliance pour un Nouveau Kosovo (AKR, 12,3%), la Ligue Démocrate de Dardanie (LDD-PSHDK, 10%) et l'Alliance pour le Futur du Kosovo (AAK, 9,6%).

S.A.R. le Grand-Duc, accompagné de M. le Ministre de la Défense Jean-Louis Schiltz et du Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise Nico Ries, s'est rendu le 24 septembre 2007 au Kosovo. Il s'agissait de sa quatrième visite auprès du détachement luxembourgeois, composé de 23 soldats, depuis que le premier peloton a été déployé au Kosovo en 2000. La délégation luxembourgeoise a eu des entrevues avec le Commandant en chef de la KFOR, le Général de Corps d'Armée Xavier de Marnhac ainsi qu'avec les membres du peloton luxembourgeois.

2. L'EUROPE ORIENTALE, LE CAUCASE DU SUD ET L'ASIE CENTRALE

Les élections législatives de décembre 2007 en Fédération de Russie se sont déroulées dans un climat ne correspondant pas aux standards démocratiques généralement acceptés. Le BIDDH n'a pas surveillé ces élections, témoignant ainsi de son désaccord avec les entraves que Moscou avait essayé de lui imposer en amont du déploiement de la mission d'observation. L'Union avait exprimé son inquiétude face à la position russe vis-à-vis du BIDDH. Quant aux élections, l'UE a regretté les restrictions imposées par les autorités aux partis d'opposition et aux ONG, ces restrictions n'étant « pas conformes aux normes internationales ni aux engagements pris librement par Moscou. »

L'année 2007 a également marquée par de vives tensions dans les relations entre Moscou et Washington au sujet du Kosovo, de l'élargissement éventuel de l'OTAN à la Géorgie et à l'Ukraine, auquel Moscou s'oppose fermement, ainsi que de la décision américaine de vouloir stationner des éléments de son bouclier anti-missile en Pologne et en République tchèque. Le

Président Poutine avait également décidé de suspendre la mise en œuvre par la Russie du Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe (CFE) avec effet au 12 décembre 2007, un pas vivement regretté par l'Union européenne qui a réitéré qu'elle considérait le Traité CFE comme pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité en Europe.

En 2007, la Russie a continué les négociations bilatérales en vue de son adhésion à l'OMC dans les meilleurs délais.

Le 24 avril 2007, M. le Ministre des Affaires étrangères de la Russie Sergueï Lavrov s'est rendu en visite de travail à Luxembourg. A cette occasion, il a eu des entrevues avec S.A.R. le Grand-Duc, M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et M. le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn. Du 25 au 27 avril 2007, une délégation du Conseil d'Etat luxembourgeois s'est rendue en visite officielle à Moscou et à Saint-Pétersbourg. La délégation a eu une entrevue avec M. Sergueï Mironov, Président du Conseil de la Fédération russe. Le 24 mai 2007, M. le Président Vladimir Poutine s'est rendu en visite officielle à Luxembourg, marquant la première visite d'un chef d'Etat russe à Luxembourg. M. Poutine a eu des entrevues avec S.A.R. le Grand-Duc, M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, M. le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn, M. le Ministre de la Justice, du Trésor et du Budget Luc Frieden et M. le Ministre de l'Economie et des Sports Jeannot Krecké. Du 24 au 27 juin 2007, M. le Ministre Frieden s'est rendu à Moscou et à Saint-Pétersbourg où il a notamment eu une entrevue avec M. le Ministre des Finances russe Alexeï Koudrine et M. le Conseiller Spécial du Président Poutine, Victor Ivanov.

Côté politique étrangère, le Président d'Ukraine Iouchtchenko compte surtout accélérer le pas de son pays vers une adhésion à l'OTAN (l'Ukraine étant en phase de « Dialogue intensifié » avec l'Alliance), avec pour prochain but l'attribution du *Membership Action Plan* lors du Sommet de l'OTAN à Bucarest en avril 2008.

De même, l'Ukraine a poursuivi ses efforts de rapprochement à l'Union européenne. Depuis janvier 2007, l'UE et l'Ukraine sont en train de négocier un nouvel accord renforcé censé remplacer l'Accord de Partenariat et de Coopération actuel. Le 18 juin 2007, l'Union européenne a conclu avec l'Ukraine un accord de facilitation de visa et de réadmission, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Au cours de 2007, l'Ukraine a également poursuivi les négociations en vue de son adhésion à l'OMC, attendue pour 2008.

Depuis quelques années, le Ministère des Affaires étrangères soutient un programme de traitement en faveur d'enfants ukrainiens souffrant de cardiopathies congénitales, réalisé par la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Le 18 juin 2007, M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a reçu en visite de travail à Luxembourg son homologue ukrainien, M. Victor Ianoukovich. Le 25 septembre 2007, M. le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a eu une entrevue avec son homologue ukrainien M. Arseni Iatseniouk, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. L'entrevue a notamment porté sur les relations bilatérales, la situation politique en Ukraine, les aspirations euro-atlantiques de l'Ukraine ainsi que l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC.

En octobre 2007, le Président de Moldavie Voronine a proposé aux leaders de la région séparatiste de Transnistrie des mesures de confiance ciblées sur la démilitarisation. Au courant de l'année, les pourparlers en vue d'une reprise des négociations sous les auspices de l'OSCE dans le format « 5+2 » se sont poursuivis, avec l'appui de l'Union européenne et de son Représentant spécial Kalman Miszei.

La Moldavie a également continué à coopérer avec l'Union européenne dans le cadre de la mission EUBAM (gestion des frontières entre l'Ukraine et la Moldavie). Le 10 octobre 2007, l'Union européenne a conclu avec la Moldavie un accord de facilitation de visa et de réadmission entre l'Union européenne et la Moldavie dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2008. La Moldavie a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action UE-Moldavie, adopté en février 2005.

Le 11 mai 2007, M. le Ministre délégué aux Affaires étrangères Nicolas Schmit a eu une entrevue avec Mme la Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République de Moldavie Eugenia Kistruga, en marge du Conseil ministériel du Conseil de l'Europe. Le 19 juin 2007, M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a reçu en visite de travail à Luxembourg M. le Président de la République de Moldavie Vladimir Voronine. M. le Ministre Asselborn s'est rendu en visite de travail en Moldavie du 11 au 13 juillet 2007. Il y a rencontré son homologue M. Andrei Stratan. Des entrevues avec le Président Vladimir Voronine et le Président du Parlement Marian Lupu ont également figuré au programme de la visite. Le Ministre Asselborn a par ailleurs signé un accord de non double imposition entre le Luxembourg et la Moldavie. Les entrevues ont notamment porté sur les relations bilatérales, la question transnistrienne, la situation interne et l'aspiration européenne de la Moldavie.

Alexander Loukachenko, Président du Belarus depuis 1994, a été réélu en mars 2006. En 2007, il a généralement continué sa politique d'isolement et a continué la répression de l'opposition politique, s'attirant les vives critiques de la communauté internationale, dont notamment l'Union européenne. En novembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution condamnant la situation des droits de l'homme au Belarus.

Malgré ces développements, la Commission européenne a pu lancer au deuxième semestre de 2007 les négociations en vue de l'ouverture d'un bureau de la Commission à Minsk.

Caucase du Sud

En Géorgie, la situation politique a été marquée en 2007 par les tensions internes croissantes entre gouvernement et opposition ainsi que par les relations tendues avec la Russie.

Le 15 octobre 2007, M. le Ministre des Affaires étrangères de la Géorgie Gela Bezhuashvili s'est rendu en visite de travail au Luxembourg. A cette occasion, il a rencontré M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker ainsi que son homologue Jean Asselborn. Le 29 novembre 2007, en marge du Conseil ministériel de l'OSCE, M. le Ministre des Affaires étrangères a, une nouvelle fois, eu une entrevue bilatérale avec son homologue géorgien M. Gela Bezhuashvili.

Maints observateurs ont estimé qu'une opportunité se présentait en 2007 pour entamer la première phase de la résolution du « conflit gelé » au Haut-Karabakh. Or, les rencontres entre les Présidents arménien et azéri n'ont débouché sur aucun accord. Le Groupe de Minsk a néanmoins continué à faciliter les pourparlers entre les parties. A l'occasion de la tenue d'« élections présidentielles » dans le Haut-Karabakh, l'Union européenne a déclaré ne pas reconnaître ni la légitimité de ce scrutin, ni l'indépendance du territoire.

En Arménie, des élections parlementaires se sont tenues le 12 mai 2007. Le Luxembourg a contribué à la mission d'observation électorale du BIDDH par l'envoi de 5 observateurs à court terme. Sans surprise, le Parti républicain, conduit par le Premier ministre Serge Sarkissian, est arrivé largement en tête des élections.

Le BIDDH a estimé que « les élections législatives du 12 mai ont marqué une amélioration par rapport aux précédentes scrutins ». La Présidence allemande de l'Union européenne a déclaré que : « La Présidence de l'Union européenne note avec satisfaction que « d'importants progrès ont été réalisés mais demande à l'Arménie d'enquêter et de résoudre les problèmes de procédure toujours présents et notamment ceux concernant le dépouillement ainsi que les irrégularités observées ».

En novembre 2007, l'Union européenne a noté avec une profonde préoccupation la condamnation du journaliste Eynulla Fatullayev, ainsi que la peine de huit ans et demi d'emprisonnement prononcée à son encontre le 30 octobre par la Cour pour les crimes graves d'Azerbaïdjan. Les charges retenues contre lui renvoient principalement à un article écrit par M. Fatullayev, le 30 mars 2007. L'Union européenne a estimé que le recours au code pénal pour cet article, qui est l'expression d'une opinion individuelle, était inapproprié et que la peine prononcée tout à fait disproportionnée.

Asie centrale

Le Conseil européen du 23 juin 2007 a adopté une « Stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale ». La Stratégie identifie les trois grands domaines d'un partenariat à long terme - sécurité, stabilité et développement - qui correspondent aux intérêts communs de l'Union européenne et de l'Asie centrale. Elle vise à promouvoir la stabilité et la sécurité, à éradiquer la pauvreté et à faciliter une coopération régionale renforcée à l'intérieur de l'Asie centrale et entre l'Asie centrale et l'UE. Son assistance prend surtout la forme d'une assistance technique mise en œuvre par le biais du programme TACIS et couvre un grand nombre de projets transnationaux dans le domaine des transports, de la lutte contre les stupéfiants, de la gestion des frontières et de l'énergie. La Stratégie tend à renforcer les relations entre l'UE et les pays d'Asie centrale, déjà liés par des Accords de Partenariat et de Coopération.

Lors des élections parlementaires qui se sont déroulées au Kazakhstan le 18 août 2007, le parti du Président Noursoultan Nazarbaïev a obtenu 88% des voix, soit la totalité des sièges au Parlement. Le BIDDH a enregistré de nombreux défauts sur le plan démocratique dans l'organisation de ces élections. Lors du Conseil ministériel de l'OSCE en novembre 2007, le Kazakhstan s'est vu attribuer la Présidence en exercice de l'OSCE pour l'année 2010.

Le 14 février 2007, M. le Ministre délégué Nicolas Schmit a eu une entrevue à Luxembourg avec M. le Vice-Ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan Kairat Abdrakhmanov.

Le CAGRE du 15 octobre 2007 a allégé les mesures restrictives à l'encontre de l'Ouzbékistan, qui avaient été adoptées en raison du recours excessif, disproportionné et aveugle à la force dont les forces de sécurité ouzbeks se sont rendues coupables lors des événements d'Andijan en mai 2005. Si l'embargo sur les armes a été reconduit pour 12 mois, les restrictions visa en place contre certains officiels ouzbèkes ont été levées pour une durée de 6 mois. Après cette période, le CAGRE réévaluera la situation en fonction de la situation des droits de l'homme.

Lors des élections présidentielles ouzbèkes du 23 décembre 2007, le Président sortant Islam Karimov a été réélu avec 90,77% des voix. Le BIDDH a conclu que ces élections n'ont laissé aucune marge pour une opposition et un choix démocratiques et qu'aucun progrès démocratique n'était perceptible en Ouzbékistan.

Au Kirghizstan une nouvelle Constitution, ainsi qu'un nouveau Code électoral, furent approuvés par un referendum organisé le 21 octobre 2007. Avec une participation de 81%, les deux textes furent approuvés à 76% des voix exprimées. L'OSCE a cependant noté plusieurs violations des principes démocratiques par les autorités, ce qui n'a nullement empêché le Président d'annoncer la tenue d'élections législatives anticipées le 16 décembre 2007. Or le BIDDH a déclaré que ces élections ont constitué une autre « occasion manquée » pour améliorer le caractère démocratique de la culture électorale au Kirghizstan. C'est le parti du Président Bakiev qui a remporté ces élections avec un total de 47% des voix.

Il est à noter que le 28 juin 2007, le Kirghizstan a aboli la peine de mort.

Le 29 novembre 2007, en marge du Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid, M. le Ministre Jean Asselborn a eu une entrevue avec son homologue kirghize, M. Ednane Karabaev.

Au Tadjikistan, le Président Emomali Rakhmonov, reconduit à l'issue des élections présidentielles du 6 novembre 2006, a consolidé son pouvoir au cours de l'année 2007, alors que l'opposition politique reste morcelée et faible.

3. LA MEDITERRANEE ET LE MOYEN-ORIENT

A. La région méditerranéenne

Malgré la persistance du conflit israélo-palestinien, le partenariat euro-méditerranéen a évolué avec constance et connu de nombreuses avancées en 2007. La IX^{ème} réunion euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue du 5 au 6 novembre 2007 à Lisbonne, a été l'occasion d'évaluer les progrès réalisés au cours de l'année 2007 dans la mise en œuvre du programme de Tampere et de la déclaration de Barcelone, et de définir d'un commun accord les priorités pour l'année 2008.

A cette occasion, les Ministres ont réaffirmé leur détermination à atteindre les objectifs énoncés, à savoir créer un espace commun de paix et de stabilité, établir une zone de prospérité partagée et développer un partenariat en matière sociale, culturelle et humaine.

Lors de son discours à la Conférence de Lisbonne, M. le Ministre Asselborn a rappelé l'importance que le Luxembourg attache à partenariat. Il s'est félicité de la décision de proclamer l'année 2008 « Année euro-méditerranéenne du dialogue interculturel » ce qui devrait permettre de promouvoir une conception dynamique du dialogue entre les cultures et les civilisations en région méditerranéenne. M. le Ministre a également réaffirmé le soutien du Luxembourg aux travaux de la Fondation Anna Lindh, inaugurée en 2005 sous Présidence luxembourgeoise de l'UE, qui s'est pleinement imposée comme l'institution euro-méditerranéenne de référence dans le domaine du Dialogue des cultures.

En ce qui concerne les contacts avec les pays de la région, M. le Ministre a eu un entretien bilatéral avec son homologue égyptien Ahmed Aboul Gheit, en marge de la soixante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York du 24 au 28 septembre 2007. Au centre des discussions figurait le renforcement des relations bilatérales, notamment économiques. Les deux Ministres ont également abordé les derniers développements dans le conflit israélo-palestinien, le dossier nucléaire iranien et la situation en Irak.

Le 18 juin 2007, le Ministre Asselborn a eu en marge du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" de l'UE (CAGRE) au Luxembourg une entrevue bilatérale avec la Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères d'Israël, Tzipi Livni. Les deux Ministres ont eu un échange de vues sur le conflit israélo-palestinien et plus particulièrement les derniers développements au sein des Territoires palestiniens occupés, dont surtout la situation humanitaire à Gaza et la poursuite des activités de colonisation par Israël. A l'issue de l'entretien, Mme Livni a invité M. le Ministre à se rendre en visite en Israël.

Sur invitation de son homologue Mohamed Benaïssa, le Ministre Asselborn a effectué une visite officielle au Maroc du 2 au 3 mai 2007. M. Asselborn a été reçu en audience par S.M. le Roi Mohamed VI et a rencontré M. Driss Jettou, Premier Ministre du Maroc. Les discussions entre M. Asselborn et le Ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération ont essentiellement porté sur des sujets bilatéraux, dont notamment le développement des échanges commerciaux et la coopération économique entre les deux pays. S'agissant des derniers événements dans le dossier du Sahara occidental, Jean Asselborn s'est félicité des efforts déployés par le Maroc pour aboutir à un règlement politique mutuellement acceptable du différent du Sahara occidental, en faisant part de son espoir que des négociations directes, sans préconditions et de bonne foi, puissent être engagées rapidement entre les parties en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Le 12 mars 2007, le Ministre Asselborn a rencontré le Ministre des Affaires étrangères de la Jordanie, Abdelelah Al-Khatib, en marge de la 4ème session du Conseil des droits de l'homme à Genève. A cette occasion les Ministres ont discuté de la situation régionale au Moyen-Orient. Cette entrevue a également permis de s'entretenir sur les relations bilatérales, dont surtout les possibilités pour développer davantage les relations économiques avec le Royaume hachémite.

En marge du CAGRE du 14 mai 2007, le Ministre Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, M. Ziad Abu Amr. Lors de cette entrevue, qui constituait le premier contact officiel entre le Luxembourg et le gouvernement palestinien d'union nationale, M. Abu Amr a remercié le Luxembourg pour son soutien au peuple palestinien.

En ce qui concerne la situation au Liban, M. le Premier Ministre a participé le 25 janvier 2007 à Paris à la Conférence internationale sur le soutien au Liban (« Paris III ») lors de laquelle il a annoncé que le Luxembourg portait son aide à 1.500.000 euro. L'armée luxembourgeoise a par ailleurs continué au long de l'année 2007 à participer à la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban) au sein d'une unité belgo-luxembourgeoise à Tibnin. Le Ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a rendu le 4 juillet 2007 visite aux militaires luxembourgeois qui participent à la FINUL et a été reçu le lendemain à Beyrouth par le Premier Ministre Fouad Siniora, le Ministre des Affaires étrangères, Tarek Mitri, et le Ministre de la Défense, Elias Murr.

En marge de la conférence euro-méditerranéenne de Lisbonne, M. le Ministre Asselborn a eu, le 5 novembre 2007, une réunion bilatérale avec le Secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, pour s'informer de la position arabe sur une série de sujets de l'actualité régionale.

B. La Turquie

M. le Ministre Asselborn a rencontré son homologue turc M. Babacan le 28 septembre 2007, en marge de la 62^{ième} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies à New York.

Le nouveau gouvernement s'est engagé à consolider la démocratie et la stabilité économique en Turquie, à faire avancer le pays dans la voie de l'intégration à l'Union européenne et à élaborer une Constitution plus libérale. Lors de la présentation du programme du nouveau gouvernement au Parlement, M. Erdogan a déclaré le 31 août dernier que « la Turquie a droit à une Constitution civile et démocratique qui sera le fruit d'un large compromis », et il a souligné que le nouveau texte élargirait le champ des libertés individuelles en Turquie.

C. Le processus de paix au Proche-Orient

L'année 2007 a été marquée par une détérioration de la situation dans les Territoires palestiniens occupés. Surtout dans la Bande de Gaza, la prise de pouvoir du Hamas et les sanctions économiques israéliennes subséquentes ont mises en échec les efforts que la communauté internationale a consentis ces dernières années pour développer cette étroite bande côtière.

L'UE a soutenu le processus d'Annapolis, Conférence qui a permis de donner un nouveau momentum au processus, à commencer par l'engagement des Israéliens et des Palestiniens de reprendre les discussions par l'adoption d'une stratégie d'action qui décrit en de grandes lignes le soutien que l'UE pourra fournir dans la phase de mise en œuvre des résultats d'Annapolis, notamment dans le domaine de la construction de l'Etat.

Pour ce qui est du soutien financier du Luxembourg au peuple palestinien, M. le Ministre Asselborn a annoncé le 17 décembre 2007, lors de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien à Paris, une aide globale de 21 millions d'euro pour les années 2008-2010. Ceci corrobore l'effort consenti en 2007, qui a déjà représenté une augmentation de près de 33% de l'enveloppe par rapport à 2006. Cet engagement financier sera consacré à la coopération multilatérale, à l'assistance bilatérale véhiculée à travers de nouveaux mécanismes, à des opérations d'assistance humanitaire et d'urgence, ainsi que pour appuyer les projets d'ONG luxembourgeoises actives sur le terrain.

D. Les pays du Moyen-Orient

Face au refus de l'Iran de prendre les mesures que lui imposent les différentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à son programme nucléaire, il n'a pas été possible au cours de l'année écoulée de faire progresser les relations entre le Luxembourg et la République islamique. M. Jean Asselborn a rencontré le 26 septembre 2007 en marge de la soixante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU à New York son homologue iranien Manouchehr Mottaki. Lors de cette entrevue, les deux Ministres ont fait le point sur les relations bilatérales, dont le développement reste lié à la résolution du dossier nucléaire, sur la situation en Irak, en Afghanistan et au Liban. Au sujet du dossier nucléaire, M. Asselborn a renouvelé son appel aux autorités iraniennes à suspendre toute activité d'enrichissement et à se mettre en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. M. le Ministre a exprimé sa préoccupation et son incompréhension au sujet des propos antisémites du Président Ahmadinejad et insisté sur la nécessité d'un rôle plus constructif de l'Iran dans le processus de paix. M. Asselborn a enfin abordé la question des droits de l'homme en Iran.

Le Luxembourg a poursuivi son soutien au gouvernement et à la population irakienne dans les efforts qu'ils accomplissent pour apporter la paix, la stabilité et la prospérité à un Irak indépendant et souverain. Le Luxembourg a notamment participé dans le cadre de la mission intégrée d'Etat de droit de l'UE (EUJUST LEX) à l'organisation, au courant du mois de mars 2007, d'un stage de formation Benelux pour des magistrats irakiens. En novembre de cette même année, le Luxembourg a accueilli une vingtaine d'enquêteurs judiciaires et d'officiers de police irakienne dans le cadre d'un stage de formation Benelux organisée conjointement par la Police grand-ducale et le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration.

Conseil de Coopération du Golfe

Le 8 mai 2007, M. le Ministre Asselborn a participé à Riyad au 17ème Conseil conjoint entre l'Union européenne et les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Le Conseil conjoint a fait le point sur les négociations d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le CCG. En marge de la réunion ministérielle, Jean Asselborn a eu des rencontres bilatérales avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Émirats arabes unis, Mohammed Hussein Al Chaali et avec le Ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman, Yousuf bin Alawi bin Abdallah. Les entrevues ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, les développements internes, les relations avec l'Union européenne ainsi que sur l'actualité régionale et internationale.

Dans le cadre des actions du gouvernement pour promouvoir le développement de la place financière de Luxembourg, le Ministre du Trésor Luc Frieden, accompagné de représentants du secteur bancaire, a assisté du 25 février au 26 février 2007 au Forum économique de Jeddah (Arabie saoudite).

En ce qui concerne les relations bilatérales avec le Koweït, M. le Ministre Asselborn a reçu le 11 décembre 2007, le Ministre des Finances de l'État du Koweït, M. Mustafa Jassem Al Shamali, pour une entrevue. Au cours de sa visite de travail au Luxembourg, le Ministre koweïtien a également été reçu par le Premier Ministre, Jean-Claude Juncker et par le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. M. Al Shamali a signé avec M. le Ministre du Trésor une convention tendant à éviter les doubles impositions entre l'État du Koweït et le Grand-Duché de Luxembourg et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

4. L'AMERIQUE DU NORD

M. le Ministre Asselborn a rencontré la Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Mme Condoleezza Rice, le 15 juin 2007 à Washington. Les relations transatlantiques, la situation en Afghanistan, les derniers développements au Soudan ainsi que le processus de paix au Proche-Orient, le dossier nucléaire iranien et la situation dans les Balkans occidentaux ont été discutés.

Lors du Sommet annuel de l'Union européenne avec les Etats-Unis qui a eu lieu le 30 avril 2007 à Washington, les dirigeants ont adopté un cadre pour l'intégration économique transatlantique qui contient un programme pluriannuel de coopération pour éliminer davantage les barrières non-tarifaires au commerce transatlantique. Un nouveau Conseil économique transatlantique doit accompagner la mise en œuvre de ce programme ambitieux qui devrait mener à un véritable saut qualitatif dans les relations.

Un certain nombre de sujets d'actualité internationale ont été discutés au Sommet, en particulier l'Iran, le Kosovo, le Soudan et la Russie, ainsi que le Moyen-Orient. Les dirigeants ont adopté une déclaration conjointe qui aborde également l'Afghanistan, l'Irak, la Somalie, le Liban, le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que la lutte contre le terrorisme et celle contre la prolifération des armes de destruction massive.

Le Sommet a adopté une déclaration conjointe sur la sécurité énergétique et le changement climatique. Un accord aérien (« Air Transport Agreement ») a été signé en marge du Sommet : il s'agit d'un accord de première phase qui remplace les accords bilatéraux des Etats membres en la matière avec les US et permet une certaine ouverture du marché aérien américain aux compagnies aériennes européennes ainsi qu'aux investisseurs européens.

Alors que le Sommet UE-Canada avait dû être annulé en 2006, les dirigeants européens et canadiens se sont à nouveau réunis à Berlin le 4 juin 2007. Lors du Sommet, l'objectif de permettre à tous les citoyens de l'Union européenne de se rendre sans visa au Canada a été réaffirmé. Les dirigeants ont également décidé d'approfondir leur coopération dans le domaine de la gestion civile et militaire des crises. Ainsi, le Canada participera à la mission de police de l'UE (EUPOL) en

Afghanistan et l'UE contribuera à l'initiative du Canada visant à créer à Kandahar un centre de formation continue pour juges et agents de police. Dans le domaine économique, l'UE et le Canada se sont engagés à négocier un Accord visant à renforcer le commerce et l'investissement (ARCI), un accord de coopération en matière de réglementation ainsi qu'un accord global UE-Canada sur les services aériens.

5. L'AMERIQUE LATINE

Suite aux visites officielles de M. le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn au Pérou et au Mexique en 2006, les visites d'Etat de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi que les visites ministérielles effectuées en Amérique latine en 2007 ont illustré la volonté du Luxembourg de renforcer ses relations avec les pays de la région.

Le 30 janvier 2007, M. le Ministre Asselborn a entamé une première visite officielle de deux jours au Brésil, sur invitation de son homologue brésilien, M. Celso Amorim. Au programme figurait également une visite du site de production Arcelor Mittal à Monlevade (région de Belo Horizonte), tout comme une rencontre avec la communauté luxembourgeoise à Belo Horizonte.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'État au Brésil du 26 au 29 novembre 2007. Elles étaient accompagnées par M. le Ministre Asselborn et le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ainsi que par une importante délégation économique. La délégation s'est d'abord rendue dans l'Etat du Minas Gerais, puis à São Paulo, avant d'être accueillie officiellement par le Président de la République fédérative du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, dans la capitale, Brasilia.

Avant de quitter le Brésil, le couple grand-ducal et sa délégation se sont rendus à Vitoria pour assister, en présence du Président brésilien, à l'inauguration officielle de l'extension de l'usine d'ArcelorMittal de Tubarão.

Le 4 juillet 2007, la Présidence portugaise a organisé un Sommet bilatéral UE - Brésil à Lisbonne, visant à mettre en place un partenariat stratégique entre l'UE et le Brésil. L'UE entend ainsi aider le Brésil à donner des impulsions positives au niveau international et régional et à engager avec l'UE un dialogue global tant au niveau bilatéral que dans les enceintes multilatérales et régionales. C'est bien la première fois qu'une telle rencontre bilatérale a eu lieu sachant que les contacts entre l'UE et le Brésil au niveau politique le plus élevé se sont jusqu'ici exclusivement déroulés dans le cadre des relations UE - Mercosur voire UE-Amérique latine et Caraïbes.

Du 4 au 6 avril 2007, M. le Ministre Asselborn a effectué une visite officielle au Chili, sur invitation du chef de la diplomatie chilienne, M. Alejandro Foxley. Au cours de cette visite, les relations bilatérales et les principaux dossiers multilatéraux (relations UE - Chili, intégration régionale, adhésion du Chili à l'OCDE) ont été évoqués. M. le Ministre Asselborn a été reçu en audience par la Présidente de la République, Mme Michelle Bachelet, par le Président de la Chambre des Députés, M. Patricio Walker, ainsi que par le Ministre des Finances, M. Andres Velasco.

Du 22 au 23 novembre 2007, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'État au Chili, sur invitation de Mme Michelle Bachelet, Présidente de la République du Chili. Elles étaient accompagnées par le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn et le Ministre de l'Economie, Jeannot Krecké, ainsi que d'une importante délégation économique.

En marge de la visite d'Etat, MM. les Ministres Asselborn et Krecké ont eu un échange de vues avec le chef de la diplomatie chilienne, M. Alejandro Foxley.

En ce qui concerne la politique extérieure, la Présidente a clairement axé la politique du Chili sur sa contribution à la paix internationale et sur l'importance d'une gestion des relations internationales fondée sur le droit et le respect du multilatéralisme.

L'ouverture en 2006 d'un Bureau régional de la Coopération luxembourgeoise à Managua a permis de participer activement aux efforts de coordination de la coopération internationale au Nicaragua. En 2007, un nouveau palier a été franchi par l'accréditation d'un Ambassadeur luxembourgeois, avec résidence à Madrid. La co-accréditation auprès d'El Salvador est également prévue.

En ce qui concerne les consultations bilatérales avec les pays de la région, le Ministre des Relations extérieures du Nicaragua, Samuel Santos Lopez, a effectué le 6 mars 2007 une visite de travail à Luxembourg. En marge de la 62ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies respectivement de la réunion UE/Groupe de Rio à Saint Domingue, M. Asselborn a également eu des entrevues bilatérales avec son homologue du Costa Rica et du Salvador.

Quant aux relations avec les Caraïbes, M. le Ministre délégué Nicolas Schmit a rencontré le Premier Vice-Ministre du Commerce extérieur de Cuba, M. Antonio Carricarte, le 27 avril 2007, à l'occasion d'une réunion de travail.

Désireux de développer les relations bilatérales avec les Etats de la Caraïbe, on a procédé en septembre 2007 à l'établissement de relations diplomatiques avec trois archipels de la région : le Commonwealth des Bahamas, Antigua-et-Barbuda et St-Vincent-et-Grenadines.

Relations entre l'UE et l'Amérique latine

L'UE est devenue le premier bailleur de fonds, le premier investisseur et le deuxième partenaire commercial dans la région. Le développement de relations entre l'UE et l'Amérique latine est la suite logique des relations bilatérales historiques entre Etats européens et la région. Au cours de cette dernière décennie, ces relations ont connu une forte impulsion, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ainsi, dans les années 90, l'Union européenne a mis en route des accords remplaçant la conception classique de coopération par celle du partenariat stratégique, défini dans des Accords d'Association comme des relations d'égalité, et incluant une zone de libre-échange. Toutefois, s'il y a des deux côtés une réelle volonté d'approfondir ces relations, le manque d'unité entre pays latino-américains et le manque de stabilité politique rendent cette tâche parfois laborieuse.

Ce constat peut être démontré au regard des difficultés de démarrage qu'ont connues tant les négociations entre l'UE et les pays d'Amérique centrale qu'entre l'UE et la Communauté andine en 2007, sans oublier l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers UE-Mercosur depuis octobre 2004.

En matière de relations bi-régionales entre les deux régions, le dialogue politique institutionnalisé a lieu dans deux fora différents : le forum UE-Groupe de Rio et les Sommets UE-Amérique latine et Caraïbes (ALC).

Le Groupe de Rio regroupe tous les Etats de l'Amérique latine et un représentant des Caraïbes, qui y sont membres en tant que bloc. Il dispose d'un secrétariat temporaire mis à disposition par le pays qui en assure la présidence (actuellement la République dominicaine pour 2007-2009). Après la tenue de la dernière réunion ministérielle à Luxembourg en 2005 sous Présidence luxembourgeoise de l'UE, la 13ème réunion du Forum UE-Groupe de Rio a eu lieu en avril 2007 à Saint-Domingue. Le Luxembourg y était représenté par le Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Les Ministres de l'Union européenne et du Groupe de Rio ont notamment abordé la situation en Haïti, la politique d'énergie, le changement climatique, le renforcement du multilatéralisme et la lutte contre la pauvreté.

Au niveau bilatéral Luxembourg - Amérique latine, Monsieur le Ministre Asselborn a reçu le 30 octobre 2007, une délégation des Ambassadeurs d'Amérique latine accrédités au Grand-Duché pour une visite de travail.

6. L'AFRIQUE

Relations UE-Afrique

2007 a été une année-charnière dans les relations entre l'Union européenne et l'Afrique. Du 7 au 9 décembre 2007 s'est en effet tenu à Lisbonne le deuxième Sommet UE-Afrique, auquel le Luxembourg était représenté par le Premier Ministre, Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz. Lors de ce Sommet, la Stratégie conjointe UE-Afrique assortie d'un Plan d'action pour les années 2008-2010 ainsi qu'une Déclaration politique ont été adoptés. Le Plan d'action ouvre la voie pour l'approfondissement de la coopération intercontinentale dans huit domaines spécifiques.

Le Sommet de Lisbonne avait été préparé par la Réunion ministérielle de Sharm el-Sheikh des 4 et 5 décembre 2007, réunion à la quelle a participé le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a effectué une visite de travail au Cap-Vert du 24 au 26 janvier 2007. Le Ministre de la Coopération a été reçu par le Premier Ministre, José Maria Pereira Neves, par la Ministre de la Réforme de l'État et de la Défense nationale, Cristina Fontes, et par Basilio Mosso Ramos, Ministre d'État et de la Santé. A

l'ordre du jour figuraient des discussions relatives aux différents dossiers de la coopération luxembourgeoise sur l'archipel, les relations bilatérales ainsi que la situation politique et économique du Cap-Vert. Par ailleurs, le Ministre Schiltz a participé, en présence de nombreuses autorités nationales, régionales et locales, à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Ambassade/Bureau de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg et de Lux-Development à Praia. Le premier jour de la visite de travail se sont déroulées enfin les travaux de la huitième commission de partenariat, rendez-vous annuel entre les autorités du Cap-Vert et du Luxembourg qui permet de faire le suivi du Programme indicatif de coopération.

Le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail au Cap-Vert du 16 au 18 juillet 2007.

Le 26 octobre 2007, le Ministre des Affaires étrangères de la République du Cap-Vert, Victor Borges, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été accueilli par le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et par le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales ainsi que sur le partenariat spécial Union européenne/Cap-Vert.

Le 26 novembre 2007, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a reçu Madame Filomena Martins, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Cap-Vert. Cette rencontre a permis aux deux ministres de faire le point sur la coopération entre les deux pays, en particulier sur les projets dans le secteur de l'éducation.

Le Ministre de la Coopération et de l'Aide humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a effectué une visite de travail au Sénégal du 26 au 27 janvier 2007. Au cours de cette visite, le Ministre Schiltz a été reçu en audience par le Président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye Wade, au palais présidentiel. Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales, la situation politique et économique de la République du Sénégal et sur les grands dossiers de l'actualité internationale.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a effectué une visite de travail au Mali du 27 au 28 janvier 2007. Au cours de cette visite, le Ministre Schiltz a rencontré notamment le Président malien, Amadou Toumani Touré.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont, une nouvelle fois, rencontré Amadou Toumani Touré, Président du Mali, le 8 décembre 2007 à Lisbonne.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a eu une entrevue bilatérale avec Mme Aïchatou Mindaoudou, Ministre des Affaires étrangères du Niger, le 25 septembre 2007 à New York.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont rencontré Seyni Oumarou, Premier Ministre de la République du Niger, le 8 décembre 2007 à Lisbonne.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont rencontré Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, le 8 décembre 2007 à Lisbonne, en marge du Sommet UE-Afrique.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a rencontré son homologue du Mozambique, Mme Alcinda de Abreu, pour un échange de vues sur la situation dans la région de l'Afrique australe et la coopération bilatérale et régionale le 5 décembre 2007 à Sharm el-Sheikh.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a rencontré son homologue de la République du Burundi, Antoinette Batumubwira, le 8 décembre 2007 à Lisbonne, en marge du Sommet UE-Afrique.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a rencontré son homologue de la République démocratique du Congo, Antipas Mbusa Nyamwisi, le 8 décembre 2007 à Lisbonne, en marge du Sommet UE-Afrique.

La région du Darfour au Soudan retient depuis 2003 toute l'attention des gouvernements européens. Plus de 200.000 personnes y ont trouvé la mort et des centaines de milliers ont été déplacés. Face à l'incapacité de la mission de maintien de la paix de l'Union africaine (UA), l'AMIS, à faire régner la paix, la communauté internationale, dont le Luxembourg, s'efforce à faire accepter à Khartoum la mise en place de forces de maintien de la paix onusiennes. Fin juillet 2007, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 1769 qui doit permettre la mise en place d'une force de maintien de la paix hybride UA-ONU de quelque 26.000 soldats, et de prendre le relais de l'AMIS à partir du 1^{er} janvier 2008.

Le 27 février 2007, la Cour pénale internationale (CPI) a inculpé Ahmed Muhammed Haroun et Ali Kushayb pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Le Luxembourg a soutenu les efforts de la CPI qui recherche l'extradition de ces accusés par les autorités soudanaises.

Enfin, au Conseil des droits de l'homme à Genève, le Luxembourg a, ensemble avec ses partenaires de l'UE, cherché à promouvoir un suivi étroit de la situation des droits de l'homme au Soudan.

Dans ce contexte de la crise du Darfour, pour pallier à la crise humanitaire à l'Est du Tchad et pour commencer à stabiliser la région à l'Ouest du Darfour où des troupes onusiennes doivent prendre le relais de la force de maintien de la paix de l'Union africaine (AMIS), l'UE a entamé en juillet 2007 des préparations pour une mission PESD, nommée EUFOR Tchad/RCA (République centrafricaine), qui vise en premier lieu à assurer la sécurité des personnes déplacées internes et des réfugiés et à stabiliser autant que possible la région. Après quelques retards, le déploiement de cette

opération d'environ 3.700 hommes a commencé en janvier 2008, le Luxembourg y participant avec deux militaires.

7. L'ASIE

Au courant de l'année 2007, plusieurs rencontres ministérielles ont eu lieu avec les pays d'Asie. Les thèmes centraux de ces rencontres portaient sur l'actualité internationale et régionale, le développement durable, le changement climatique, l'énergie ainsi que sur l'intégration régionale en Asie.

La 8ème réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'ASEM s'est déroulée les 28 et 29 mai 2007 à Hambourg. Le Luxembourg y était représenté par le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn. Les Ministres ont eu trois sessions de travail, largement consacrées aux principales questions d'actualité internationale qui intéressent les deux continents.

Les membres de l'ASEM ont ainsi confirmé leur soutien à un renforcement de la coopération régionale en ce qui concerne les questions mondiales et le règlement des conflits internationaux. L'un des thèmes phares de la réunion était la lutte contre le changement climatique. Les participants ont dans ce contexte souligné qu'ils estimaient que seule une action commune résolue pourrait préserver la Terre des conséquences d'un accroissement du réchauffement planétaire. Dans la déclaration finale de la Présidence, les Ministres des Affaires étrangères de l'ASEM ont souligné la « nécessité d'un système global et détaillé succédant au protocole de Kyoto à partir de 2012 », en accord avec le principe d'une responsabilité commune mais différenciée. La déclaration reconnaît par ailleurs le rôle des objectifs pour accroître la sécurité des investissements dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Les négociations dans ce domaine devraient si possible être achevées d'ici 2009. Il a par ailleurs été souligné que la conférence de Bali qui s'est tenue en décembre 2007 revêtait une grande importance à cet égard.

Les 14 et 15 mars 2007, la 16ème réunion ministérielle UE-ASEAN a eu lieu à Nuremberg. Le Luxembourg y était représenté par le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn. A Nuremberg, les Ministres ont adopté deux documents, à savoir la « Déclaration de Nuremberg » ainsi qu'une déclaration conjointe des présidents.

Le 22 novembre 2007 s'est tenu le Sommet commémoratif UE-ASEAN à Singapour afin de célébrer le 30ème anniversaire des relations UE-ASEAN. Le Luxembourg y était représenté par le Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit. Au Sommet commémoratif de Singapour ont été adoptés une déclaration conjointe ainsi qu'un Plan d'action en vue de la mise en œuvre de la Déclaration de Nuremberg. Ce plan prévoit un renforcement de la coopération dans un grand nombre de domaines : dialogue politique et coopération en matière de questions de sécurité; coopération économique, notamment en matière de commerce et d'investissements et de transport; coopération dans les domaines de la sécurité énergétique, du changement climatique et de l'environnement; coopération socioculturelle; coopération au développement; mise en place de mécanismes de suivi. Une liste indicative d'activités concrètes pouvant être mise en place y est annexée.

A noter aussi qu'au dernier Sommet de l'ASEAN à Singapour (novembre 2007), les pays de l'Asie du Sud-Est ont adopté une Charte qui fait de l'ASEAN une entité juridique et légale.

Les 1^{er} et 2 juin 2007, MM. les Ministres Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz ont effectué une visite de 2 jours à Kaboul (visite en format « 3-D » : diplomatie, défense et développement). Le premier jour, les Ministres ont eu l'opportunité de rencontrer le contingent luxembourgeois qui, dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (ISAF) participe à la protection de l'aéroport de Kaboul (KAIA). Ils ont ensuite eu des entrevues avec des représentants de l'UE ainsi qu'avec des représentations des organisations internationales. Les Ministres ont également eu des entretiens avec le commandant des forces de l'OTAN en Afghanistan, le Général Dan McNeill ainsi qu'avec le Haut représentant civil de l'OTAN, M. Daan Everts. La deuxième journée de la visite a été consacrée aux entretiens avec les autorités afghanes. Les Ministres ont ainsi pu rencontrer le Président Hamid Karzaï, le Ministre des Affaires étrangères Dadfar Spanta, le Ministre de la Défense Abdul Rahim Wardak, le Président de la Chambre basse Yunus Qanooni, et le Conseiller économique du Président, Dr. Ishaq Naderi. La visite a entre autres permis de réaffirmer le soutien continu du Grand-Duché de Luxembourg en ce qui concerne la reconstruction et la démocratisation du pays.

M. le Ministre des Affaires étrangères Asselborn a également rencontré son homologue afghan Dadfar Spanta le 25 septembre 2007 à New York, en marge du débat général de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Sur le plan européen, le Conseil de l'Union européenne a confirmé au cours de l'année écoulée que l'UE continue à être engagée résolument et à long-terme vis-à-vis de l'Afghanistan. Le cadre global pour le renforcement de l'action de l'UE à l'égard de l'Afghanistan demeure le Pacte pour l'Afghanistan et la Déclaration politique conjointe UE-Afghanistan, signée en novembre 2005. En juin 2007 a par ailleurs été lancée la mission de police de l'UE en Afghanistan (« EUPOL Afghanistan »), avec comme objectif d'œuvrer en faveur de la mise en place d'une force de police afghane, prise en charge par des Afghans, qui respecte les droits de l'homme et qui agit dans le cadre de l'Etat de droit. La Commission européenne a pour sa part lancé un nouveau programme concernant la justice, sur la base duquel il sera procédé à d'importantes réformes du système judiciaire, axées sur les réformes institutionnelles et l'assistance juridique.

En avril 2007, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Position Commune prorogeant jusqu'au 30 avril 2008 les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/Myanmar. Suite à la répression brutale des manifestants pacifiques en août/septembre 2007, l'UE a néanmoins jugé nécessaire d'intensifier les pressions directes sur le régime par l'adoption de mesures plus énergiques ainsi que des mesures restrictives supplémentaires. Tout en réitérant sa disponibilité à aider la Birmanie/Myanmar dans son processus de transition, l'UE a affirmé que seul un véritable processus de réforme et de réconciliation internes, avec la participation de l'opposition, apportera la stabilité, la démocratie et la prospérité du pays. Elle a aussi continué à appeler les autorités birmanes à libérer tous ceux qui ont été arrêtés depuis la mi-août, ainsi que Daw Aung San Suu Kyi et tous les autres prisonniers politiques. Elle a enfin réaffirmé son appui aux actions menées par les Nations Unies, en particulier les missions de bons offices de l'Envoyé spécial de l'ONU, M.

Ibrahim Gambari, et a à cet effet nommé M. Piero Fassino en tant qu'Envoyé Spécial de l'UE pour la Birmanie.

En 2007, les relations entre le Luxembourg et la Chine ont été marquées par la célébration du 35ème anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et le Grand-Duché de Luxembourg (le 16 novembre 1972).

Pour ce qui est des relations entre l'Union européenne et la Chine, il y a lieu de relever la tenue à Pékin du 10ème Sommet UE-Chine, le 28 novembre 2007. Cette rencontre a été l'occasion de débattre des questions bilatérales en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération à propos de défis majeurs tels que le changement climatique. Lors du Sommet, la Banque européenne d'investissement a ainsi accordé un prêt de 500 millions d'euros à la Chine destiné à soutenir ses efforts en matière d'atténuation des changements climatiques. La question des négociations relatives à un accord de partenariat et de coopération entre l'UE et la Chine fut également abordée.

Les 27 et 28 novembre a eu lieu la visite à Pékin de l'Eurogroupe, à savoir du Président de l'Eurogroupe, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, du Président de la BCE Jean-Claude Trichet et du Commissaire Joaquin Almunia, venus à Beijing pour faire part aux autorités chinoises de leur préoccupation face à la sous-évaluation de la monnaie chinoise.

Le Ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn a effectué une visite de travail en Inde du 19 au 22 février 2007, où il a eu l'opportunité de rencontrer les personnalités suivantes : M. Pranab Mukherjee, Ministre des Affaires étrangères ; M. Mani Shankar Aiyer, Ministre des collectivités locales, du pétrole, de la jeunesse et des sports ; M. K. Narayanan, Conseiller pour la sécurité nationale du Premier Ministre indien ; M. Somnath Chatterjee, Speaker du Lok Sabha ; M. Lal Krishna Advani, Chef de l'opposition au Lok Sabha, et, enfin, M. Sardar Surjit Singh Barnala, Gouverneur du Tamil Nadu.

Le 8ème Sommet UE-Inde, qui s'est tenu le 30 novembre dernier à New Delhi, s'est principalement concentré sur la mise en œuvre du partenariat stratégique entre l'UE et l'Inde ainsi que du plan d'action conjoint. Les relations économiques et commerciales, les questions de dimension planétaire, notamment l'énergie, le développement et le changement climatique, le Programme de Doha pour le développement de l'OMC, le désarmement et la non-prolifération, la lutte contre le terrorisme ainsi que des questions internationales ont également été discutés.

Le 16ème Sommet UE-Japon s'est tenu le 5 juin 2007 à Wiesbaden. Les discussions ont porté sur des aspects politiques et économiques des relations entre l'UE et le Japon, des questions d'ordre planétaire, en particulier le changement climatique et l'énergie, l'OMC et le cycle de Doha pour le développement, ainsi que les droits de propriété intellectuelle et l'innovation. D'importantes questions internationales telles que la coopération régionale dans l'Asie de l'Est, comprenant la Corée du Nord et la Chine, les relations avec la Russie, l'Afghanistan et l'Iran ont aussi été abordées. Comme de coutume, la mise en œuvre du plan d'action pour la coopération entre l'UE et le Japon, adopté en 2001, a été revue et les actions prioritaires en vue du prochain Sommet ont été fixées.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs visites bilatérales ont eu lieu entre le Luxembourg et la RDP Lao : visite de travail du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, M. Thongloun Sisoulith, à Luxembourg le 19 mars 2007, visite de travail du Premier Ministre, M. Bouasone Bouphavanh, à Luxembourg le 28 mai 2007 et visite de travail du Ministre de la Coopération Jean-Louis Schiltz en RDP Lao du 14 au 16 octobre 2007.

La visite de M. le Ministre Schiltz d'octobre 2007 s'inscrivait dans le contexte du 10ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la RDP Lao et le Luxembourg qui a été dûment célébré à Vientiane, notamment par une cérémonie à laquelle avaient été invités des dignitaires laotiens, mais aussi par des expositions photographiques et un spectacle de danse, produit par le Luxembourgeois Jean-Guillaume Weis. M. le Ministre Schiltz a par ailleurs eu une entrevue avec le Premier Ministre Bouasone Bouphavanh ainsi qu'avec le Ministre des Affaires étrangères Thongloun Sisoulith. La Commission de partenariat, qui s'est tenue le 16 octobre 2007, a été co-présidée par M. Schiltz et son homologue M. Daravong, Président du Comité du Plan et de l'Investissement. Les accords/protocoles suivants ont été signés : « Soutien intégré au secteur de la Santé », « Appui au centre de formation de la Banque du Laos », « *Support for better Service Delivery* », « Renforcement du processus de la Table Ronde » ainsi qu'un accord culturel.

Lors de ces différentes rencontres, les pourparlers ont surtout porté sur l'état des relations bilatérales, le programme laotien de lutte contre la pauvreté, la situation des droits de l'homme, dont le respect des droits du peuple Hmong, la situation en Birmanie/Myanmar, ainsi que sur les efforts d'intégration économique et politique en Asie.

Sur le plan bilatéral, il y a lieu de relever une rencontre entre les Ministres des Affaires étrangères Jean Asselborn et Khurshid Kasuri, le 28 mai 2007 à Hambourg, entrevue qui a surtout porté sur la situation en Afghanistan ainsi que sur les relations UE-Pakistan.

Sur le plan bilatéral, il y a lieu de souligner que depuis septembre 2007, le Luxembourg dispose d'un Ambassadeur résident à Bangkok en Thaïlande. En novembre, le Ministre délégué aux Affaires étrangères, M. Nicolas Schmit a par ailleurs eu une entrevue bilatérale avec le Ministre des Affaires étrangères thaïlandais, M. Nitya Pibulsonggram, en marge du Sommet commémoratif UE-ASEAN à Singapour.

Le 27 septembre 2007, le Grand-Duché de Luxembourg et la République Démocratique du Timor Oriental ont établi des relations diplomatiques en présence des Ministres des Affaires étrangères des deux pays.

IV. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPAUX DOSSIERS THEMATIQUES

1. LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'UE a poursuivi ses efforts visant à renforcer le cadre international de lutte contre le terrorisme, en encourageant notamment à la ratification et à la mise en œuvre des Conventions et Protocoles de l'ONU portant sur la lutte contre le terrorisme, et de mettre en application les dispositions de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU contre le terrorisme.

L'UE souhaite étudier des opportunités additionnelles de coopération avec les agences onusiennes appropriées et de partager ses expériences et les meilleures pratiques avec d'autres pays. L'UE a poursuivi son dialogue sur la lutte contre le terrorisme avec la Russie, la Canada, l'Algérie et dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, ainsi que sa coopération et le dialogue avec les Etats-Unis. L'UE a également participé à des réunions spécifiques dans le cadre d'organisations régionales, tel que le Conseil de coopération du Golfe, l'ASEM ou encore l'ARF (Asean Regional Forum).

L'UE a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la radicalisation et le recrutement adoptée en décembre 2005. Elle a poursuivi ses travaux d'assistance technique avec le Maroc, l'Algérie et l'Indonésie, portant notamment sur la prévention de la radicalisation en milieu carcéral, ainsi que des mesures visant à contrer la radicalisation et le recrutement à travers Internet. En septembre 2007, un séminaire réunissant les groupes de travail du Conseil contre le terrorisme a porté sur la prévention de la radicalisation des jeunes dans le contexte de l'éducation.

2. DROITS DE L'HOMME

A. Dans l'Union européenne

L'Union européenne s'est investie avec vigueur dans la défense des droits de l'homme à travers le monde, et ce par un certain nombre d'outils et instruments, tels que le dialogue politique, les démarches, un instrument financier, des orientations ou l'action au sein des enceintes multilatérales. L'UE a accru ses efforts visant à mettre en œuvre les orientations qu'elle a adoptées en ce qui concerne la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, les enfants face aux conflits armés et la protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment en poursuivant son action en faveur des femmes défenseurs des droits de l'homme. Outre les activités liées aux Nations Unies, la priorité a aussi été accordée, comme les années précédentes, à l'intégration de la dimension des droits de l'homme dans l'ensemble des aspects des politiques de l'UE. L'accent a été mis en particulier sur l'intégration de la dimension des droits de l'homme et du souci d'équité entre les sexes dans les opérations et missions de gestion des crises menées par l'UE. La lecture du « Rapport annuel de l'Union européenne sur les droits de l'homme 2007 » permet de constater le détail de l'ampleur de l'action de l'Union européenne en la matière (version électronique disponible à l'adresse suivante : <http://www.consilium.europa.eu/human-rights>).

B. Aux Nations Unies

Le Conseil des droits de l'homme (CDH)

L'année 2007 a vu le Conseil des droits de l'homme (CDH) se réunir à l'occasion de trois sessions régulières. La 4^{ème} session s'est déroulée du 12 mars au 4 avril 2007, la 5^{ème} session du 11 au 18 juin 2007. Enfin, la 6^{ème} session du CDH s'est déroulée en deux phases, du 10 au 28 septembre 2007, puis du 10 au 14 décembre 2007. Cette dernière session a permis de régler les dernières questions en suspens en matière de réforme institutionnelle du CDH.

Le CDH a également été convoqué pour une 5^{ème} session spéciale consacrée entièrement à la situation des droits de l'homme en Birmanie/Myanmar, le 2 octobre 2007.

A l'occasion de la 4^{ème} session, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, M. Jean Asselborn, est intervenu lors du Segment de Haut niveau du CDH, le 12 mars, pour souligner l'importance des travaux du CDH, et notamment par le système des procédures spéciales, par le nouveau mécanisme d'examen périodique universel, ou encore par la coopération étroite entre les Etats et la société civile au sein du CDH. M. Asselborn est également revenu sur la situation des droits de l'homme dans divers pays, et notamment le Soudan / Darfour, le Proche Orient, ainsi que sur certaines questions thématiques, comme l'abolition de la peine de mort, la défense des droits de l'enfant, la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Revenant sur l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme, le Ministre a salué les avancées dans les travaux du CDH en matière de droit à l'alimentation, de lutte contre l'extrême pauvreté, de droit à la santé, de l'accès à l'eau et de l'accès aux médicaments. Le CDH peut ainsi contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui restent au centre de la stratégie internationale pour le développement.

La 4^{ème} session du CDH a également vu l'adoption, par consensus, d'une résolution sur la situation des droits de l'homme au Darfour qui, entre autres, exprime la profonde préoccupation du CDH sur le sérieux des violations continues des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Darfour. La résolution crée un groupe qui assure le suivi des recommandations pertinentes en vigueur pour améliorer la situation des droits de l'homme au Darfour. Le texte final est le résultat de négociations intenses menées au cours de cette session. Le facteur déterminant dans cette négociation, outre l'initiative européenne, a été l'attitude de certains pays de l'Afrique subsaharienne qui ont souhaité un résultat substantiel du CDH en la matière. L'adoption de cette résolution a constitué un véritable succès pour le nouveau Conseil et un précédent intéressant.

La 5^{ème} session du CDH a essentiellement porté sur l'adoption, par consensus, du paquet de la réforme institutionnelle du CDH (révision des mandats des rapporteurs spéciaux, réforme de la sous-commission des droits de l'homme, mise en place d'un examen périodique universel, réforme de la procédure dite « 1503 » des plaintes, ordre du jour, méthodes de travail et révision du Code de conduite des rapporteurs spéciaux). Au cours de la 5^{ème} session, le CDH a également poursuivi son dialogue interactif traditionnel avec une quinzaine de rapporteurs spéciaux, et a examiné l'état du

suivi des décisions adoptées par les sessions antérieures, et notamment le Darfour, les territoires palestiniens occupés et le Liban. Le Luxembourg est également intervenu au cours de ces débats interactifs.

Lors de la 6^{ème} session, le CDH a prorogé les mandats de certains rapporteurs spéciaux / experts indépendants. Le CDH a décidé de créer deux nouveaux mécanismes : un mandat de rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage et un Forum sur les questions relatives aux minorités, qui doit servir de plate-forme pour promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions relatives aux personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques. De son côté, le Luxembourg a co-signé dix initiatives et est intervenu à plusieurs reprises dans les débats interactifs.

Par tirage au sort, le Luxembourg a été désigné pour se soumettre au tout nouvel Examen Périodique Universel (EPU) à l'occasion de la troisième session du groupe de travail de l'EPU qui se tiendra en décembre 2008. Les directives générales pour la préparation des informations à fournir dans le cadre de l'EPU prévoient notamment que les pays à l'examen fournissent un aperçu général du pays et du cadre normatif et institutionnel dans lequel s'inscrivent la promotion et la protection des droits de l'homme, les mesures prises en vue du respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, un recensement des progrès, des meilleures pratiques, des difficultés et des contraintes, les priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels en vue de surmonter ces difficultés et contraintes, et d'améliorer la situation sur le terrain. L'EPU constitue une avancée significative pour le Conseil des droits de l'homme puisque tous les pays seront soumis à l'examen critique des pairs. L'enjeu de cet exercice est donc de taille.

S'agissant du débat sur les situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du CDH, diverses situations ont été examinées au cours de l'année 2007, et notamment la Birmanie/Myanmar, le Darfour/Soudan, le Sri Lanka, l'Iran, la République démocratique populaire de Corée, le Zimbabwe ou encore la situation en Palestine.

Tout au long de l'année, le Luxembourg a soutenu l'action du Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme, conduit par Mme Louise Arbour, que M. Jean Asselborn a eu l'occasion de rencontrer en marge de la 4^{ème} session du CDH pour un entretien bilatéral.

Le combat contre l'application de la peine de mort a connu deux moments forts dans le courant de l'année 2007. Tout d'abord, le 3^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort, dont le Luxembourg a contribué au financement de son organisation, qui s'est réuni à Paris du 1^{er} au 3 février 2007, a permis à quelque 130 intervenants de plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort. La déclaration finale du Congrès appelle l'ensemble des Etats à adopter un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition définitive et encourage plusieurs Etats qui appliquent la peine de mort à envisager concrètement son abolition. M. Jean Asselborn est également intervenu à la tribune de ce 3^{ème} Congrès mondial pour souligner avec force que la « *peine de mort constitue une violation des droits de l'homme et un traitement cruel, inhumain et dégradant, dont le caractère dissuasif n'a jamais pu être démontré. La justice dans nos démocraties ne peut être la vengeance ; un crime ne peut être sanctionné par un autre crime* ». Le Ministre a appelé à ce que le débat engagé gagne en ampleur pour que la cause de l'abolition de la peine de mort progresse.

L'autre moment fort a été l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 2007 de la résolution 62/149. C'est la première fois de son histoire que l'AGNU a réussi à faire voter et à faire passer une telle résolution, avec 104 voix en faveur, 54 contre et 29 abstentions. La résolution demande « à tous les Etats qui maintiennent encore la peine de mort : (...) de limiter progressivement l'application de la peine de mort et de réduire le nombre d'infractions qui emportent cette peine ; (...) d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort ; ». Cette résolution est le résultat d'un important effort engagé par l'Union européenne avec un certain nombre d'autres pays co-auteurs du projet de résolution, à savoir : Albanie, Angola, Brésil, Croatie, Gabon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal (UE) et Timor-Leste. Le caractère transrégional de l'initiative s'est avéré comme un élément clé du succès de la résolution.

Les enfants et les conflits armés

Les 5 et 6 février 2007, les autorités françaises ont organisé à Paris une conférence ministérielle intitulée « Libérons les enfants de la guerre ». La séance d'ouverture a été initiée par le Ministre des Affaires étrangères, M. Philippe Douste-Blazy, ainsi que par Mme Ann M. Veneman, Directrice générale de l'UNICEF, et Mme Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Dans son allocution à la conférence, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a insisté pour que l'action commune passe également par le renforcement des législations nationales et internationales et par la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents. Dans ce contexte, il a souligné l'importance du processus de ratification ou d'adhésion au statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) qui contient une importante disposition qualifiant de crime de guerre le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de quinze ans dans les forces armées. M. Asselborn a également souligné l'importance primordiale de l'éducation et la nécessité de tout faire pour aboutir aux six objectifs que les gouvernements se sont engagés à poursuivre à Dakar en avril 2000 à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation. Il a conclu en soulignant que l'éducation reste une des armes principales pour venir à bout du cercle vicieux de la pauvreté.

A l'issue de la conférence, les participants ont endossé les « *Les Engagements de Paris* », déclaration non contraignante qui vise à témoigner de l'engagement des Etats présents à lutter contre le phénomène des enfants associés aux groupes et forces armées, et de viser leur réinsertion dans la vie civile. Les « Engagements de Paris » tracent le cadre qui doit assurer une action plus efficace pour lutter contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Quant aux « *Principes de Paris* », résultat d'un réexamen des « Principes du Cap » de 1997, conduit par l'UNICEF en étroite collaboration avec les ONG et les agences internationales, ils traitent de la prévention du recrutement des enfants, de leur libération et de leur réinsertion durable. La conférence a été l'occasion de présenter ce texte qui doit, à l'avenir, servir de base à la formulation de programmes et à l'adoption d'un cadre de référence exhaustif.

Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Le 6 février 2007, à l'invitation du Ministre des Affaires étrangères de la République française, Philippe Douste-Blazy, Jean Asselborn a apposé sa signature à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées à l'occasion d'une cérémonie organisée dans les salons du Quai d'Orsay. Cette Convention définit un nouveau crime en droit international en temps de paix comme en temps de guerre. Elle reconnaît qu'aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée. Cette nouvelle Convention comble ainsi un vide juridique.

Convention internationale sur les droits des personnes handicapées

Le 30 mars 2007, le Luxembourg a signé la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées, ainsi que son Protocole additionnel, dans le cadre d'une cérémonie de signature solennelle organisée au siège des Nations Unies à New York. Cette Convention constitue un moment important pour les personnes handicapées. L'objet de la Convention est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Sur le plan international, cette Convention se range parmi les principaux instruments internationaux des droits de l'homme à caractère obligatoire tels notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou encore le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels.

C. Au Conseil de l'Europe

La question de la relation entre le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne des droits fondamentaux, et notamment de la participation du Conseil de l'Europe dans les organes dirigeants de l'Agence (Conseil d'administration et Bureau exécutif) a pu trouver une solution satisfaisante. L'Agence en est encore au stade de l'élaboration de son programme. Il est cependant entendu qu'il sera régulièrement fait rapport aux Délégués du Conseil de l'Europe sur les travaux de l'Agence.

L'abolition de la peine de mort compte parmi les principales exigences d'appartenance au Conseil de l'Europe, même s'il faut reconnaître que la Russie, pour le moment, en est toujours au stade du moratoire. Un projet de loi a été déposé devant la Douma fin 2006 sans que celle-ci n'ait cependant à ce jour pris l'initiative pour le mettre en discussion. Le Conseil de l'Europe a joué un rôle pionnier dans la proclamation d'une Journée européenne contre la peine de mort. La création, le 10 octobre 2007, d'une Journée européenne contre la peine de mort était initialement conçue comme une initiative conjointe Conseil de l'Europe - UE. Devant le refus de la Pologne, l'UE a dû renoncer à y participer. La proclamation de cette Journée par le seul Conseil de l'Europe a nécessité le recours au vote. Entre-temps, l'UE s'est vue en mesure, à partir du mois de décembre, de s'associer à la Journée européenne contre la peine de mort à compter de 2008.

En 2007, le Maroc et l'Algérie ont rejoint la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).

3. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

1. L'Aide Publique au Développement (APD) du Luxembourg en 2007

L'APD luxembourgeoise s'est élevée en 2007 à quelque 270 millions EUR, équivalant à 0,90 % du Revenu National Brut (RNB). Ceci représente une augmentation en volume de plus de 16 % par rapport à 2006, année où le ratio APD / RNB s'est situé à 0,84 %. Les chiffres définitifs de l'APD seront communiqués plus tard dans l'année, dans le rapport annuel 2007 de la Coopération luxembourgeoise, quand l'exercice budgétaire 2007 aura été clôturé.

Parmi les cinq pays qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies correspondant à une APD de 0,7% du RNB, le Luxembourg s'est situé en 2007, tout comme l'année précédente, en troisième position après la Suède et la Norvège.

2. Qualité de l'aide

Cette exigence de qualité, corollaire indispensable de l'aspect quantitatif, a été rappelée par le Ministre Jean-Louis Schiltz lors de sa déclaration sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire, le 24 avril 2007 à la Chambre des Députés. La Coopération luxembourgeoise s'est lancée en 2007 dans une démarche systématique afin d'accroître l'efficacité de l'aide en mettant en pratique la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement » (adoptée à Paris en mars 2005) et de concrétiser les engagements ambitieux pris par la suite dans le cadre de l'Union européenne, avec l'adoption du Consensus européen pour le développement (décembre 2005) et l'adoption du Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail en matière de politique de développement (mai 2007).

Les 27 collègues des autres Etats membres et de la Commission européenne, le Directeur de la Coopération luxembourgeoise a signé en juin 2007 une lettre commune invitant les représentations des Etats membres et de la Commission à appliquer le Code de conduite sans tarder dans tous les pays en développement.

Dans le même esprit, le Directeur de la Coopération luxembourgeoise et son homologue de la Coopération belge ont rédigé en novembre 2007 une lettre dans laquelle ils encouragent les représentants des deux coopérations sur le terrain à s'informer mutuellement de leurs activités respectives et d'identifier les opportunités de synergies et de coopération renforcée. Les deux Directions ont convenu de renforcer leur collaboration en vue d'une plus grande efficacité de leurs aides.

Au niveau national, les responsables des Bureaux de la Coopération luxembourgeoise ont été régulièrement sensibilisés à la nécessité de mettre en pratique sur le terrain les dispositions de la Déclaration de Paris et les engagements pris au sein de l'UE.

En 2007, la Direction de la Coopération au Développement a chargé un expert indépendant de réaliser une étude définissant de manière précise les obligations de la Coopération

luxembourgeoise aux termes de ses engagements politiques internationaux. Sur la base de cette étude, un plan de mise en œuvre de la Déclaration de Paris est en train d'être développé.

Mesurer l'efficacité de l'aide au sens de la Déclaration de Paris est une des tâches principales des évaluateurs dans le cadre de l'examen de la Coopération luxembourgeoise par ses pairs (« peer review ») qui a été lancé en 2007 (voir chapitre 8 consacré à l'évaluation).

3. La coopération bilatérale

a) Les programmes de la coopération bilatérale

En 2007, le Ministère a continué sa politique de concentration géographique sur les dix pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise : le Burkina Faso, le Cap Vert, le Laos, le Mali, la Namibie, le Nicaragua, le Niger, le Salvador, le Sénégal et le Vietnam. Une attention particulière a également été apportée à la coopération au bénéfice des Territoires palestiniens occupés et des Balkans occidentaux.

Le désengagement des autres pays, notamment de la Tunisie, du Maroc, de l'Equateur et du Pérou, s'est poursuivi suivant un calendrier déterminé conjointement avec ces pays.

Des Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) de deuxième génération ont été signés en 2007 avec

le Sénégal (signature le 26 janvier à Dakar ; montant : 53,3 millions EUR sur la période 2007-2011)

le Mali (signature le 28 janvier à Yorosso (Mali) ; montant : 55,2 millions EUR sur la période 2007-2011)

la Namibie (signature en mai 2007 par échange de courrier ; montant : 22 millions EUR pour la période 2007-2010)

le Burkina Faso (signature le 12 novembre à Luxembourg ; montant : 62,9 millions EUR sur la période 2008-2012)

Le programme pluriannuel 2008-2012 à signer avec le Niger a été identifié au cours de l'année, de telle sorte que ce PIC pourra être signé au début de l'année 2008.

Dans le cadre du programme El Salvador, le protocole du projet « Programme d'Appui au Réseau Solidaire » (budget : 20 millions d'euros) a été signé en octobre. C'est la première fois, en Amérique centrale, que la Coopération luxembourgeoise s'engage ainsi sur base d'un programme qui s'insère entièrement dans l'approche globale de lutte contre la pauvreté définie par le gouvernement du pays partenaire.

Les programmes pluriannuels, élaborés conjointement avec les autorités des pays partenaires, sur base de leur stratégie nationale de réduction de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mettent en règle générale des moyens financiers considérablement revus à la hausse à la disposition de la coopération avec les pays en question. Les seules exceptions sont la Namibie et le Salvador, pour lesquels les programmes sont entrés en phase de consolidation. Les

nouveaux PIC tiennent également compte des résultats et des recommandations des évaluations à mi-parcours des PIC de première génération.

Au cours de l'année 2007, des commissions de partenariat ont été tenues avec le Cap Vert à Praia (janvier), avec le Niger à Niamey (juillet), avec le Vietnam à Hanoi (octobre), avec le Laos à Vientiane (octobre), avec le Burkina Faso à Luxembourg (novembre) et avec le Sénégal, également à Luxembourg (novembre).

Les secteurs d'intervention prioritaires de la coopération bilatérale restent la santé, l'éducation et le développement local intégré, avec un accent sur l'eau et l'assainissement. Il convient de signaler que le domaine de l'éducation est étoffé par un volet de formation et insertion professionnelles. Les instruments de microfinance sont mis à profit comme complément aux activités menées dans les autres domaines chaque fois qu'ils peuvent fournir une valeur ajoutée. De manière générale, la création des secteurs financiers inclusifs est encouragée.

L'année 2007 a également vu se consolider le processus de rapprochement du terrain de la Coopération luxembourgeoise, qui dispose désormais de Bureaux de la Coopération à Praia (pour couvrir le Cap Vert), Dakar (pour couvrir le Sénégal et le Mali), Ouagadougou (pour couvrir le Burkina Faso et le Niger), Hanoi (pour couvrir le Vietnam et le Laos) et Managua (pour couvrir le Nicaragua et le Salvador). Lors de la visite au Cap Vert du 24 au 26 janvier 2007 du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz, les nouveaux locaux rassemblant l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg et le bureau de Lux-Development à Praia ont été inaugurés. Le Bureau de la Coopération à Ouagadougou a été inauguré le 9 juin 2007 lors d'une visite du Ministre Schiltz au Burkina Faso.

Les procédures d'accréditation des bureaux de Dakar, Ouagadougou et Managua comme missions diplomatiques avec un ambassadeur non résident ont été engagées.

b) Les relations avec Lux-Development

En 2007, Lux-Development, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, a connu un certain nombre de changements, notamment au niveau des ressources humaines. Le 11 janvier 2007, le conseil d'administration de Lux-Development a nommé Gaston Schwartz comme nouveau Directeur général de l'agence d'exécution. Monsieur Schwartz, qui assumait auparavant les responsabilités du Directeur des opérations à Lux-Development, a ainsi remplacé Raymond Weber, dont la démission était devenue effective à la date du 31 décembre 2006.

Les travaux ont été entamés en vue de la mise à jour de la convention entre l'Etat luxembourgeois et Lux-Development signée le 8 juin 2004.

4. La Coopération multilatérale

a) Union Européenne

L'année 2007 a vu la mise en œuvre du premier programme conjoint de l'UE dans le domaine de la coopération au développement. Ce programme, élaboré par les Présidences allemande, portugaise et slovène et la Commission européenne, a défini leurs priorités communes et fixé les objectifs faisant l'objet des travaux du Conseil des Ministres de l'UE dans le domaine de la coopération au développement pour les prochains 18 mois.

L'accent a été mis tout particulièrement sur l'Afrique: la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a été renforcée, un partenariat pour l'énergie entre l'Afrique et l'Europe a été lancé, et une attention particulière a été portée sur la promotion de l'agriculture africaine. Des travaux ont également été menés sur le volet de la coopération au développement de la stratégie UE-Afrique avec, comme priorité, la gouvernance, les infrastructures et l'eau.

La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris et du Consensus européen, notamment en ce qui concerne le financement et l'efficacité de l'aide, s'est poursuivie. L'UE s'est dotée d'un Code de bonne conduite pour la division du travail, et le premier rapport biennal évaluant la cohérence des politiques de l'UE pour le développement a été publié. De plus, le premier Conseil conjoint réunissant à la fois les Ministres du développement et de la Défense a eu lieu le 19 novembre 2007. Ce Conseil conjoint a eu pour but de renforcer la capacité d'action de l'UE en améliorant la coordination et la cohérence entre ses instruments de sécurité et de développement.

L'année 2007 se sera clôturée sans avoir vu l'aboutissement des négociations relatives aux futurs Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et les pays ACP. Les Ministres de l'UE pour la coopération au développement ont fermement insisté pour que ces accords soient au service du développement, et pour qu'ils contribuent à la lutte contre la pauvreté et au développement économique durable. Dans cette optique, ils ont adopté une stratégie en faveur de l'aide pour le commerce qui prévoit de mettre deux milliards d'euros par an dans ce domaine à la disposition des pays en développement à partir de 2010. De plus, le Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique, auquel le Luxembourg a contribué 2 millions d'euros, a été mis en place.

b) Nations Unies et agences multilatérales

Pour la coopération multilatérale, l'année 2007 a été marquée notamment par le début de la mise en œuvre sur le terrain d'une approche plus stratégique dans l'intégration de la coopération multi-bi avec la coopération bilatérale dans le cadre des Programmes Indicatifs de Coopération de deuxième génération (PIC). Ainsi, dans la majorité des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, les projets multi-bi identifiés dans le cadre de la planification et de la programmation des PIC de deuxième génération ont pu être engagés et lancés.

L'année 2007 a également été marquée par la continuation de l'approfondissement des relations de travail avec les quatre organisations multilatérales avec lesquelles la Coopération luxembourgeoise

entretient des liens privilégiés : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Des consultations annuelles menées à New York et à Genève ont permis de confirmer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes et de peaufiner certains détails, notamment en ce qui concerne les domaines prioritaires de la coopération thématique. La Coopération luxembourgeoise a participé en tant qu'observateur aux réunions des conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU ainsi qu'à la 60^e session de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS.

En 2007, la décision a été prise de signer des accords-cadres avec deux autres organisations internationales avec lesquelles la coopération s'est renforcée au cours des dernières années, notamment dans les domaines de la formation et de l'insertion professionnelle et de la micro-finance : il s'agit de l'Organisation internationale du Travail (OIT/BIT) et du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU). Ces nouveaux accords devront être élaborés et signés au cours de l'année 2008.

Au sein des Nations Unies, les discussions se sont poursuivies sur le rapport du groupe des experts à haut niveau sur la cohérence du système dans le domaine du développement (« Delivering as One : High Level Panel report on System Wide Coherence ») publié fin 2006. La Représentation permanente au Luxembourg à New York a joué dans ce contexte un rôle très actif, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies ayant approché le Luxembourg pour faire fonction de facilitateur dans les consultations sur plusieurs recommandations clés du rapport.

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a participé les 2 et 3 juillet à Genève à la séance de haut niveau dans le cadre de l'examen ministériel annuel de la session du Conseil économique et social (ECOSOC). L'examen était dédié au « renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement ».

Dans le cadre de sa participation aux travaux de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (CCP), le Luxembourg a contribué pour la première fois à des programmes réalisés sur le terrain sous l'égide de la CCP, au Burundi.

5. Action humanitaire

D'un point de vue humanitaire, l'année 2007 a été marquée par une aggravation de la situation générale : plus de catastrophes naturelles, plus des crises humanitaires directement liées à l'évolution néfaste du climat, plus de conflits armés, civils ou militaires, plus de réfugiés, plus de personnes déplacées, plus de besoins alimentaires.

Pour faire face à cette évolution, le Luxembourg, à travers le Ministère a déboursé plus de 31 millions d'euros pour contribuer au financement de 134 programmes humanitaires dans quelque 55 pays en Afrique, en Amérique latine et centrale et dans les Caraïbes et en Asie.

En 2007, le Ministère a revu sa stratégie en matière d'aide humanitaire. Sur base des principes de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et d'humanité, avec comme objectifs la volonté de sauver des vies humaines, de diminuer les souffrances des victimes et de rétablir des conditions de vie humainement dignes, le Ministère a structuré son action humanitaire suivant trois axes d'intervention : la prévention, l'action humanitaire d'urgence et la transition.

Cette approche s'est traduite à travers la programmation budgétaire, par le biais d'un effort accru, systématique et structuré dans les domaines de la prévention et de la transition parallèlement au maintien d'un engagement constant face à l'urgence humanitaire.

Le Ministère a ainsi déboursé 1.778.305 euros, soit 5,75% de son budget, pour la mise en œuvre de programmes de prévention, de réduction de risques de crises humanitaires et de préparation aux catastrophes naturelles. Le Ministère a également déboursé 3.731.706 euros, soit 12,06% de son budget, pour la réalisation de programmes humanitaires de transition dont le but est, pour l'essentiel, de créer des conditions de vie qui permettent la reprise du développement économique et social.

Dans l'urgence, suivant son engagement pris en 2003 dans le domaine du « Good Humanitarian Donorship », le Ministère a augmenté sa contribution au Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (BCAH/OCHA) en allouant quatre millions d'euros au Fonds central d'intervention d'urgence (Central Emergency Response Fund – CERF) et en soutenant les activités du bureau à hauteur de 600 000 euros. La Coopération luxembourgeoise a contribué pour la première fois au « pooled fund » des Nations Unies en République Démocratique du Congo et elle a aussi franchi un cap au niveau de la collaboration avec ses trois principaux partenaires internationaux, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), en signant avec ces trois organisations des accords de collaboration portant sur une durée de quatre ans.

6. Coopération avec les ONG

L'importance attribuée à la coopération avec les organisations non gouvernementales de développement (ONG) se traduit entre autres par l'ampleur de la part budgétaire réservée au cofinancement des activités menées par les 84 ONG de développement agréées par le Ministère. En 2007, des engagements ont été effectués pour près de 26 millions d'euros sur le Fonds de la coopération (activités de coopération des ONG sous accord-cadre et cofinancement).

Concernant les outils de financement, trois accords-cadres ont été renouvelés en 2007. Les accords-cadres de coopération sont négociés pour une durée comprise entre deux et cinq années et comportent un programme d'activités suivant une approche stratégique clairement définie, qui se traduit en pratique par une concentration géographique ou sectorielle des interventions. Le taux de la participation du Ministère aux budgets de ces activités s'élève à 80%. En 2007, les quatorze ONG travaillant avec le Ministère à travers quinze accords-cadres ont mis en œuvre 253 projets différents.

Les ONG de développement n'évoluant pas sous accord-cadre peuvent soumettre des demandes de cofinancement au Ministère, qui peut, après analyse des dossiers, accorder un cofinancement à hauteur de 75% pour des projets mis en œuvre dans un des dix pays partenaires privilégiés, ou à hauteur de 66,67% pour des projets réalisés dans d'autres pays en développement. Le taux de cofinancement préférentiel de 75% vise à inciter les ONG à identifier prioritairement des projets de coopération dans les pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise, sans empiéter sur leur liberté du choix de leurs interventions. En 2007, 98 dossiers de projets ont été instruits par le service ONG dont 76 nouvelles demandes de cofinancement.

L'important travail de conception et de suivi des projets et programmes des ONG est appuyé par le Ministère qui prend en charge une partie de leurs frais administratifs générés au Luxembourg. Le Ministère a contribué à la prise en charge de ces frais à hauteur de 3,8 millions d'euros en 2007.

En 2007, le Ministère a contribué au fonctionnement du Cercle de coopération des ONG de développement par des subventions de 114.388 euros pour le secrétariat du Cercle et de 144.809,40 euros pour le Bureau d'Assistance Technique (BAT). Le BAT est une structure du Cercle financée par la Coopération luxembourgeoise dont l'objectif principal est de fournir une assistance aux ONG en matière de gestion de projets de développement.

Soucieux de continuer à entretenir de bonnes relations de travail, le Ministère et des représentants des ONG de développement et du Cercle de coopération se réunissent régulièrement au sein d'un groupe de travail pour discuter de questions d'intérêt commun, tant au niveau technique qu'au niveau stratégique. Cinq réunions de ce groupe de travail ont été tenues en 2007, permettant ainsi un échange régulier d'informations.

Partageant le souhait des ONG d'assurer dans l'opinion publique luxembourgeoise une meilleure compréhension des problèmes des pays en développement, le Ministère a appuyé les actions de sensibilisation et d'éducation au développement des ONG luxembourgeoises à concurrence de 1,3 million d'euros en 2007.

Le Ministère a appuyé l'action du Service d'Education Nord-Sud (SENS), chargé d'organiser des formations en matière d'éducation au développement à l'attention d'enseignants et d'élèves de l'enseignement secondaire et de soutenir les ONG pour la formulation de demandes de subside-sensibilisation. En 2007, la contribution du Ministère au fonctionnement du SENS était de 123.071 euros. D'un commun accord avec les parties concernées, il a été décidé de mettre un terme aux activités du SENS au 31 décembre 2007. Une réflexion a été entamée pour adopter une nouvelle approche en matière d'éducation au développement.

Parmi les autres activités de sensibilisation et d'éducation au développement qui ont été appuyées par le Ministère en 2007, il convient de relever l'exposition « All We Need », inaugurée par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz le 19 avril et ouverte au public jusqu'au 28 octobre 2007, dans le cadre de Luxembourg – capitale européenne de la culture 2007. Cette exposition a mis en lumière les besoins humains fondamentaux, les ressources

disponibles pour y subvenir et l'inégalité avec laquelle ces ressources sont distribuées. De même, le film « Retour à Gorée » du réalisateur suisse Pierre-Yves Borgeaud avec le chanteur sénégalais Youssou N'Dour, appuyé par la Coopération luxembourgeoise en 2005, est sorti dans les salles de cinéma en 2007.

7. Initiatives en matière de microfinance

Le 26 mars, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et les responsables de l'ONG Appui au développement autonome (ADA) ont signé un mandat de 5 ans en vue de la réalisation d'un important programme d'actions en matière de microfinance. Ce mandat s'inscrit dans la continuité des initiatives prises par le gouvernement luxembourgeois dans le domaine de la microfinance, telles que la semaine et les midis de la microfinance, le label Luxflag ou encore le prix de la microfinance décerné une première fois en 2006. Le programme d'actions d'ADA porte essentiellement sur :

- la qualité de gestion et le renforcement des capacités des institutions de microfinance,
- l'innovation en matière de produits financiers inclusifs et
- la gestion des connaissances en microfinance.

Le financement du mandat, d'un montant global de 18 millions d'euros, est assuré à concurrence de 75% par la Coopération luxembourgeoise et de 25 % par ADA.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du mandat qu'a eu lieu le 13 novembre l'inauguration de la Maison de la Microfinance, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Maria Teresa et du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz. La Maison de la Microfinance a vocation à répondre à une demande croissante concernant des questions liées aux pratiques de la microfinance, en provenance non seulement d'institutions de microfinance, mais aussi de bailleurs de fonds, acteurs du secteur financier, organismes d'aide au développement, associations, étudiants, etc. Située au 21-25, allée Scheffer à Luxembourg, la Maison de la Microfinance regroupe un espace information pour orienter le public dans ses recherches et une bibliothèque qui rassemble près de 1.500 ouvrages de référence sur la microfinance.

Lors d'une semaine d'ateliers de travail organisée du 3 au 5 juillet 2007, treize associations d'institutions de microfinance (IMF) provenant de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine ont été réunies par ADA, au Luxembourg, avec le soutien de la Coopération luxembourgeoise. Le but de cette semaine d'ateliers de travail était de former ces associations afin de consolider leur développement et de les familiariser avec les activités d'ADA et de la Coopération luxembourgeoise.

La Coopération luxembourgeoise s'est engagée en 2007 à soutenir à hauteur de 18,85 millions d'euros un programme de promotion de secteurs financiers inclusifs dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le programme, mené en coopération avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, sera exécuté par l'agence Lux-Development sur une période de 4 à 5 ans. Le programme a été présenté et un protocole d'accord y afférent signé en marge de l'ouverture de la semaine européenne de la microfinance, le 27 novembre à Luxembourg.

Enfin, dans le cadre des Nations Unies, il convient de signaler que le Ministère participe au « UN Advisors Group on Inclusive Financial Sectors ». Suite à la démission en septembre 2007 du secrétaire exécutif du FENU et considérant que la prochaine réunion du groupe est prévue pour le 26 février 2008 au Luxembourg, la présidence du groupe a été dévolue en novembre au Directeur de la Coopération luxembourgeoise. A la fin de son mandat en juin 2008, ce groupe présentera les résultats de ses travaux à l'ONU.

8. Appui aux programmes

L'appui aux programmes déployé dans le cadre de la politique de coopération au développement du Luxembourg consiste dans le financement de la mise à disposition de « Junior Professional Officers » (JPO) aux Nations Unies, de « Jeunes Experts » (JED) à des délégations de la Commission Européenne, de « Volontaires des Nations Unies » (VNU), ainsi que dans le financement de coopérants, de stagiaires et de boursiers.

En 2007, cinq JPO, un JED, quatre stagiaires Lux-Development (LD), 10 stagiaires hors LD et un boursier ont été recrutés et financés par le biais de l'appui aux programmes. En tout, au 31 décembre 2007, l'appui aux programmes couvrait 17 JPO, quatre JED, deux experts associés (affectés au Club du Sahel de l'OCDE et au Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies), cinq VNU, cinq stagiaires LD, dix stagiaires hors LD et un boursier.

9. Evaluation

a) Evaluations mises en œuvre par la Coopération luxembourgeoise

La Coopération luxembourgeoise a lancé pour la deuxième année consécutive une évaluation externe portant sur cinq accords-cadres conclus avec des ONG luxembourgeoises. Les ONG concernées en 2007 étaient Eng Bréck mat Latäinamerika, Frères des Hommes, FNEL, Guiden a Scouten et Nouvelle PNP (Pro Niños Pobres). Ce type d'évaluation est reconduit annuellement afin de couvrir tous les accords-cadres actuellement en exécution.

En 2007, la Direction de la Coopération au Développement a également financé une évaluation externe du Bureau d'Assistance Technique aux ONG (BAT). L'évaluation a dégagé des recommandations dont la mise en œuvre permettra de renforcer l'efficacité des travaux du BAT.

b) Evaluation de la Coopération luxembourgeoise

Un nouvel examen du Luxembourg par ses pairs (« peer review ») du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a démarré en 2007. Le CAD fait autorité dans le système international de la coopération au développement pour ses informations fiables, comparables et transparentes sur les niveaux de l'aide et sur les méthodes de sa mise en œuvre. La Coopération luxembourgeoise se soumet régulièrement à l'exercice de l'examen par les pairs et accorde une grande importance aux recommandations du Comité. Les derniers examens par les pairs concernant le Luxembourg ont été tenus en 1998 et 2003.

Sur invitation du Ministre Jean-Louis Schiltz, le Président du CAD, Monsieur Richard Manning, s'est rendu le 7 mars à Luxembourg pour une visite de travail afin de préparer l'examen de la Coopération luxembourgeoise par les pairs.

L'examen en tant que tel a débuté le 1^{er} novembre 2007 par la remise au CAD d'un Mémoire élaboré par la Direction de la Coopération au Développement afin de présenter toutes les facettes de la Coopération luxembourgeoise. Il s'est poursuivi par la visite à Luxembourg, du 3 au 6 décembre, d'une délégation d'évaluateurs du CAD incluant des experts finlandais et espagnols. L'examen continuera en 2008 par une visite de terrain au Burkina Faso, et il se conclura par une réunion le 3 juin 2008 à Paris, lors de laquelle le CAD tirera les recommandations finales de la « peer review ».

10. Comité interministériel pour la coopération au développement

Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) est composé des représentants des ministères suivants - Affaires étrangères, Agriculture, Economie, Education nationale, Egalité des chances, Environnement, Finances, Fonction publique, Santé, Sécurité sociale - et d'un représentant de l'Inspection général de finances. Il est présidé par le Directeur de la Coopération luxembourgeoise.

Le CID s'est réuni cinq fois en 2007. Les sujets à l'ordre du jour étaient notamment la cohérence des politiques (à trois reprises), la présentation du Code de conduite adopté par les Ministres de la coopération au développement de l'UE, ainsi que l'éducation au développement.

Dans le cadre de l'examen par les pairs, les examinateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont eu un échange avec les membres du CID au sujet de la cohérence des politiques.

4. L'IMMIGRATION

A. Activités de la Direction

La Direction de l'Immigration est en charge du traitement des demandes en relation avec le séjour des étrangers. A ce titre, elle délivre les cartes et les permis de séjour, de même que les permis de travail. Elle traite par ailleurs les demandes d'asile déposées au Luxembourg et octroie le statut de réfugié.

Sont regroupés à ce titre au 12-16, avenue Monterey, tous les services impliqués dans la procédure d'asile en vue de la tenue d'un « guichet unique » (Service des Réfugiés, Service de Police judiciaire, Commissariat du Gouvernement aux étrangers du Ministère de la Famille et de l'Intégration).

Enfin, la Direction de l'Immigration est mandatée pour suivre les dossiers en matière d'immigration et d'asile traités au niveau européen et international.

Après l'adoption en deuxième lecture de la nouvelle loi en matière d'asile par la Chambre des Députés le 5 avril 2006 (Loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection. - Mémorial A-N°78 du 9 mai 2006), la Direction de l'Immigration a entamé au cours de l'exercice écoulé les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'immigration, appelée à remplacer la loi du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers ; 2. le contrôle médical des étrangers ; 3. l'emploi de la main d'œuvre étrangère, telle que modifiée par la suite.

Le projet de loi portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration a été déposé en date du 7 novembre 2007 à la Chambre des Députés sous le numéro 5802. Cette loi transpose en droit national les directives suivantes : la directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial, la directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidants de longue durée, la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres, la directive 2004/81/CE du Conseil du 29 avril 2004 relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes, la directive 2004/114/CE du Conseil du 13 décembre 2004 relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat, la directive 2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherches scientifiques.

B. Principales données statistiques

C.1. en matière d'immigration

- Nombre de cartes de séjour établies (premières cartes + renouvellements) : 26.963
 1. ressortissants communautaires salariés : 17.591
 2. ressortissants communautaires étudiants, indépendants ou retraités : 7.394
 3. membres de famille d'un ressortissant communautaire³ : 1.714
 4. ressortissants des Etats membres de l'EEE et suisses : 143
 5. ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE soumis à l'obligation du permis de travail : 121
- Nombre de permis de séjour (ressortissants de pays tiers) établis (premiers permis + renouvellements) : 8.188
- Nombre des titres de légitimation (fonctionnaires des institutions européennes) visés : 2.473
- Nombre d'arrêtés de refus d'entrée et de séjour : 290
- Nombre d'arrêtés d'expulsion : 1
- Nombre de personnes mises à la disposition du Gouvernement : 244
- Nombre d'éloignements de personnes en séjour irrégulier (non demandeurs d'asile déboutés) : 79

³ Il s'agit de ressortissants de pays tiers (ressortissants autres que ceux originaires des Etats membres de l'Union européenne et des autres Etats membres de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) de même que de la Suisse

C.2. en matière de permis de travail

Décisions en matière de permis de travail

région continentale

Type du permis

	(sans indication)	APPRENTIS	DISPENSES	ETUDIANTS	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	PERMIS B validité : 4 ans	PERMIS C validité : illimitée	REFUS	STAGIAIRES	DISPENSES 1951	A O T	VOLONTAIRES/ BENEVOLATS	Total
EUROPE DE L'EST	7	98	61	18	68	1118	335	548	76	42	4	92	1	2468
AFRIQUE	2	34	104	10	28	429	130	129	98	39	4	60		1067
UE (EN TRANSITION)	2	5	20	5	5	616	2	3	93	66				797
ASIE ORIENTALE		1	14		2	244	106	83	19	28		1		498
AMERIQUE DU NORD			11	2		218	72	18	9	9			1	340
AMERIQUE LATINE	1	1	44	1	3	158	30	26	22	9				295
ASIE MERIDIONNALE			6		1	157	22	14	12	27		1		240
ASIE OCCIDENTALE			5	3		74	20	4	29	9	3	22	1	170
ANTILLES			12		1	11	6	3	2	2				37
OCEANIE			2			21	8	2						33
NATIONALITE INCONNUE					1	15	4	5						25
EUROPE						1								1
Total	12	139	285	39	109	3062	735	835	360	211	11	176	3	5971

Décisions en matière de permis de travail UE (10 EM)

UE (10EM)

Type du permis

	(non-spécifié)	APPRENTIS	DISPENSES	ETUDIANTS	INSERTIONS	PERMIS A validité : max. 1 an	REFUS	STAGIAIRES	Total
POLOGNE	2	1	8	2	2	342	33	31	421
ROUMANIE		2	8	1		97	44	8	160
BULGARIE		2	4	2		53	4	5	70
HONGRIE			1			36	4		41
REPUBLIQUE TCHEQUE			2			24	3		29
SLOVAQUIE						20			20
SLOVENIE			1			13	3		17
LITUANIE						15	2		17
ESTONIE			1		3	6		2	12
LETTONIE						10			10
Total	2	5	25	5	5	616	93	46	797

Remarques:

Il résulte des tableaux ci-dessus que durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2007, 5.971 décisions ont été prises en matière de permis de travail.

Parmi ces décisions, 797 concernent les ressortissants des dix nouveaux Etats membres de l'Europe centrale et orientale, étant entendu que les ressortissants de Malte et de Chypre ne font pas l'objet d'une restriction à la libre circulation des travailleurs et que depuis le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie ont rejoint l'Union européenne.

Depuis le 1er novembre 2007, seuls les ressortissants roumains et bulgares restent soumis à l'obligation d'être en possession d'un permis de travail pour être occupés en tant que travailleurs salariés. Par ailleurs, les ressortissants des nouveaux Etats membres n'obtiennent pas de permis de travail des catégories B et C alors qu'ils bénéficient du droit d'accéder librement au marché de l'emploi national après une occupation régulière et ininterrompue de douze mois, c'est-à-dire, après avoir été en possession d'un permis de travail de catégorie A valable un an. Ce droit s'étend à leur conjoint, de quelque nationalité qu'il soit.

C.3. en matière d'asile

1. Nouvelles demandes : 291, représentant 426 personnes

Répartition par continent

EUROPE

<u>rang</u>	<u>pays d'origine</u>	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
1.	Serbie	124	225
	dont :		
	Kosovo/Albanais	43	53
	Kosovo/Serbes	31	86
	Kosovo/Roms	1	1
	Kosovo/Bosniaques	31	55
	Kosovo/Gorani	5	13
	Kosovo/Ashkali	1	1
	Serbie	12	16
2.	Bosnie-Herzégovine	14	24
3.	Monténégro	13	15
4.	Albanie	10	16
5..	Russie	10	13
6.	Biélorussie	8	8
7.	Macédonie	5	5
8.	Turquie	3	3
	Ukraine	3	3
9.	Moldavie	2	4
10.	Roumanie	1	6
11.	Arménie	1	1
	Géorgie	1	1
	Portugal	1	1
Total Europe		196	325
%		67,36	76,29

AMERIQUES

	<u>pays d'origine</u>	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
	Pérou	1	2
<hr/>			
Total Amérique		1	2
%		0,34	0,47

AFRIQUE

<u>rang</u>	<u>pays d'origine</u>	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
1.	Algérie	11	11
2.	Guinée/Conakry	8	8
3.	Cameroun	7	7
	Nigéria	7	7
4.	Gambie	5	5
5.	Ethiopie	3	3
	Togo	3	3
6.	Bénin	2	2
7.	Angola	1	1
	Centrafrique	1	1
	Congo/Brazzaville	1	1
	Mali	1	1
	R.D. Congo	1	1
	Sierra Leone	1	1
	Sénégal	1	1
	Tunisie	1	1
	Somalie	1	1
	Kenya	1	1
	Maroc	1	1
	Soudan	1	1
<hr/>			
Total Afrique		58	58
%		19,93	13,62

ASIE

<u>rang</u>	<u>pays d'origine</u>	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
1.	Irak	14	14
2.	Iran	11	16
3.	Afghanistan	3	3
4.	Chine	2	2
	Israël/Palestine	2	2
5.	Mongolie	1	1
	Ouzbékistan	1	1
	Kirghizistan	1	1
	Nepal	1	1
<hr/>			
Total Asie		36	41
%		12,37	9,62

2. Décisions

a) en matière de réfugié

	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
Accords statut de réfugié	90	160
Accords protection subsidiaire	5	7
Refus (non fondé)	287	425
Dont en procédure accélérée	27	31
Irrecevabilité (2 ^e demande)	24	40
Irrecevabilité (ressortissant UE)	2	7
Irrecevabilité (1 ^{er} pays d'asile)	2	2
Incompétences Dublin	63	73
Retrait statut de réfugié	6	18
Retrait implicite demande de protection internationale	3	3
Total*	482	735

b) autres

	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
Tolérances	91	155
ASP ⁴ humanitaires	84	224

3. Retours de demandeurs d'asile déboutés

pays	retour forcé	retour volontaire	total
SERBIE (*)	20	24	44
MONTENEGRO	16	17	33
BOSNIE	7	13	20
NIGERIA	6	2	8
ALBANIE	2	3	5
RUSSIE	3	4	7
MACEDOINE	1	2	3
GUINEE	4	1	5
BIELORUSSIE	1	3	4
TURQUIE	2	1	3
IRAN		2	2
SIERRA LEONE	2		2
ARMENIE		2	2
GAMBIE	2		2
CAMEROUN	1		1
TANZANIE		1	1
TOGO	1		1
UKRAINE		1	1
HAITI	1		1
CONGO-Brazzaville		1	1
TOTAL	69	77	146

⁴ Autorisation de séjour provisoire délivrée pour raisons humanitaires

Familles	10	16	26
Célibataires	59	61	120

(*) dont 20 retours forcés et 20 retours assistés en direction du Kosovo

5. LA DEFENSE

A. Introduction

Le Luxembourg croit dans les mérites et s'est engagé en faveur d'une approche globale des questions de sécurité. La gestion militaire des crises n'en est qu'un aspect. Les crises d'aujourd'hui nécessitent le plus souvent une approche intégrée qui fait appel à des moyens politiques et diplomatiques, militaires et civils (reconstruction et développement) : c'est l'approche « 3D » qui combine diplomatie, défense et développement.

L'implication luxembourgeoise dans l'Union européenne, l'Otan et l'Onu, qui a été relatée plus en détail au début du présent rapport, se traduit par une présence militaire au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, au Liban, en République démocratique du Congo et au Tchad. Sous l'égide des Nations Unies et de l'Union européenne, l'armée luxembourgeoise a continué à participer en 2007 à 5 missions de maintien de la paix à l'étranger avec un total de 36 militaires déployés en permanence.

Il s'agit de :

- la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) : depuis avril 2000 (23 militaires),
- la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) : depuis juillet 2003 (9 militaires),
- l'opération de l'UE en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) : depuis novembre 2004 (1 militaire),
- la mission de l'UE en République démocratique du Congo – réforme du secteur sécuritaire (EUSEC RDC) : depuis avril 2006 (1 militaire),
- la mission des Nations Unies au Liban (FINUL) : depuis octobre 2006 (2 militaires).

Par ailleurs, dans le cadre de la crise au Darfour, l'Union européenne a décidé en automne 2007 de l'opération EUFOR Tchad/RCA en soutien à la mission des Nations Unies (MINURCAT), conformément à la résolution 1778 (2007) du Conseil de Sécurité. Le Luxembourg a confirmé sa participation à cette mission européenne avec 2 militaires déployés en début de l'année 2008.

B. Réforme de l'armée

Par le passé, le modèle d'organisation de l'armée était fondé sur un scénario de conflit de haute intensité et de courte durée en Europe centrale avec pour toile de fond la dissuasion nucléaire sensée rendre un tel conflit improbable. L'armée était structurée en fonction d'un besoin spécifique

pouvant être satisfait par un nombre déterminé de capacités militaires connues et clairement définies à l'avance. Depuis lors le contexte international a continué à évoluer rapidement et profondément, amenant tant l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) que l'Union européenne (UE) à revoir et adapter leurs instruments pour faire face aux nouveaux défis de sécurité. Une illustration concrète de cette nécessité est la mise en place des Groupements Tactiques de l'Union européenne (GT) et de la Force de Réaction Rapide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (« NATO Response Force » - NRF).

A noter qu'un peloton de purification d'eau a été mis à disposition de l'UE dans le cadre d'un Groupement Tactique (EU Battlegroup) au deuxième semestre de l'année 2008 et que le Luxembourg participera à la NRF au deuxième semestre de l'année 2010.

Au plan national un premier aménagement législatif a eu lieu avec l'adoption de la loi sur les opérations de maintien de la paix en 1992 et les missions incombant à l'armée ont été redéfinies une deuxième fois dans le cadre de la loi de 1997 sur l'organisation militaire. La loi du 21 décembre 2007 vient en quelque sorte parachever le processus de transformation de l'armée.

Les deux lois adoptées le 21 décembre 2007, portant respectivement sur l'organisation militaire (« réforme de l'armée ») et les dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires (« programme d'acquisition militaire »), ont pour but principal de permettre au Luxembourg de mieux répondre à ses obligations internationales dans le cadre de l'OTAN et de l'UE.

Désireux de répondre aux engagements pris lors des Sommets de l'Alliance atlantique à Istanbul et à Riga et en vue des travaux en cours à l'Union européenne dans le domaine de la sécurité et de défense (notamment la mise en œuvre du traité de Lisbonne et la révision de la Stratégie européenne de Sécurité), le gouvernement luxembourgeois a décidé des modifications dans la structure organisationnelle de l'armée et dans l'entraînement et la formation des contingents.

Cette réforme a pour objet de permettre à l'armée de mieux se préparer aux nouveaux défis et notamment les déploiements à l'étranger.

Restructuration

La portée des changements introduits est la plus importante depuis l'abolition du service obligatoire en 1967.

Il s'agit notamment :

- de l'allongement de la période de service de 18 à 36 mois.
- de la modulation du double volontariat.

- de la création d'unités de disponibilité opérationnelle. Ces unités permettront à l'armée de mieux planifier à l'avance les déploiements à l'étranger (« sécurité de planification »).
- d'une augmentation à terme des effectifs de l'armée de 20%.

Entraînement et formation des soldats

Les unités de disponibilité opérationnelle permettront, en raison de l'allongement de la durée du service, un entraînement plus rigoureux des soldats qui participent à des missions à l'étranger.

D'un autre côté, après avoir accompli 36 mois de tâches militaires, les volontaires reçoivent une formation scolaire obligatoire de 12 mois en vue de leur reconversion. La période totale d'engagement à l'armée est fixée à 48 mois.

Programme d'acquisitions

A côté de la réorganisation de l'armée, un programme très important d'acquisitions militaires, comprenant notamment 48 véhicules de reconnaissance, a été entamé et d'autres acquisitions s'ajouteront à ce programme dans les années à venir.

C. Recrutement et formation des volontaires

La Direction de la Défense est chargée du recrutement des jeunes qui désirent s'engager comme soldats volontaires à l'armée luxembourgeoise.

Grâce à l'ouverture du volontariat aux citoyens européens (loi du 20 décembre 2002 modifiant la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire) et aux campagnes publicitaires des dernières années, le nombre de jeunes ayant introduit une demande auprès du service de recrutement des volontaires de la Direction de la Défense se maintient à un niveau élevé.

En 2007, 704 candidats volontaires ont été convoqués aux épreuves de sélection, soit 19 candidats en moins par rapport à 2006.

582 candidats (558 en 2006) ont effectivement participé aux épreuves précitées. En tout 144 candidats ont été admis, soit 20 admissions en plus par rapport à 2006.

Depuis janvier 2006, la sélection de candidats-volontaires se fait par examen-concours. Cet examen comporte une partie « connaissances générales » éliminatoire, ainsi qu'une deuxième partie comprenant des examens médicaux, des tests psychotechniques et un « test militaire d'aptitude physique ». A la fin des opérations de sélection un classement général est établi, et les candidats sont incorporés dans la limite des postes vacants dans le contingent des volontaires.

Du 16 au 19 juillet 2007 a eu lieu un examen-concours pour candidats-officiers de carrière. 14 candidats étaient présents lors de l'examen, et 5 candidats ont été admis à la formation d'officier de l'armée luxembourgeoise.

6. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

A. Relations culturelles bilatérales

- ° *L'Accord-cadre de coopération culturelle* avec le Mexique, signé à Mexico City le 16 février 2006, est entré en vigueur en date du 7 février 2007.
- ° Quant à l'Accord-cadre conclu avec le Cap-Vert à Praia le 20 novembre 1998, puis ratifié par loi d'approbation du 6 juillet 2006 pour n'être appliqué qu'à titre provisoire avec effet à partir de sa date de signature, il a pu entrer définitivement en vigueur le 21 mars 2007.
- ° L'Accord-cadre signé avec la Croatie à Zagreb le 22 février 2007, à l'occasion d'une visite de M. le Ministre François Biltgen, a été approuvé par la Chambre des Députés en date du 30 janvier 2008 et sera publié instamment au Mémorial. Il s'agit, après la Slovénie en 1997, du deuxième pays successeur de l'ancienne Yougoslavie avec lequel le Luxembourg entretient des relations culturelles formelles.
- ° Dans le cadre des manifestations commémoratives du 10^{ème} anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques avec le Laos, M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire, a signé un Accord-cadre de coopération culturelle à Vientiane le 16 octobre 2007. Rappelons que le Laos – au même titre que le Vietnam avec lequel existe également un Accord culturel – représente un pays cible important de l'aide au développement du Grand-Duché en Asie.
- ° Des projets de texte d'un Accord culturel avec le Pérou, avec la Lituanie ainsi qu'avec l'Arménie restent en procédure d'échange.

Tous ces accords prévoient, entre autres, des échanges de jeunes, des échanges de documentation et d'experts dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie, des archives et bibliothèques, de la muséologie et de la restauration d'œuvres d'art.

En 2007, en raison surtout des priorités à accorder à la gestion de l'événement « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture », n'ont pu être signés que les *programmes pluriannuels*, exécutifs d'Accords-cadre culturels en vigueur, avec les pays suivants :

- Bulgarie (Sofia, le 25 septembre 2007 / validité : 2007-2010)
- Russie (Moscou, le 13 novembre 2007 / validité : 2007-2010).

Un certain nombre de commissions mixtes d'experts chargées d'élaborer des programmes bilatéraux restent à convoquer pour 2008. (Un premier programme avec le Cap-Vert a été signé le 2 avril 2008 à Praia). Toutefois, maintes actions d'échanges culturels - danse, musique, gastronomie ont pu être réalisées les dernières années (ex. dans le cadre de la Fête de l'Immigration) notamment avec l'appui du MCESR et de la Direction de la Coopération qui est représentée par un Bureau local à Praia.

Enfin, en 2007, le MAEI a assuré une participation financière de l'ordre de 43.000 euros au profit de ressortissants de pays non-membres de l'UE - dont 16.000 euros pour des ressortissants chinois inscrits à l'Université de Luxembourg - , dans le cadre de programmes d'accueil d'étudiants-

boursiers gérés par le Ministère de la Culture respectivement des institutions publiques comme l'Université, le Conservatoire etc.

En matière de ***promotion culturelle par les missions à l'étranger***, le MAEI a géré en 2007, à l'instar des années précédentes, un budget doté de 50.000 € destiné à des activités culturelles co-organisées respectivement cofinancées par le biais de nos postes diplomatiques à l'étranger, imputables sur l'article budgétaire 01.1.12.301. Cette enveloppe permet la réalisation d'une vingtaine de projets culturels d'envergures diverses par an.

On saluera à cet égard également l'appui régulier, - tant logistique que financier – et en même temps collégial de la part du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en particulier et, par extension, des institutions qui en dépendent.

Au-delà des 50.000.- € inscrits dans les crédits du MAEI, les activités réalisées par nos missions diplomatiques ont été complétées en 2007 par des cofinancements conséquents sur certains projets, des aides d'appoint sur d'autres, notamment dans le cadre exceptionnel conféré par l'événement majeur « Luxembourg et Grande Région 2007 ». Rappelons encore que le 11 juin 2007 fut inaugurée *l'Ambassade du Luxembourg à Varsovie*, en présence de M. le Ministre des Affaires Etrangères en visite de travail en Pologne. Cet événement unique, qui prêtait le cadre à une série de manifestations culturelles afin de lui conférer la visibilité publique et médiatique voulue, fut suivi en novembre 2007 par une semaine luxembourgeoise dans la ville Lodz. Le financement de ces activités fut assuré conjointement par les Directions des Relations économiques internationales (budget 'image de marque') respectivement des Affaires juridiques et culturelles (budget 'promotion culturelle à l'étranger') du MAEI et par le MCESR.

Le Ministère du Tourisme ayant loué de nouveaux bureaux à Paris (adresse : 28, rue Cambacérès, 75008 Paris), un arrangement a pu être trouvé avec le MCESR qui participe à la rémunération d'un des employés à raison d'une demi-tâche pour mieux assurer la promotion culturelle en France, ceci de concert avec notre Ambassade bilatérale.

Les activités de nos missions diplomatiques dans ce cadre sont multiples, passant de l'exposition au concert, de la lecture d'auteur au spectacle de danse. Le but est d'offrir, dans toute la mesure du possible, aux artistes luxembourgeois ou résidant au pays des opportunités équitables de se produire à l'étranger, d'élargir leur rayon d'action et de nouer des contacts avec les milieux professionnels établis, le tout combiné au souci de donner du Grand-Duché une image qui ne se réduit pas au contrôle financier ou économique.

Dans un autre ordre de grandeur le **réseau des Maisons du Grand-Duché de Luxembourg** (Bruxelles, Berlin, Tokyo, New York et, liminairement, Madrid) met en vitrine la dimension culturelle du pays « in loco ». Les MGDL sont gérées sur place par les missions diplomatiques respectives ; en 2007 elles se sont partagées un budget annuel commun de 145.000 € distinct de l'article budgétaire 01.1.12.301 susmentionné, ce dernier étant réservé en principe aux missions qui ne sont pas intégrées dans le réseau MGDL.

Il convient de préciser que suite à une décision en 2005 d'élargir le réseau des MGDL de quatre à cinq unités, la mission diplomatique à Madrid y participe à partir de 2006 et a donc entamé de premières activités sous ce label. Une future inclusion – en principe dès 2009 - de l'Ambassade à Varsovie dans le concept général est également à l'examen.

Toujours dans le contexte des MGDL, il importe de souligner que dans une très large mesure le succès de ces manifestations repose sur l'excellente collaboration entre le secteur public, Ministères (Affaires Etrangères, Culture, Tourisme), Ville de Luxembourg et institutions (Agence luxembourgeoise d'Action culturelle, CCR Neumünster e.a.) concernées, d'une part, et avec les acteurs culturels privés, de l'autre.

Précisons que les activités culturelles luxembourgeoises à l'étranger, en collaboration avec nos postes diplomatiques, et en premier lieu avec les MGDL, font l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A signaler encore qu'en 2006 et 2007 le MAEI a assisté les dirigeants de la structure « Luxembourg et Grande Région 2007 » à faire la promotion à l'étranger de cet événement majeur. A cette fin, les Ambassades et MGDL dans les pays voisins ont fourni leur appui au Coordinateur Général et à son équipe (conférences de presse, déjeuners de travail, réceptions, stands d'information...).

Le « *Prix Edward Steichen* », doté de 50.000 €, fut décerné pour la deuxième fois en novembre 2007 à M. Étienne Boulanger. Il consiste en une bourse avec résidence/formation d'artiste de six mois à New York en 2008 et une présentation d'œuvres au public par la suite. Ce prix, qui sera alloué tous les deux ans, a comme vocation la promotion de jeunes artistes du Grand-Duché, voire de la Grande Région, au Luxembourg et à New York. Le budget qui provient du MCESR, du MAEI et de sponsors du secteur privé est géré par l'asbl de droit luxembourgeois « Edward Steichen Award ».

B. Relations culturelles multilatérales

Comme chaque année, au niveau de l'Union Européenne, deux *réunions informelles des Directeurs Généraux des relations culturelles internationales* des Etats membres se sont tenues en 2007 : la première a eu lieu sous Présidence allemande, à Dresde, du 9 au 11 mai et la seconde, sous Présidence portugaise, à Sintra, du 13 au 15 septembre 2007. Le Luxembourg y est traditionnellement représenté conjointement par le MCESR et par le MAEI.

A l'occasion d'une conférence sur « le français dans les institutions internationales » donnée le 25 octobre 2007 au CCRNeumünster, M. Abdou Diouf, SG de l'Organisation Internationale de la *Francophonie* /OIF, a eu un échange d'idées avec M. le Ministre Asselborn.

Dans le cadre de la promotion de la langue française, rappelons que le 11 janvier 2002 fut signé à Paris, entre l'OIF et les Gouvernements de la France, de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles et du Luxembourg, un "plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'UE". Une partie du plan, qui répond à la nécessité de revoir la place de la langue

française dans l'Union, a pour objet la formation en français aussi bien de fonctionnaires des nouveaux pays membres au sein des institutions européennes que des fonctionnaires et cadres travaillant dans l'administration publique de ces pays.

Pour la première fois en 2007, le MAEI a offert une bourse de trois semaines à une jeune diplomate roumaine qui avait posé sa candidature sur base d'un 'Mémoire relatif à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation au français dans l'administration roumaine', que le Luxembourg avait signé à Bucarest en 2004 avec le SG de l'OIF, le PM de Roumanie et les représentants diplomatiques de France et de la Communauté Française de Belgique. Parallèlement à son affectation à la Direction politique du MAEI, la stagiaire a suivi quelques cours spécialisés de français au Centre de Langues à Luxembourg.

Suite au dépôt, en décembre 2006, de l'instrument de ratification auprès du Directeur Général de l'*Unesco*, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, signée à Paris le 20 octobre 2005, est entrée en vigueur pour le Luxembourg avec effet au 18 mars 2007.

En ce qui concerne la *Convention internationale contre le dopage dans le sport* (Paris, 20 octobre 2005), elle est entrée en vigueur avec effet au 1^{er} février 2007 suite au dépôt, en décembre 2006, de l'instrument de ratification par le Luxembourg.

7. PROTOCOLE ET CHANCELLERIE

Les festivités de la Fête nationale 2007 ont, comme de coutume, donné l'occasion de rassembler l'ensemble du corps diplomatique accrédité à Luxembourg. Monsieur le Ministre, a eu le plaisir d'accueillir près de 300 invités, dont les Ambassadeurs et Chargés d'Affaires a.i. des ambassades accréditées à Luxembourg ainsi que les hauts représentants des institutions européennes au traditionnel déjeuner à l'occasion de la Fête Nationale, le 23 juin 2007. Les invités ont également assisté au traditionnel Te Deum ainsi qu'à la Parade militaire.

En décembre 2007, le Corps diplomatique accrédité au Grand-Duché de Luxembourg représente 164 Etats dont 25 ont une Ambassade résidente au Grand-Duché de Luxembourg.

Au courant de l'année 2007, une quarantaine de nouvelles demandes d'agrément ont été introduites et se trouvent à divers stades de la procédure d'accréditation. Pendant cette même période 44 Ambassadeurs bilatéraux ont remis leurs lettres de créances à Son Altesse Royale le Grand-Duc, dont 7 Ambassadeurs résidents.

28 Ambassadeurs ont fait part de leur fin de mission dont 18 ont été reçus en audience de congé par Son Altesse Royale le Grand-Duc, parmi eux six Ambassadeurs résidents : Autriche, Chine, France, Hongrie, Royaume-Uni, Suisse.

Assurant la gestion administrative du corps diplomatique résident, la Direction du Protocole est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique :

- établissement de cartes diplomatiques et titres de légitimation : 216 ;
- prolongation de cartes diplomatiques et titres de légitimation : 163 ;
- immatriculation des plaques CD : 159 ;
- traitement de plus de 2600 demandes en exonération de la TVA introduites par les ambassades, les Institutions et les fonctionnaires européens ;
- traitement des propositions de distinctions honorifiques.

A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger

1. Rapatriements

Durant l'année 2007, la Direction du Protocole et de la Chancellerie, en liaison étroite avec les proches ou avec le Ministère de la Famille, est intervenue pour prêter assistance à douze ressortissants luxembourgeois en détresse à l'étranger.

2. Etat Civil, nationalité

Dans le cours de l'année 2007, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a répondu à de nombreuses sollicitations du public, allant de demandes de renseignements sur la nationalité luxembourgeoise ou sur la double nationalité à plus d'une cinquantaine de demandes de renseignements pour les voyages à l'étranger. Elle a transmis une vingtaine de demandes de nationalité et une dizaine d'annotations marginales aux administrations et ambassades concernées.

3. Extraditions

La Chancellerie a transmis 6 demandes d'extraditions aux autorités compétentes.

4. Affaires judiciaires

Dans le domaine de la transmission de documents judiciaires, la Chancellerie a transmis 91 commissions rogatoires en matière civile, une vingtaine de commissions rogatoires en matière pénale et une dizaine de demandes d'entraide judiciaire aux autorités ou institutions concernées.

5. Objets trouvés

La Direction du Protocole et de la Chancellerie s'est également chargée de la collecte et de l'envoi vers la Direction de la Police d'environ 500 objets de toute nature, perdus ou volés à des ressortissants luxembourgeois à l'étranger.

6. TVA

La direction du Protocole a traité au cours de l'année 2007 plus de 2600 demandes d'exonération de la TVA, missions diplomatiques et institutions européennes et internationales confondues.

B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger

1) Le réseau consulaire luxembourgeois comprend en 2007 :

- **6** Consulats de carrière
- **18** sections consulaires
- **14** Consulats généraux honoraires
- **114** Consulats honoraires

2) Consuls de carrière nommés en 2007

Monsieur Georges FABER, Consul général à San Francisco (01/07/2007)

Monsieur François KNAFF, Consul général à New-York (01/08/2007)

Madame Anne GOEDERT, Consul général à Bruxelles (28/09/2007)

3) Corps consulaire honoraire

a) en vertu du principe selon lequel les Consuls généraux honoraires et les Consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 2007 :

M. François MOYEN, Consul général honoraire à Belo-Horizonte (5 ans)

M. Michal FERARIU, Consul honoraire à Bucarest (5 ans)

M. Ernest TRILLINGSGAARD, Consul honoraire à Aalborg (5 ans)

M. Henrik KIELLAND, Consul honoraire à Oslo (5 ans)

M. Christian Graf von BASSEWITZ, Consul honoraire à Düsseldorf (5 ans)

M. Miron Chaim IZAKSON, Consul honoraire à Tel Aviv (5 ans)

b) Par dérogation au principe énoncé ci avant, le mandat du Consul honoraire suivant a été prorogé pour une période inférieure à cinq ans, à savoir :

M. Hans MAIER, Consul honoraire à Sarrebruck (2 ans)

c) les nominations suivantes de nouveaux Consuls honoraires sont intervenues en 2007 :

M. Michael PFEIFER, Consul honoraire à Bâle (15/10/2007)

M. Kaspar WENGER, Consul honoraire à Zürich (15/10/2007)

Dato' Kok Wee Kiat, Consul honoraire à Kuala Lumpur (26/01/2007)

M. Franz Peter BASTEN, Consul honoraire à Trèves (16/03/2007)

M. Leo KUNG, Consul honoraire à Hong-Kong (16/03/2007)

M. Georges LAGOPANAGIOTOPOULOS, Consul honoraire à Patras (08/01/2007)

d) démission honorable été accordée au Consul honoraire suivant en 2007

M. Horst LANGES, Consul honoraire à Trèves (16/03/2007)

M. François C. SCHILTZ, Consul honoraire à Bâle (15/10/2007)

M. Jean-Claude WENGER, Consul honoraire à Zürich (15/10/2007)

M. Jacek JONAK, Consul honoraire à Varsovie (01/08/2007)

e) trois Exequaturs ont été accordés par SAR le Grand - Duc à la nomination de
Consuls honoraires étrangers à Luxembourg :

M. Michal WITTMANN, Consul honoraire de la République de la Moldavie
(exequatur donné le 24/07/2007)

M. Joë LEMMER, Consul honoraire du Kazakhstan (exequatur donné le 10/01/2007)

M. Alain KUNDYCKI, Consul général d Belgique (08/01/2007)

C. Le Service des visas

Si l'année 2006 était marquée par l'introduction du passeport biométrique au niveau de l'Union européenne, l'année 2007 a été caractérisée par l'adhésion des nouveaux Etats membres à la Convention de Schengen.

Suite à la décision du Conseil du 6 décembre 2007 sur l'application de la totalité des dispositions de l'Acquis de Schengen, neuf nouveaux Etats membres de l'Union européenne à savoir l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, l'Hongrie, la Slovénie et Malte exercent pleinement l'acquis en question à partir du 21 décembre 2007. Les contrôles aux frontières terrestres et maritimes ont été levés en date de ce même jour alors que ceux aux frontières aéroportuaires disparaîtront définitivement le 30 mars 2008. Cet élargissement de l'espace Schengen permet désormais à quelque 400 millions de personnes de voyager librement. Afin de permettre aux neuf Etats en question de participer au système SIS encore en 2007 et de suivre l'évolution des techniques modernes en matière de transfert de courrier électronique, les anciens et nouveaux Etats membres ont du effectuer une migration du protocole de courrier X400 du réseau Vision au système SMTP (initiative portugaise plus connu sous le nom de SiSone4all). Le Bureau des passeports et le Centre Informatique de l'Etat ont collaboré étroitement en vue d'atteindre cet objectif techniquement fort ambitieux mais qui finalement a été couronné de succès.

D'un autre côté il y a lieu de mentionner que pas moins que sept accords de facilitation de délivrance de visas ont été conclus avec la République d'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la République de Serbie, la République du Monténégro, la République yougoslave de Macédoine, la Moldavie et l'Ukraine.

Les accords susmentionnés, tous en vigueur en date de ce jour, servent à faciliter la procédure de délivrance de visas surtout pour les voyages professionnels et les visites familiales.

Les 12 et 13 juin 2007 le Conseil Justice et Affaires Intérieures a salué l'accord entre le Conseil et le Parlement européen sur le « package règlement VIS et décision de donner accès aux autorités désignées par les Etats membres et Europol en matière de consultation de la banque de données VIS » permettant de boucler le dossier en première lecture après deux ans de négociations difficiles entre les EM ainsi qu'entre Conseil et PE. La COM a confirmé que cet accord permet d'aller de l'avant au niveau des opérations techniques et que le VIS sera opérable à partir du 1^{ier} mai 2009.

Dans la perspective du futur Système européen d'information sur les visas le Ministère a décidé de participer à l'expérimentation Biodev II concernant la capture, le stockage et le contrôle des données biométriques des demandeurs de visas. Le projet est mené par un consortium constitué de huit pays de l'Union européenne à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni, le Portugal et enfin le Luxembourg. En collaboration étroite avec la Police grand-ducale, il a été décidé d'installer les systèmes informatiques adéquats à notre Ambassade à Londres et à l'Aéroport de Luxembourg au courant du mois de novembre 2007. Les premières conclusions de ce projet seront tirées fin avril 2008 et aideront sans aucun doute les experts luxembourgeois à implanter le VIS national et de respecter ainsi les délais prévus par la Commission européenne.

Au courant du mois de décembre 2007 le Service des visas a connu un changement essentiel au niveau de son système informatique avec l'installation du « Visanet ». Ce nouveau système, mis à la disposition par le Ministère belge des Affaires étrangères, constitue un outil électronique performant permettant aux agents visas de traiter en temps réel les demandes émanant des consulats belges lesquels nous représentent en matière de visa dans 75 pays tiers. Après une première phase de test le système sera pleinement opérationnel à partir du 1^{ier} février 2008.

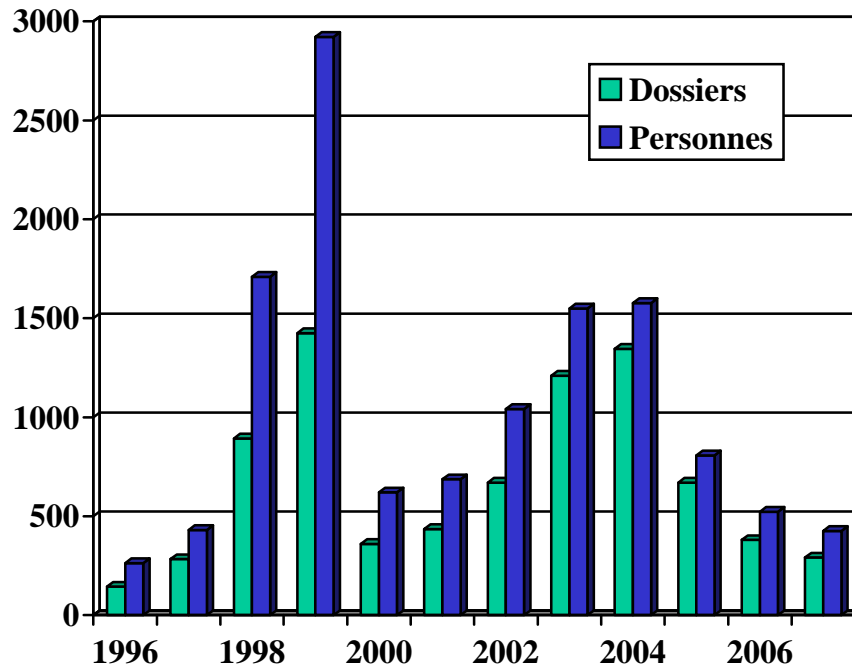
D. Le Service des légalisations

Concernant le Service des légalisations, il a lieu de signaler l'installation du système informatique « Leganet » au courant du mois de décembre 2007, lequel permet un traitement beaucoup plus rapide et plus soigné des nombreux actes publics devant être pourvus de l'Apostille de la Convention de la Haye ou d'une légalisation ordinaire. Cette nouvelle procédure de légaliser les documents en apposant une vignette dûment remplie sur le document a été accueillie favorablement tant par le personnel du service susvisé que par les utilisateurs.

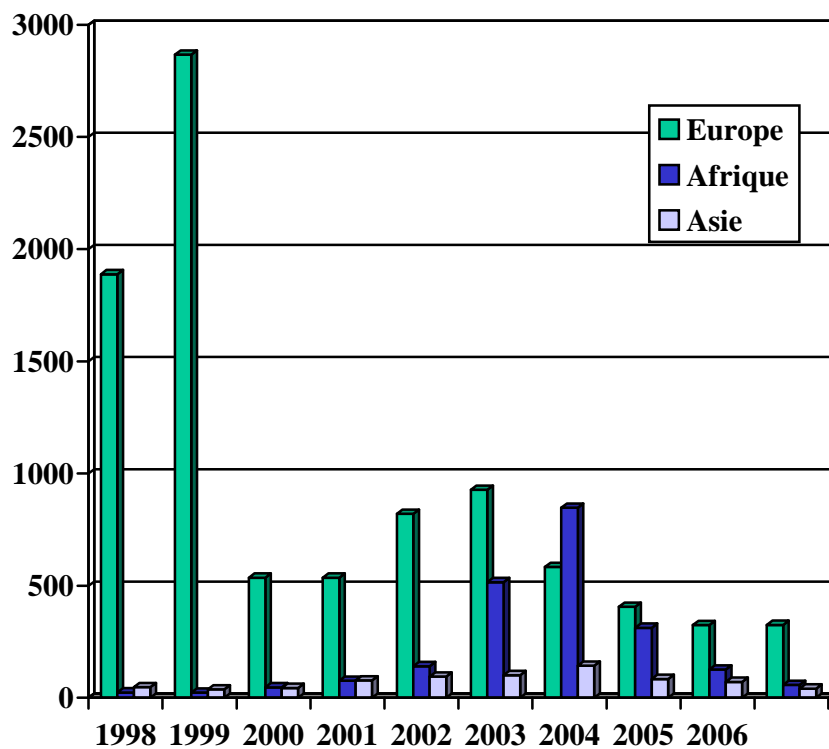
ANNEXE I

Immigration

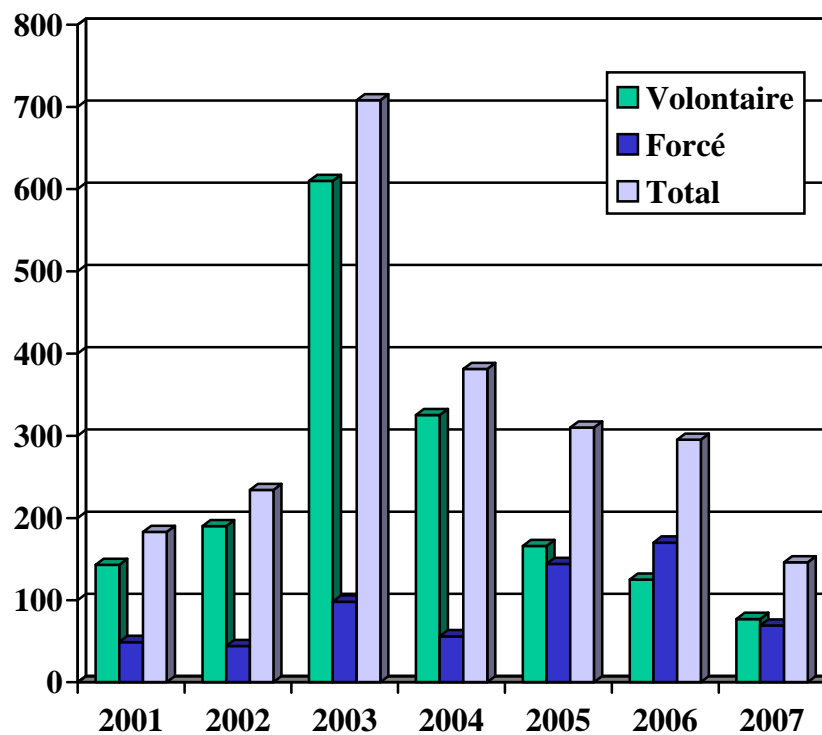
Evolution de demandes d'asile de 1996-2007



Evolution de demandeurs d'asile par continent de 1996-2007



Retours de demandeurs d'asile déboutés 2001 – 2007



ANNEXE II

Visites et manifestations à Luxembourg en 2007

JANVIER

- 8 janvier Visite de travail de SEM Miguel Angel MORATINOS CUYAUBE, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume d'Espagne
- 17 janvier Visite de Mme Ségolène ROYAL, Candidate du Parti socialiste à l'élection présidentielle en France
- 17 janvier Visite de diplomates stagiaires belges à Luxembourg
- 18 janvier Visite de travail de SEM Hans-Gert POETTERING, Président du Parlement européen
- 18 janvier Visite du Dr. Wolfgang SCHÜSSEL
- 21-22 janvier Visite de SEM José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne
- 29 janvier Visite de travail de SEM Wilhelm MOLTERER, Vice-chancelier, Ministre des Finances de la République d'Autriche
- 31 janvier Visite de travail de M. Payadowa BOUKPESSI, Ministre des Finances, du Budget et des Privatisations de la République togolaise

FEVRIER

- 5 février Visite officielle de SEM Romano PRODI, Président du Conseil de la République italienne
- 12-23 février Conférence diplomatique pour l'adoption d'un protocole ferroviaire et éventuel siège du futur registre
- 13 février Visite de travail de SEM Ivaïlo KALFIN, Ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie
- 13-14 février Visite de travail du Dr Mohamed ELBARADEI, Directeur général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique
- 14 février Visite de travail de SEMme Micheline CALMY-REY, Présidente de la Confédération suisse, Cheffe du Département fédéral des Affaires étrangères
- 27 février Visite de travail de M. Frans TIMMERMANS, Ministre des Affaires européennes du Royaume des Pays-Bas

MARS

- 1 mars Visite de M. François BAYROU, Président de l'UDF, Candidat de l'UDF à l'élection présidentielle en France
- 5 mars Visite de M. Al GORE
- 6 mars Visite de travail de SEM Samuel SANTOS LOPEZ, Ministre des Relations extérieures de la République du Nicaragua
- 9 mars Visite de SEM Anibal CAVACO SILVA, Président de la République portugaise et de Mme CAVACO SILVA
- 15-16 mars Visite de travail de SEM Traian BASESCU, Président de la Roumanie
- 19 mars Visite de travail de SE Dr Thongloun SISOULITH, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de la République Démocratique Populaire Lao
- 21 mars Visite de travail de M. Fatmir MEDIU, Ministre de la Défense de la République d'Albanie
- 25 mars Colloque International et concert à la Cour de Justice des Communautés Européennes pour le 50^e anniversaire des Traités de Rome
- 29 mars Visite de M. Dominique PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer de France

AVRIL

- Avril Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
- 16-18 avril Visite d'Etat de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne
- 22 avril Dîner offert par Monsieur Jean ASSELBORN en l'honneur des Ministres des Affaires étrangères du Parti Socialiste Européen
- 24 avril Visite de travail de SEM Sergueï Viktorovitch LAVROV, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie
- 26 avril Visite privée de SEM Helmut KOHL, ancien chancelier de la République Fédérale d'Allemagne
- 27 avril Déjeuner de travail de Mme Majlinda BREGU, Ministre de l'Intégration européenne de la République d'Albanie

MAI

- 24 mai Visite officielle de SEM Vladimir POUTINE, Président de la Fédération de Russie et de Mme Lyudmila POUTINA

JUIN

- Juin Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
- 5 juin Visite de travail de M. Jakob KELLENBERGER, Président du CICR
- 5 juin Visite de travail de M. Jean-Pierre JOUYET, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes de la République française
- 17 juin Visite de travail de SEMme Angela MERKEL, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne
- 18 juin Visite de travail de SEM Viktor YANOUKOVYTCH, Premier Ministre de la République d'Ukraine
- 19 juin Visite officielle de SEM Dimitrij RUPEL, Ministre des Affaires étrangères de la République de Slovénie et de Mme Marjetica Rudolf RUPEL
- 19 juin Visite de travail de SEM Vladimir VORONIN, Président de la République de Moldavie
- 23 juin Cérémonies de la Fête Nationale
- 26 juin Visite de travail de SEM Maxime VERHAGEN, Ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas
- 28-29 juin Visite officielle de SEM Bouasone BOUPHAVANH, Premier Ministre de la République Démocratique Populaire Lao

JUILLET

- 12 juillet Visite privée de SAR le Prince héritier du Royaume de Thaïlande
- 16 juillet Visite de M. André FLAHAUT, Ministre de la Défense du Royaume de Belgique

AOÛT

- 29 août Visite de M. Christian WULFF, Ministerpräsident des Landes Niedersachsen
- 30 août Service funèbre officiel à la mémoire de M. Gaston THORN, Ministre d'Etat honoraire

SEPTEMBRE

- 5 septembre Visite de M. Dieter ALTHAUS, Ministerpräsident des Landes Thüringen
- 10-11 septembre Visite de travail de SEM Albert PINTAT, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre
- 19 septembre Visite de travail de M. Marc PERRIN DE BRICHAMBAUT, Secrétaire général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
- 23 septembre Visite de travail de SEM Otmar HASLER, Regierungschef des Fürstentums Liechtenstein

OCTOBRE

Octobre	Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
5 octobre	Visite de travail de SEM Miyegombo ENKHBOLD, Premier Ministre de la Mongolie
7 octobre	Journée de Commémoration Nationale
11 octobre	Visite de travail de SE Dr. Alfred GUSENBAUER, Chancelier de la République d'Autriche
14 octobre	Dîner offert par Monsieur Jean ASSELBORN en l'honneur des Ministres des Affaires étrangères du Parti Socialiste Européen
15 octobre	Visite de travail de SEM Gela BEZHUASHVILI, Ministre des Affaires étrangères de la Géorgie
15 octobre	Visite de travail de SEM Željko ŠTURANOVIC, Premier Ministre de la République du Monténégro
15 octobre	Visite officielle de M. Juan SOMAVIA, Directeur général du Bureau International du Travail
22 octobre	30 ^e anniversaire de la Cour des Comptes européenne
25 octobre	Visite de SEM Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie
26 octobre	Visite de travail de SEM Victor BORGES, Ministre des Affaires étrangères de la République du Cap Vert
29 octobre	Visite de travail de SEM Lulzim BASHA, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie
30 octobre	Déjeuner avec les Ambassadeurs d'Amérique latine à Luxembourg
31 octobre	Visite de SEM Youssef Hussain KAMEL, Ministre des Finances et de l'Economie de l'Etat du Qatar

NOVEMBRE

9 novembre	Visite de travail de M. Michael GLOS, Ministre fédéral du Commerce et de la technologie de la République Fédérale d'Allemagne
12-13 novembre	4 ^{ème} Commission de Partenariat entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Burkina Faso
14 novembre	Visite de travail de M. Alain JUPPE, Ancien Premier Ministre de la République française, Maire de la ville de Bordeaux
16 novembre	Visite de travail de SEMme Olga ALGAYEROVA, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères de la République slovaque

- 20-21 novembre 5^{ème} Commission de Partenariat entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Sénégal
- 22 novembre Visite de travail du Dr. Peter PIOT, Directeur de l'ONUSIDA
- 23 novembre Visite de travail de M. Zhou Qiang, Gouverneur de la province Hunan (Chine)
- 26-27 novembre Visite de travail de M. Justin Damo BARO, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

DECEMBRE

- 3-5 décembre Visite de LL.AA.RR le Prince El Hassan BIN TALAL et la Princesse Sarvath du Royaume Hachémite de Jordanie
- 11 décembre Visite de travail de SEM Mustafa Jassem AL SHAMALI, Ministre des Finances de l'Etat du Koweït

ANNEXE III

Visites à l'étranger

MARS

- 20-22 mars Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales en Belgique

NOVEMBRE

- 22-23 novembre Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales en République du Chili
- 26-29 novembre Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales en République fédérative du Brésil

ANNEXE IV

Déjeuners de départ en l'honneur des Ambassadeurs accrédités et résidents à Luxembourg

JUIN

- 25 juin Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Walter HAGG, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Autriche
- Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur SUN Rongmin, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Chine
- Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Ferenc SZÖCS, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Hongrie

JUILLET

- 20 juillet Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Bernard POTTIER, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française

SEPTEMBRE

- 18 septembre Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur James CLARK, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

OCTOBRE

- 10 octobre Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Monsieur Julio NUNEZ MONTESINOS, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume d'Espagne

DECEMBRE

- 3 décembre Déjeuner de départ en l'honneur de Son Excellence Madame Ingrid APELBAUM, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération Suisse

ANNEXE V

Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration

JANVIER

22 janvier	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
26 janvier	Réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles
29 janvier –	Visite de travail au Brésil
02 février	

FEVRIER

03 février	Congrès mondial contre la peine de mort à Paris
06 février	Conférence ministérielle « Enfants dans les conflits armés » à Paris
08 février	Réunion ministérielle belgo-luxembourgeoise "Gaichel VI" à Bruxelles
12 février	Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
19 – 22 février	Visite de travail en Inde

MARS

05 mars	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
08 – 09 mars	Conseil européen à Bruxelles
12 mars	Conseil des Droits de l'Homme à Genève
14 – 15 mars	Réunion ministérielle UE-ASEAN à Nuremberg
20 – 22 mars	Visite d'Etat en Belgique
23 mars	Comité des Régions - Congrès "Avenir de l'Europe" à Rome
24 mars	PES Balkan Conference à Berlin
27 mars	Visite de travail à Vienne
30 – 31 mars	GYMNICH – réunion informelle des Ministre des Affaires Etrangères à Brême

AVRIL

04 – 06 avril	Visite de travail au Chili
19 – 20 avril	Réunion ministérielle UE-Groupe de Rio à Santo Domingo
26 – 27 avril	Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères OTAN à Oslo

MAI

02 – 03 mai	Visite de travail au Maroc
07 – 08 mai	Réunion ministérielle UE-GCC à Riyad

14 mai	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
16 mai	Conférence PSE à Belgrade
17 mai	Remise du Prix Charlemagne à Mr Javier Solana à Aix-la-Chapelle
28 – 29 mai	Réunion ministérielle ASEM à Hambourg
30 mai	Entrevue avec Mr Kurt Beck à Mainz
31 mai – 02 juin	Visite de travail en Afghanistan

JUIN

08 juin	Visite de travail au Portugal
11 – 12 juin	Ouverture de l’Ambassade du G.-D. de Luxembourg à Varsovie
13 – 15 juin	Visite de travail à New York et à Washington
21 – 22 juin	Conseil européen à Bruxelles
28 – 29 juin	ARYM, réunion ministérielle CPEA à Ohrid

JUILLET

11 – 12 juillet	Visite de travail en Moldavie
16 – 17 juillet	Discours à la « Sommeruniversität » de la « Friedrich-Ebert-Stiftung » à Postdam
23 juillet	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

AOÛT

6 août	Visite informelle à Helsinki
--------	------------------------------

SEPTEMBRE

07 – 08 septembre	GYMNICH – réunion informelle des Ministre des Affaires Etrangères à Viana do Castelo (Portugal)
17 septembre 5	1 ^e Conférence Générale de l’AIEA à Vienne
24 – 28 septembre	Assemblée Générale des Nations Unis à New York

OCTOBRE

02 – 03 octobre	Baltic-Benelux meeting à Jurmala (Lettonie)
18 – 19 octobre	Conseil européen informel à Lisbonne
24 – 27 octobre	SPD-Bundesparteitag à Hambourg

NOVEMBRE

05 – 06 novembre	Réunion ministérielle EUROMED à Lisbonne
21 – 24 novembre	Visite d’Etat avec LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grand-Duchesse au Chili
24 – 28 novembre	Visite d’Etat avec LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grand-Duchesse au Brésil
29 – 30 novembre	Réunion ministérielle OSCE à Madrid

DECEMBRE

04 décembre	Eröffnung "Echternacher Codex" à Nuremberg
05 décembre	Réunion ministérielle UE-Afrique à Sharm el Sheikh
06 – 07 décembre	Réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles
08 décembre	Sommet UE-Afrique à Lisbonne
10 décembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
13 décembre	Signature « Traité de Lisbonne » à Lisbonne
14 décembre	Conseil européen à Bruxelles
17 décembre	Conférence des donateurs pour les territoires palestiniens à Paris

ANNEXE VI

Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration

JANVIER

15 – 16 janvier	Informelle JAI
22 – 23 janvier	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
26 janvier	Visite de travail à Madrid

FEVRIER

11 février	Dîner informel des Ministres du Commerce à Bruxelles
12 février	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
15 – 16 février	Conseil JAI

MARS

05 mars	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
08 – 09 mars	Conseil européen à Bruxelles

AVRIL

19 – 20 avril	Conseil JAI
---------------	-------------

MAI

14 mai	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
15 – 16 mai	Conseil ministériel OCDE à Paris
21 – 23 mai	Visite de travail dans les Balkans
31 mai – 1 ^{er} juin	Visite de travail à Athènes

JUIN

06 juin	Parlement européen à Strasbourg
12 – 13 juin	Conseil JAI
13 – 15 juin	Visite de travail en Estonie
21 – 22 juin	Conseil européen à Bruxelles

JUILLET

16 – 18 juillet	Visite au Cap Vert
23 juillet	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

SEPTEMBRE

17 – 18 septembre	Conseil JAI
-------------------	-------------

OCTOBRE

23 – 24 octobre	Visite de travail à ARYM
-----------------	--------------------------

NOVEMBRE

08 – 09 novembre	Conseil JAI à Bruxelles
18 – 19 novembre	Euromed Migration en Algarve
20 – 24 novembre	Visite de travail à Singapore
29 – 30 novembre	Visite de travail en Pologne

DECEMBRE

06 – 07 décembre	Conseil JAI à Bruxelles
10 – 11 décembre	Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
13 – 14 décembre	Conseil européen à Bruxelles

ANNEXE VII

Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Défense

JANVIER

24-29 janvier Visite au Cap Vert, au Sénégal et au Mali

FEVRIER

5-7 février New York : Nations Unies
8-9 février Réunion informelle OTAN Défense à Séville
9-11 février Sicherheitskonferenz Munich

MARS

1-2 mars Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'UE à Wiesbaden
13 mars Conseil informel Développement à Bonn

AVRIL

3-4 avril Réunion du CAD à Paris
5 avril Entrevue avec Mme Michèle Alliot-Marie, Ministre de la Défense, à Paris

MAI

14-15 mai CAGRE des Ministres de la Défense et de la Coopération
24-25 mai Conseil UE-ACP à Bruxelles

JUIN

1-2 juin Visite de travail en Afghanistan
7-8 juin Prestation de serment du Président du Mali
9 juin Inauguration des bureaux de la coopération au Burkina Faso
14-15 juin Réunion informelle des Ministres de l'OTAN à Bruxelles

JUILLET

2-3 juillet ECOSOC à Genève
3-5 juillet Visite de travail au Liban

SEPTEMBRE

- 24 septembre Visite auprès du contingent luxembourgeois de la KFOR à Novo Selo au Kosovo
28-29 septembre Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'UE à Evora au Portugal

OCTOBRE

- 9-20 octobre Vietnam, Laos et Japon
24-25 octobre Réunion informelle des Ministres de l'OTAN à Noordwijk aux Pays-Bas
31 octobre Entrevue avec le Ministre de la Défense M. Hervé Morin à Paris

NOVEMBRE

- 19-20 novembre CAGRE des Ministres de la Coopération et des Ministres de la Défense à Bruxelles

DECEMBRE

- 8-9 décembre Sommet UE-Afrique à Lisbonne

ANNEXE VIII

Relevé des Traités

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007 (y sont inclus 11 Accords, Protocoles et Programmes indicatifs de coopération au développement)	30
Nombre de projets de loi portant approbation de traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période	24
Nombre de projets de loi portant approbation de traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période (avis et avis complémentaires)	21
Nombre de projets de loi portant approbation de traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période	26
Nombre de projets de loi portant approbation de traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période	25
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période (non inclus les Accords et Protocoles de coopération au développement entrés en vigueur au cours de cette période)	30

.....

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2007 par le Service des Traités se sont élevés à quatre cent cinquante (450). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

ANNEXE IX

Activités du Service des Passeports, Visas et Légalisations du 01.01.2007 au 31.12.2007

Délivrance de passeports et titres de voyage	2006	2007
passports ordinaires pour résidents à Luxembourg	20523	45217
passports ordinaires pour résidents lux. à l'étranger	0	0
passports diplomatiques	162	402
passports de service	131	244
passports collectifs	23	18
titres de voyage pour réfugiés	337	542
titres de voyage pour apatrides	79	154
titres de voyage pour étrangers (règl. grand-ducal 26/01/05)	71	142
total	21326	46719

Prolongations de passeports et titres de voyage

passports ordinaires	6151	0
pp. prolongés par nos missions après autorisation du service à Lux.	0	0
passports diplomatiques	0	0
passports de service	0	0
titres de voyage pour réfugiés	0	0
titres de voyage pour apatrides	0	0
total	6151	0

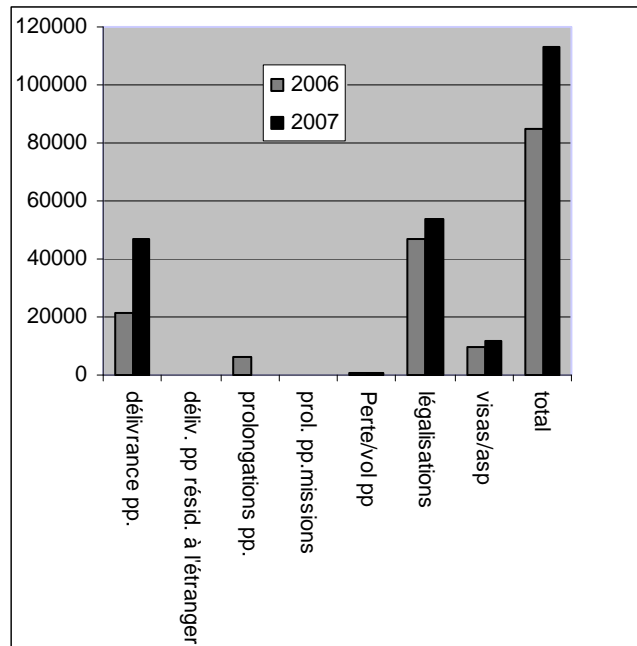
Déclarations de perte/vol	868	641
----------------------------------	------------	------------

Demandes de visas et autorisations de séjour

introduites à Luxembourg	131	121
soumises par les postes pour consultation du service à Luxembourg	9311	11458
total	9442	11579

Légalisations	46890	53992
----------------------	--------------	--------------

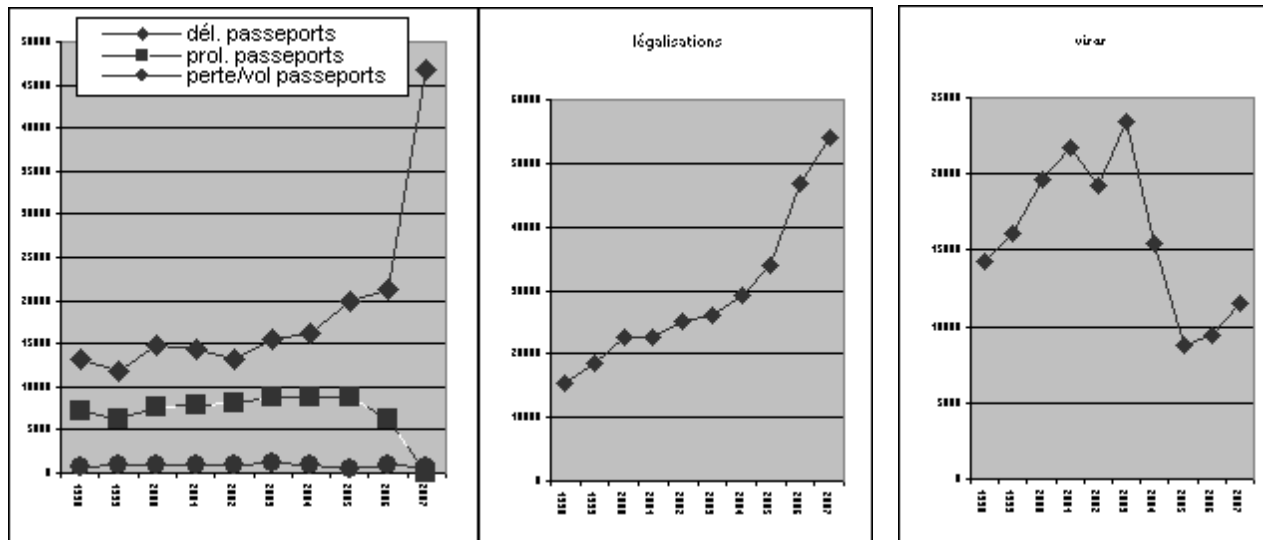
total des opérations	84677	112931
-----------------------------	--------------	---------------



Recettes	2006	2007
Etablissements de passeports et titres de voyage	214456	1321232
Prolongations de passeports et titres de voyage	22190	0
Légalisations	46890	96136
Visas et autorisations de séjour	2870	3865
Total	286406	1421233

STATISTIQUES SUR LES DIX DERNIERES ANNEES

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
dél. passeports	13303	11723	14717	14307	13114	15603	16152	19927	21326	46719
prol. passeports	7108	6149	7637	7978	8047	8862	8695	8788	6151	0
perte/vol passeports	724	821	839	924	879	1102	909	511	868	641
légalisations	15437	18439	22673	22546	25116	26152	29261	33951	46890	53992
visas	14248	16072	19648	21692	19242	23478	15399	8834	9442	11579
Total des opérations	50820	53204	65514	67447	66398	75197	70416	72011	84677	112931
	100%	105%	129%	133%	131%	148%	139%	142%	167%	222%



RECETTES

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total des opérations	50280	53204	65514	67447	66398	75197	70403	72011	84677	112931
Recettes	229851	233901	297055	315663	411883	400356	264898	141734	286406	1421233

